

**Rapport annuel de mise en œuvre pour l'objectif
PARTIE A**

IDENTIFICATION DU RAPPORT ANNUEL DE MISE EN ŒUVRE

CCI	2014FR16M2OP004
Intitulé	Programme Opérationnel FEDER-FSE Corse 2014-2020
Version	2020.1
Date d'approbation du rapport par le comité de suivi	31 mai 2021

IDENTIFICATION DU RAPPORT ANNUEL DE MISE EN ŒUVRE	1
2. VUE D'ENSEMBLE DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [article 50, paragraphe 2, et article 111, paragraphe 3, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013]	5
2.1. Informations clés sur la réalisation du programme opérationnel pour l'année concernée, notamment sur les instruments financiers, en relation avec les données financières et les données relatives aux indicateurs.....	5
3. RÉALISATION DE L'AXE PRIORITAIRE [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013]	8
3.1. Vue d'ensemble de la réalisation.....	8
3.2. Indicateurs communs et spécifiques au programme [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013]	14
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 1 / 1a	14
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 1 / 1b	18
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 2 / 2a	22
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 2 / 2c	25
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 3 / 3a	28
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 3 / 3d	32
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 4 / 4a	36
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 4 / 4c	39
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 4 / 4e	42
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 5 / 5b	45
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 5 / 6c	47
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 6 / 9b	49
Tableau 2A : Indicateurs de résultat communs pour le FSE (par axe prioritaire, priorité d'investissement, et par catégorie de région). Les données relatives à tous les indicateurs de résultat communs pour le FSE (avec et sans valeur cible) doivent être ventilées par sexe. Pour un axe prioritaire d'assistance technique, seuls les indicateurs communs pour lesquels une valeur cible a été définie doivent être communiqués - 7 / 10iii.....	51
Tableau 2C : Indicateurs de résultat spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ.....	52
Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE et l'IEJ - 7 / 10iii	53
Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ - 7	55
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 8	56
Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE et l'IEJ - 9.....	58
Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ - 9	59
Tableau 3B: Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien du programme opérationnel net de soutien multiple aux mêmes entreprises	60
Tableau 5: Informations sur les valeurs intermédiaires et cibles définies dans le cadre de performance.....	61
3.4 Données financières [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013].....	63
Tableau 6: Informations financières au niveau de l'axe prioritaire et du programme	63
Tableau 7: Ventilation des données financières cumulées par catégorie d'intervention pour le FEDER, le FSE et le Fonds de cohésion [article 112, paragraphes 1 et 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 et article 5 du règlement (UE) n° 1304/2013]	64
Tableau 8: L'utilisation du financement croisé.....	67
Tableau 9: Coût des opérations réalisées en dehors de la zone du programme (FEDER et Fonds de cohésion au titre de l'objectif	
Tableau 10: Dépenses supportées en dehors de l'Union (FSE).....	69
4. SYNTHÈSE DES ÉVALUATIONS	70
6 PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013]	75

7. RÉSUMÉ À L'INTENTION DES CITOYENS.....	79
8. RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS	80
ADIE	80
<i>Micro-crédits</i>	83
CADEC	86
<i>Fonds de garantie</i>	88
CAPL	91
<i>Prêts d'honneur</i>	93
FRANCE ACTIVE	96
<i>Fonds de garantie</i>	99
FEMUI QUI Venture	102
<i>Fonds d'amorçage</i>	103
Fonds de garantie dédié aux PME	105
<i>Garantie</i>	106
9. Facultatif pour le rapport à présenter en 2016, sans objet pour les autres rapports allégés: ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE	109
10. PROGRÈS ACCOMPLIS DANS L'ÉLABORATION ET LA RÉALISATION DE GRANDS PROJETS ET DE PLANS D'ACTION COMMUNS [article 101, point h), et article 111, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 1303/2013]	111
10.1. Grands projets	111
10.2. Plans d'action communs	114
11. ÉVALUATION DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]	117
11.1. Informations de la partie A et réalisation des objectifs du programme [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]	117
11.2. Mesures spécifiques prises pour promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes et prévenir la discrimination, en particulier concernant l'accessibilité pour les personnes handicapées, et les dispositions visant à garantir l'intégration de la dimension «hommes-femmes» au niveau du programme opérationnel et des opérations [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013]	118
11.3. Développement durable [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, point f), du règlement (UE) n° 1303/2013]	118
11.4. Communication des données relatives au soutien affecté aux objectifs liés au changement climatique [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]	118
11.5. Rôle des partenaires dans la réalisation du programme	118
12. INFORMATIONS ET ÉVALUATION OBLIGATOIRES CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 111, PARAGRAPHE 4, PREMIER ALINÉA, POINTS a) ET b), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013	119
12.1. Les progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan d'évaluation et le suivi donné aux résultats des évaluations	119
12.2. Les résultats des mesures d'information et de publicité relatives aux Fonds, prises en application de la stratégie de communication	121
13. ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013] (Les données peuvent être incluses dans le rapport à présenter en 2016. — voir le point 9 ci-dessus) (Données requises dans le rapport présenté en 2017 - Option: rapport d'avancement).....	122
14. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE AJOUTÉES, EN FONCTION DU CONTENU ET DES OBJECTIFS DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, points a), b), c), d), g) et h), du règlement (UE) n° 1303/2013]	123
14.1. Progrès de la mise en œuvre de l'approche intégrée de développement territorial, y compris le développement des régions confrontées à des défis démographiques et des handicaps permanents ou naturels, les investissements territoriaux intégrés, le développement urbain durable et le développement local mené par les acteurs locaux, relevant du programme opérationnel	123
14.2. Les progrès accomplis dans la réalisation d'actions visant à renforcer les capacités des autorités nationales et des bénéficiaires à gérer et à utiliser les Fonds	123
14.3. Les progrès accomplis dans la réalisation d'éventuelles actions interrégionales et transnationales	123
14.4. Le cas échéant, la contribution aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes	123
14.5. Les progrès accomplis dans la réalisation des actions en matière d'innovation sociale, le cas échéant	124

14.6. Les progrès accomplis dans l'exécution des mesures visant à répondre aux besoins spécifiques des zones géographiques les plus touchées par la pauvreté ou des groupes cibles les plus menacés de pauvreté, de discrimination ou d'exclusion sociale, et particulièrement des communautés marginalisées et des personnes handicapées, des chômeurs de longue durée et des jeunes sans emploi, en précisant, le cas échéant, les ressources financières utilisées.....	124
15. INFORMATIONS FINANCIÈRES AU NIVEAU DE L'AXE PRIORITAIRE ET DU PROGRAMME [article 21, paragraphe 2, et article 22, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013].....	125
16. CROISSANCE INTELLIGENTE, DURABLE ET INCLUSIVE (option: rapport d'avancement).....	126
17. PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES — CADRE DE PERFORMANCE [article 50, paragraphe 2 du règlement (UE) n° 1303/2013]	127
Documents.....	128
Résultats de la dernière validation	129

2. VUE D'ENSEMBLE DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2, ET ARTICLE 111, PARAGRAPHE 3, POINT A), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

2.1. Informations clés sur la réalisation du programme opérationnel pour l'année concernée, notamment sur les instruments financiers, en relation avec les données financières et les données relatives aux indicateurs.

Au 31 décembre 2020, **208 opérations** ont été programmées pour un coût total programmé de 200 456 871,43€ et un coût UE de 88 575 607,42 €. Parmi ces dossiers, on retrouve 7 dossiers d'assistance technique FEDER, 14 dossiers FSE et donc 187 dossiers FEDER.

Sur l'année 2020, **18 nouvelles opérations** ont été programmées :

Au titre du FEDER :

- Aucune nouvelle opération n'a été programmée en 2020 sur **l'axe 1**. Les **13 dossiers** restent les mêmes, mais le **taux de programmation FEDER est porté à 89%**, ce qui s'explique par une révision à la baisse des montants maquettés sur la Pi 1b du fait du remaquettage du plan de financement des instruments financiers ; il est tout fois envisagé de sélectionner des nouveaux opérateurs financiers en 2021.

- **7 nouveaux dossiers** ont été programmés sur **l'axe 2** pour atteindre un total de **83 projets** (sachant qu'un dossier Ateliers de médiation numérique du Fablab d'Ajaccio a été déprogrammé). Ces nouveaux dossiers représentent un coût FEDER de 909 393 € et concernent uniquement la Pi 2c. Il s'agit de 2 opérations de numérisation des écoles, de 2 projets d'installations numériques d'information (panneaux numériques routiers, bornes tactiles), d'un dossier de mise en œuvre de l'ENT LEIA, d'une plateforme d'hébergement de données de santé ou encore la réalisation d'une étude du niveau d'appropriation des TIC en Corse. Ces dossiers et l'évolution à la baisse de la maquette sur la Pi02c ont permis de porter le **taux de programmation à 95%**.

- **Sur l'axe 3, 22 dossiers** ont été programmés, soit **2 dossiers supplémentaires** sur l'année 2020, qui représentent un coût UE programmé de 2 800 008 €. Il s'agit d'opérations concernant la recherche industrielle et la mutation de l'entreprise vers un nouveau modèle économique et d'organisation, portés par Corse Composites Aéronautiques (CCA) et le Pôle des Industries Aéronautiques Corse (PIAC). Ces nouvelles programmations se sont faites sur la Pi 3d, engendrant un déséquilibre important avec la Pi 3a. En effet, le taux de programmation de cette dernière n'est que de 44%, contre 143% pour la Pi 3d. Le taux de programmation FEDER de l'axe 3 est de **85%**.

- **1 nouvelle opération a été programmée sur l'axe 4**, portant le total à **25 dossiers**. Il s'agit d'une opération de réhabilitation et rénovation thermique de 38 logements sociaux de la résidence des Pins à Mezzavia au titre de la Pi04c. La programmation de cette opération, corrélée à la révision à la hausse des montants UE maquettés sur les Pi 4c (+2 144 709€) et 4e (+5 600 000€), portent le taux de programmation de l'axe 4 à **80%**.

- **Aucun nouveau dossier** n'a été programmé depuis le 01/01/2019 sur l'**axe 5** *Préserver et valoriser durablement les atouts environnementaux et culturels du territoire*, le total reste donc à **33 opérations**. L'année 2020 a cependant été occupée à régler une modification importante d'opération relative aux travaux de gestion des risques inondation à Ajaccio suite à des aléas de chantier, ce qui a conduit à suspendre les programmations le temps d'apurer cette situation. Les solutions trouvées en 2020 conduiront à une programmation à même d'atteindre les objectifs. En revanche, depuis la **révision du PO du 13 août 2019**, la Pi6c relative à l'activité touristique a vu ses montants UE maquettés augmenter de 1 200 000 € pour palier un dépassement important de la programmation UE sur cette Pi. Le taux de programmation de l'axe 5 diminue donc de manière proportionnelle et s'établit à **62%** contre 66% en 2019.

- Sur l'**axe 6**, ce sont 8 nouveaux dossiers qui ont été programmés. Ils concernent des travaux de requalification d'espaces publics, l'aménagement et l'équipement de centres culturels et sportifs d'Ajaccio et de Bastia. Ces opérations représentent un investissement FEDER de 2 771 362,06 € et portent le taux de programmation de l'axe 6 à **59%**.

- L'**axe 8** relatif à l'*Assistance technique FEDER* rend compte de **7 dossiers programmés**. 2 nouveaux dossiers ont été programmés pour un coût UE de 579 869,11€. Le premier correspond au 5ème plan de communication lancé en 2019 afin de promouvoir la programmation européenne 2014-2020 et préparer la prochaine programmation au sein de la Collectivité de Corse. La seconde opération concerne l'assistance technique à la gestion, au suivi, à l'évaluation, au contrôle, à la communication. Le taux de programmation de l'axe 8 est de **40%** (contre 26% en 2019).

Au titre du FSE :

- Sur l'axe 7 *Investir dans la formation tout au long de la vie pour augmenter l'accès à l'emploi*, 2 dossiers relatifs à la formation professionnelle en faveur des demandeurs d'emplois et des détenus ont été déprogrammés et 1 nouvelle opération a été programmée pour un total de **14 dossiers**. L'opération concerne le soutien à l'Ecole de la 2nd chance de Bastia pour permettre à des personnes de 16 à 30 ans de pouvoir obtenir une formation qualifiante ou un emploi. Par ailleurs, la révision d'août 2019 a revu à la baisse les montants UE maquettés avec une diminution de 695 099€. Le taux de programmation de l'axe est de **68%**.

Focus ITI

- Enfin, **11 dossiers ont été programmés au titre des Investissements Territoriaux Intégrés** sur les axes 2, 4 et 6, pour un montant UE de 3,7 M€. Cela porte à **17 le nombre d'opérations ITI**, pour un total cumulé de 5,3 M€ UE. Les 8 dossiers supplémentaires annoncés dans le RAMO 2019 ont été programmés au titre de l'axe 6. Deux autres dossiers ont été programmés sur l'axe 2 et un sur l'axe 4. En dépit de retards de programmation constatés initialement sur les ITI, la trajectoire de programmation est positive sur l'année 2020, qui a été déterminante en termes de programmation. Ainsi, ces nouveaux projets sur le développement urbain intégré font progresser le taux de programmation qui atteint à 38% par rapport à l'intégralité de la maquette ITI (tous axes confondus) et pour les trois organismes intermédiaires : 59% de programmation pour la CAPA pour une enveloppe 4,9M€, 27% pour la CAB pour une enveloppe de 7M€, et 26% pour Porto-Vecchio / Bonifacio pour une enveloppe de 2,1M€.

Focus IF

Au 31 décembre 2020, 5 instruments financiers portés par l'ADEC ont été mis en œuvre :

- **Pi01b** : *Un fonds d'amorçage dédié aux jeunes pousses à fort contenu innovant et technologique (FEMU QUI VENTURE, 2,4 M€ UE)*
- **Pi03a** : *Un fonds de microcrédits dédiés aux porteurs d'un projet de création ou de reprise d'une entreprise (ADIE, 620 K€ UE), un fonds de prêts d'honneur (CAPI, 1,2 M€ UE) et un fonds de garantie (France Active, 600 K€ UE)*
- **Pi03d** : *Un fonds de garantie dédié aux TPE et PME (CADEC, 3 M€ UE) »*

Le taux de programmation du PO Corse 2014-2020 atteint 77% au 31.12.2020, ce qui correspond à une augmentation de 7 points par rapport à l'exercice précédent. Enfin, 76,55 M€ des montants en coût total ont été certifiés depuis le début de la programmation, soit un taux de certification de 35,1% et une progression de 13,18 M€ sur l'année 2020. A l'échelle de chaque fonds, 72,32 M€ des dépenses ont été certifiées au titre du FEDER et 4,23 M€ au titre du FSE (axe 7 uniquement).

3. RÉALISATION DE L'AXE PRIORITAIRE [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

3.1. Vue d'ensemble de la réalisation

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
1	Structurer le potentiel de recherche développement et innovation (RDI) de la Corse au service de la compétitivité du territoire	<p>89% des crédits FEDER de l'axe 1 ont été programmés au 31/12/2020. En l'absence de nouvelle opération, cette hausse s'explique par la révision à la baisse des montants maquettés sur la Pi 1b. Le montant des 13 projets s'élève donc à 16,75 M€ sur les 18,75 M€ maintenant prévus dans la maquette FEDER. Les dépenses certifiées sont en hausse par rapport à l'année précédente et représentent environ 10,55 M€, soit 33,7% de la maquette en coût total.</p> <p>Concernant l'OS01-Pi01a, 7 dossiers sont toujours programmés pour un coût total de 13,29 M€ et un coût UE de près de 8,52 M€, soit un taux de programmation FEDER de 95%. En l'absence de nouvelle programmation, cet OS reste largement porté par l'Université de Corse (6 des 7 dossiers programmés). Le dernier projet est quant à lui initié par l'INRA (« Ressources halieutiques du littoral corse 2 ») et a été achevé au cours de l'année 2020.</p> <p>Au titre de la Pi01b, 6 projets ont été programmés, soit 8,23 M€ de montants UE et un coût total de 14,07 M€. La révision des montants porte le taux de programmation de cette Pi à 84%, contre 75% l'an dernier. Parmi les dossiers, seul celui concernant le Développement d'un tracker métabolique est aujourd'hui physiquement intégralement achevé. Enfin, il est à noter que 4 opérations représentent chacune un coût FEDER supérieur à 1 M€ : QWANT Music, WIZARD, Développement d'un système d'identification sans contact basé sur une bague connectée (ICARE Technologies) et le déploiement d'un instrument financier par l'ADEC.</p> <p>L'ensemble des opérations ont été programmées avant le 31/12/2018. Aucune évolution notable n'est à signaler sur les années 2019 et 2020.</p>
2	Développer la société de l'information et de la communication au service de la cohésion et de l'attractivité du territoire	<p>Sur l'axe 2, le taux de programmation est en forte hausse : 36% au 31/12/2018, 48% au 31/12/2019 et désormais 95% au 31/12/2020. Si 7 nouvelles opérations ont été programmées au cours de l'exercice 2020, cette augmentation s'explique principalement par une révision à la baisse des montants maquettés sur la Pi 2c. Par ailleurs, le taux de certification a doublé pour atteindre 34,4% au 31/12/2020.</p> <p>L'intégralité des montants maquettés sur la Pi 02a ont été programmés. Il n'y a donc pas eu de nouvelle programmation sur l'année 2020.</p>

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
		<p>Pour la Pi 02c, les montants UE de la maquette ont été divisés par deux, passant de 14 M€ à 7 M€ après la révision. Il y a 83 dossiers programmés sur cette Pi.</p> <p>Les 7 nouveaux dossiers programmés en 2020 concernent :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'installation de panneaux numériques routiers d'information, portée par la CAPA - Le déploiement de bornes tactiles d'information (CAPA) - La mise en œuvre d'une plateforme territoriale d'hébergement de données de santé (dans le cadre de l'AAP e-santé), portée par la SITEC - Une étude du niveau d'appropriation des TIC en Corse, portée par la Collectivité de Corse - La numérisation des écoles de Lumiu et du PETR Ornano Sartonais Valincu Tàravu - La mise en œuvre de l'Espace Numérique de Travail LEIA V3, portée par la Collectivité de Corse
3	Augmenter la compétitivité des entreprises corses	<p>L'axe 3 comprend les Pi03a et Pi03d, et rend compte d'un taux de programmation de 85% (soit une progression de 17 points par rapport à l'année 2019). La disparité entre les deux Pi, déjà observée l'année dernière, s'est encore accrue. Ainsi, si la Pi 03a affiche un taux de programmation de 44% sans nouvelle opération cette année, la Pi 3d, où tous les crédits FEDER avaient été consommés, porte 2 nouveaux dossiers et affiche un taux de programmation de 143%. Au total, 22 opérations ont été programmées pour un coût UE de 14,43 M€ et un coût total de 45,95 M€. Le taux de certification s'élève à 36% du montant total maqueté, soit 15,28 M€.</p> <p>La programmation sur la Pi 03a reste en deçà des objectifs initiaux. En effet, 4,41 M€ UE sur les 10 M€ prévus sur la maquette ont été programmés. 2 des 8 opérations de la Pi 03a sont en revanche d'ores-et-déjà achevées.</p> <p>Les 2 nouveaux dossiers programmés sur la Pi 03d sont relatifs à de la recherche industrielle et la mutation de l'entreprise vers un nouveau modèle économique. Le premier est porté par la société Corse composites aéronautiques et le second par le Pôle des industriels aéronautiques Corse. Les 14 dossiers de cette Pi représentent un coût UE de 10,02 M€ sur les 7 M€ prévus dans la maquette et un coût total de 32,33 M€ sur les 17,5 M€ fléchés initialement.</p>
4	Accompagner la transition vers une société à faible teneur en carbone	<p>L'axe 4 prévoit l'intervention du programme au travers de 3 priorités d'investissement (Pi 04a, 04c et 04e). Cet axe affiche un taux de programmation global de 80% pour un total de 25 dossiers soutenus par le FEDER. Ces opérations représentent 24,68 M€ FEDER programmés, pour un coût total de 55,13 M€. En parallèle, le taux de certification s'élève à 32,2%, avec un volume de 18,65 M€ de dépenses certifiées.</p>

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
		<p>Cet axe a largement bénéficié de la révision des maquettes financières d'août 2019. En effet, les montants UE des Pi 4c et 4e ont été revus à la hausse (+ 7,74 M€) par rapport aux montants prévus initialement. En 2020, l'axe 4 reste celui pour lequel a été déployé le volume le plus important de crédits FEDER, largement devant l'axe 1 Recherche / Innovation et l'axe 3 Compétitivité des entreprises.</p> <p>Au global, les 25 dossiers programmés depuis 2014 se répartissent comme suit : 5 projets sur la Pi04a « énergies renouvelables », 12 opérations sur la Pi04c « efficacité énergétique » et 8 projets sur la Pi04e « mobilité durable ».</p> <p>S'il n'y a pas d'évolution ou de nouvelle opération sur la Pi 4a, 1 nouveau dossier a été programmé sur la Pi 4c. il s'agit d'une opération de réhabilitation et rénovation thermique de 38 logements sociaux de la résidence des Pins à Mezzavia, porté par l'Office Public de l'Habitat de la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien. Ce dossier représente un coût UE de 800.000 € et porte ainsi le taux de programmation de la Pi 4c à 75%.</p> <p>La Pi 4e affiche quant à elle un taux de programmation de 87%. Si les montants UE programmés n'ont pas évolué, la redistribution des maquettes a permis de rééquilibrer les disparités observées l'an dernier entre les 3 Pi.</p>
5	Préserver et valoriser durablement les atouts environnementaux et culturels du territoire	<p>L'axe 5 se partage 2 priorités d'investissement (Pi05b, Pi06c) appartenant à 2 OT distincts. La Pi 05b est relative aux risques naturels, quand la Pi 06c se concentre sur la valorisation du patrimoine touristique. Si aucune nouvelle programmation n'a eu lieu, la révision des montants de la maquette a permis de rééquilibrer le taux de programmation de la Pi 6c. Au total, environ 11,86 M€ FEDER ont été programmés, soit 62% des montants maquetés. L'axe affiche par ailleurs un taux de certification satisfaisant, puisque 57,21% des dépenses, soit 18,3 M€, ont déjà été certifiées.</p> <p>Sur la Pi05b, 8 dossiers avaient déjà été programmés, dont notamment des travaux hydrauliques pour protéger les quartiers des Cannes et des Salines des inondations ou encore le projet de cartographie des zones amiantifères. Seul le dossier relatif à l'observation du littoral a pour le moment été achevé.</p> <p>Sur la Pi06c, l'ensemble des 25 dossiers a été programmé avant le 01/01/2019. Ils représentent un coût total de près de 18 M€, dont 7,65 M€ de crédits FEDER. Ces opérations concernent principalement la</p>

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
		<p>réalisation d'aménagements de sites touristiques et de plages, la création d'itinéraires cyclotouristiques ou pédestres, la création de produits touristiques innovants, la valorisation du patrimoine naturel et culturel corse, etc. La révision de la maquette a permis de faire diminuer proportionnellement le taux de programmation. Il s'élève maintenant à 106% contre 128% l'année dernière.</p> <p>Malgré cela, les disparités persistent sur le taux de programmation entre les deux Pi. Par ailleurs, de fortes variations sont également visibles sur les montants certifiés. Ainsi, la Pi 05b affiche un taux de certification de 40% contre 86% pour la Pi 06c.</p>
6	Renforcer la cohésion sociale	<p>L'axe 6 dédié au développement urbain est l'axe comportant le plus grand nombre de nouvelles opérations programmées en 2020. En effet, 8 nouveaux dossiers sont venus s'ajouter aux 3 déjà programmés. Au global, les 11 dossiers représentent un montant UE de 3,54 M€ pour un coût total de 5,58 M€. Le taux de programmation de l'axe est donc en forte hausse et représente 59% au 31/12/2020. Enfin, les montants certifiés s'établissent à hauteur de près de 2,26 M€, soit un taux de certification de 22,6%.</p> <p>A l'échelle de l'axe, les 8 nouvelles opérations programmées sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La rénovation du Gymnase St Jean - Ajaccio - La rénovation du gymnase Michel Bozzi - Ajaccio - La modernisation du Complexe Vignetta Jean Nicoli - Ajaccio - La rénovation du stade du Stiletto - Ajaccio - Des travaux de requalification de la place Guasco - Bastia - La rénovation et Extension du Cosec Pepito Feretti - Bastia - L'aménagement et équipement du Centre des Sciences - Bastia - Des travaux d'embellissement et de rénovation de l'espace public du Colle - Bastia <p>Ces travaux se concentrent sur les communes d'Ajaccio et de Bastia. 2,77 M€ FEDER ont été alloués à ces projets, pour un coût total de près de 4,63 M€.</p> <p>Au cours des précédents exercices du RAMO, un retard avait été constaté dans la mise en œuvre des ITI s'expliquant par le processus itératif d'organisation et de structuration du système de gestion et de contrôle et d'accompagnement des organismes intermédiaires. Les conventions de désignation des OI ont été signées en décembre 2016 et les premières opérations ITI n'ont été déposées qu'à partir de mars</p>

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
		2017. En 2020, 6 opérations sur les 11 programmées sont physiquement intégralement achevées.
7	Investir dans la formation tout au long de la vie pour augmenter l'accès à l'emploi	<p>L'axe 7 compte aujourd'hui 14 dossiers programmés, pour un montant FSE de 7,11 M€ et un coût total de 15,3 M€. Le taux de programmation de l'axe s'élève à 68%, soit une progression de 5 points par rapport à l'année dernière (63% en 2019). Sa maquette a été revue à la baisse lors de la révision du programme FEDER-FSE Corse. Par ailleurs, l'axe affiche un montant de certification de 4,23 M€, soit un taux de 20,26%. Il s'agit de l'unique axe dédié au Fonds Social Européen (FSE), en dehors de l'Assistance Technique (axe 9).</p> <p>Au cours de l'exercice 2020, 2 dossiers ont été déprogrammés. Il s'agit d'opérations relatives à des prestations de formation professionnelle en faveur de demandeurs d'emploi et de détenus. A l'inverse, une nouvelle opération a vu le jour. Elle concerne la mise en place de l'Ecole de la 2nd chance, ce qui s'avère un dossier récurrent, reconduit chaque année depuis 2015. Ce dossier représente un coût total de 575.218 €, dont 204.202,40 € de crédits FSE alloués. Le plan de rattrapage des indicateurs du FSE conduit notamment avec Pôle emploi, a suspendu la certification de certains dossiers pour fiabilisation. L'année 2021 devra voir aboutir le plan de rattrapage ainsi que la mise en œuvre de nouvelles directives de gestion. Enfin, la mobilisation de CRII+ au titre du FSE doit être validée en 2021 et les crédits ont donc été réservés à ce titre.</p>
8	Assistance technique FEDER	<p>L'axe 8 d'assistance technique FEDER comporte 2 objectifs spécifiques distincts : l'OS01 - Assurer une mise en œuvre efficiente du programme dans une logique de simplification des procédures et l'OS02 - Renforcer la visibilité du FEDER auprès des bénéficiaires potentiels et du grand public. 2 nouveaux dossiers ont été programmés sur l'OS01, ce qui porte le total de l'axe à 7 projets (dont 5 dossiers sur l'OS01). L'ensemble des dossiers représente un coût total de 2,73 M€, dont 1,62 M€ FEDER. Le taux de programmation de l'AT FEDER s'établit à 40% et est donc en hausse par rapport à 2019. En ce qui concerne la certification, environ 1,8 M€ de dépenses ont été certifiées, soit un taux de 26,3%.</p> <p>Les deux nouveaux dossiers programmés concernent :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le plan de communication Europe 2019 - L'assistance technique PO FEDER-FSE 2014-2020 – fonctionnement <p>Ces 2 dossiers représentent un coût total de 966 448,52 € et 579 869,11 € de crédits FEDER.</p>
9	Assistance technique FSE	Au 31/12/2020, les crédits d'assistance technique FSE n'ont pas encore été mobilisés.

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
		A noter que la maquette dédiée à l'assistance technique FSE n'a pas été impactée par la révision et se décline comme suit : 900 000 € en coût total et 450 000 € en coût UE, soit un taux d'intervention UE à hauteur de 50%.

3.2. Indicateurs communs et spécifiques au programme [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013]

Axes prioritaires, à l'exclusion de l'assistance technique

Axe prioritaire	1 - Structurer le potentiel de recherche développement et innovation (RDI) de la Corse au service de la compétitivité du territoire
Priorité d'investissement	1a - Améliorer les infrastructures de recherche et d'innovation (R&I) et les capacités à développer l'excellence en R&I, et faire la promotion des centres de compétence, en particulier dans les domaines présentant un intérêt européen

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 1 / 1a

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	Observations
F	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	Équivalents temps plein	En transition	20,00			28,90			
S	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	Équivalents temps plein	En transition	20,00			33,40			
F	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	Entreprises	En transition	15,00			19,00			19 coopérations entreprises - recherche sont effectives dans le cadre des opérations financées. Les dossiers mobilisant le plus de partenariats sont les suivants : - CO0009224 - Ressources halieutiques du littoral corse 2 (3 partenaires privés) ; - CO0009083 - InnovaAgrumes - projet d'innovation pour une agrumiculture durable (8 partenaires privés). Par ailleurs, on constate une sous-réalisation sur le dossier CO0009204 - AGRIEX (agriculture d'excellence) (avec 2 partenaires privés au lieu de 3 prévus initialement). Ce retrait devra être officialisé par une notification et retranscrit dans l'accord de consortium en vigueur. Cette observation explique l'évolution à la baisse en réalisé sur le CO26 entre le RAMO 2019 et le RAMO 2020.
S	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	Entreprises	En transition	15,00			20,00			
F	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	EUR	En transition	1 300 000,00			19 920,00	19 920,00		Les valeurs ne sont pas représentatives de la réalité de l'exécution des opérations : les valeurs seront renseignées quand elles seront définitives, c'est-à-dire au solde des opérations.
S	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la	EUR	En transition	1 300 000,00			668 823,00			

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	Observations
		recherche et du développement									
F	19	Nombre de contrat partenaire public/recherche publique PO 2007-2013	contrat	En transition	18,00			4,00			Cet indicateur ne permettant pas la prise en compte de réalisations partielles, il est nécessaire d'attendre l'achèvement physique des 7 opérations contributrices. Seul le projet Ressources halieutiques du littoral corse 2 (4) a renseigné une valeur en réalisée.
S	19	Nombre de contrat partenaire public/recherche publique PO 2007-2013	contrat	En transition	18,00			5,00			Les valeurs prévisionnelles dépendent de 4 opérations programmées, mais elles s'avèrent insuffisantes pour permettre l'atteinte de la cible 2023. L'évaluation d'impact prévue pour cet axe apportera les détails nécessaires à la compréhension de cette valeur.
F	21	Nombre de brevets et logiciels (PO 2007-2013)	brevets et logiciels	En transition	6,00			0,00			L'évaluation d'impact prévue pour cet axe apportera les valeurs réalisées en matière de dépôt de brevets.
S	21	Nombre de brevets et logiciels (PO 2007-2013)	brevets et logiciels	En transition	6,00			3,00			Aucune modification n'est à signaler par rapport à l'année dernière. Ainsi, au 31/12/2020, les valeurs prévisionnelles ne permettent pas, à ce stade, d'atteindre la cible. Les 3 opérations contributrices restent : InnovAgrumes, AGRIEX et MSY-MOON FISCH.
F	23	Nombre de licences	licences	En transition	4,00			0,00			L'évaluation d'impact prévue pour cet axe apportera les valeurs réalisées en matière de licences.
S	23	Nombre de licences	licences	En transition	4,00			4,00			
F	24	Nombre de contrats de valorisation	contrat	En transition	4,00			6,00			La valeur cible de cet indicateur est d'ores et déjà dépassée. A ce stade, la valeur réalisé repose sur 2 projets portés par l'Université de Corse : - Les espaces de la Corse médiévale (3 contrats) ; - Ressources halieutiques du littoral Corse 2 (3 contrats). Il est nécessaire d'attendre la réalisation complète des opérations pour pouvoir renseigner l'intégralité des valeurs en réalisé.
S	24	Nombre de contrats de valorisation	contrat	En transition	4,00			10,00			Concernant le prévisionnel, les perspectives s'avèrent très favorables, avec 10 contrats de valorisation prévus dans le cadre des dossiers soutenus sur la Pi01a.
F	8	Nombre de contrats entreprise /recherche public (PO 2007-2013)	contrat	En transition	12,00			3,00			A ce stade, seul un projet a fait remonter une valeur en réalisé : Ressources halieutiques du littoral corse 2 (3). Il permet d'atteindre 25% de la cible 2023. "
S	8	Nombre de contrats entreprise /recherche public (PO 2007-2013)	contrat	En transition	12,00			19,00			Les valeurs prévisionnelles permettent toujours d'escompter une atteinte des cibles 2023 rapidement - néanmoins, cet indicateur ne permettant pas la prise en compte de réalisations partielles, il est nécessaire d'attendre l'achèvement physique des 7 opérations contributrices.

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes
F	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	16,30			0,00			0,00		
S	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	33,40			33,35			33,35		
F	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	20,00			20,00			12,00		

(1)	ID	Indicateur	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes
S	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	20,00			20,00			20,00		
F	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	0,00			0,00			0,00		
S	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	668 823,00			668 823,00			668 823,00		
F	19	Nombre de contrat partenaire public/recherche publique PO 2007-2013	3,00			0,00			0,00		
S	19	Nombre de contrat partenaire public/recherche publique PO 2007-2013	5,00			5,00			5,00		
F	21	Nombre de brevets et logivciels (PO 2007-2013)	0,00			0,00			0,00		
S	21	Nombre de brevets et logivciels (PO 2007-2013)	3,00			3,00			2,00		
F	23	Nombre de licences	0,00			0,00			0,00		
S	23	Nombre de licences	3,00			3,00			1,00		
F	24	Nombre de contrats de valorisation	6,00			0,00			0,00		
S	24	Nombre de contrats de valorisation	10,00			10,00			8,00		
F	8	Nombre de contrats entreprise /recherche public (PO 2007-2013)	0,00			0,00			0,00		
S	8	Nombre de contrats entreprise /recherche public (PO 2007-2013)	19,00			19,00			7,00		

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	7,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	70 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	19	Nombre de contrat partenaire public/recherche publique PO 2007-2013	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	19	Nombre de contrat partenaire public/recherche publique PO 2007-2013	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	21	Nombre de brevets et logivciels (PO 2007-2013)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	21	Nombre de brevets et logivciels (PO 2007-2013)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	23	Nombre de licences	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	23	Nombre de licences	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	24	Nombre de contrats de valorisation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	24	Nombre de contrats de valorisation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	8	Nombre de contrats entreprise /recherche public (PO 2007-2013)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	8	Nombre de contrats entreprise /recherche public (PO 2007-2013)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	1 - Structurer le potentiel de recherche développement et innovation (RDI) de la Corse au service de la compétitivité du territoire
Priorité d'investissement	1a - Améliorer les infrastructures de recherche et d'innovation (R&I) et les capacités à développer l'excellence en R&I, et faire la promotion des centres de compétence, en particulier dans les domaines présentant un intérêt européen
Objectif spécifique	1 - Augmenter les activités de recherche et la diffusion de leurs résultats dans les domaines de spécialisation régionaux

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2020 Total	2020 Qualitative	Observations
1	DIRD publique / PIB	%	En transition	0,20	2010	0,30	0,30		
2	Part de l'effectif recherche régionale/DAS	%	En transition	27,00	2012	50,00	27,00		L'évaluation d'impact prévue pour cet axe devra permettre d'apporter les données suffisantes pour calculer la valeur de cet indicateur.

ID	Indicateur	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative
1	DIRD publique / PIB	0,30		0,21		0,20		0,20	
2	Part de l'effectif recherche régionale/DAS	27,00		27,00		27,00		27,00	

ID	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
1	DIRD publique / PIB	0,20		0,20	
2	Part de l'effectif recherche régionale/DAS	27,00		27,00	

Axe prioritaire	1 - Structurer le potentiel de recherche développement et innovation (RDI) de la Corse au service de la compétitivité du territoire
Priorité d'investissement	1b - Favoriser les investissements des entreprises dans la R& I, développer des liens et des synergies entre les entreprises, les centres de recherche et développement et le secteur de l'enseignement supérieur, promouvoir en particulier les investissements dans le développement de produits et de services, les transferts de technologie, l'innovation sociale, l'éco-innovation, des applications de services publics, la stimulation de la demande, des réseaux, des grappes d'entreprises et de l'innovation ouverte par la spécialisation intelligente, et soutenir des activités de recherche technologique et appliquée, des lignes pilotes, des actions de validation précoce des produits, des capacités de fabrication avancée et de la première production, en particulier dans le domaine des technologies clés génériques et de la diffusion de technologies à des fins générales, ainsi que stimuler les investissements nécessaires au renforcement des capacités de réaction aux crises dans les services de santé

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 1 / 1b

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	Observations
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	En transition	560,00			7,00			Le soutien est déjà effectif sur 5 des 6 projets soutenus au moyen de subvention, du fait du versement d'une part de la subvention et du niveau de réalisation des opérations. Cela concerne 7 entreprises au 31/12/2020. Les réalisations ne sont en revanche pas encore effectives et donc valorisables en réalisé sur l'instrument financier.
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	En transition	560,00			17,00			Les valeurs prévisionnelles sont nettement inférieures à la valeur cible pour 2023. 17 entreprises sont actuellement sélectionnées pour un soutien dont 7 entreprises sous forme de subventions et 10 sous forme d'instrument financier.
F	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	Entreprises	En transition	10,00			7,00			
S	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	Entreprises	En transition	10,00			7,00			
F	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	Entreprises	En transition	117,00			0,00			Le niveau d'avancement de l'instrument financier ne permet à ce stade de renseigner le nombre d'entreprises soutenues.
S	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	Entreprises	En transition	117,00			10,00			
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	Entreprises	En transition	433,00			0,00			
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	Entreprises	En transition	433,00			0,00			Aucune action collective n'a été programmée sur cet axe. La stratégie d'intervention basée sur le soutien à des projets structurants n'a pas conduit à intervenir sur ce volet. Le programme ne sera pas en mesure de contribuer à l'atteinte de la cible 2023 du CO04 (489 entreprises).
F	CO26	Recherche et innovation: nombre	Entreprises	En	53,00			4,00			2 projets contribuent au CO26 sur l'OS01-Pi01b : Réalisation d'un

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	Observations
		d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche		transition							démonstrateur type aéronef à très longue autonomie porté par ACI et Projet Wireless solutions for haZARD monitoring and mitigation (WIZARD) porté par la Société Insulaire Pétrolière pour une valeur prévisionnelle totale de 4. En l'état, il semble difficile d'atteindre la cible 2023 de 60 à l'échelle de l'axe 1 pour cet indicateur au cadre de performance. 4 coopérations entreprises - organismes de recherche sont désormais effectives dans le cadre des opérations financées par les 2 projets susmentionnés.
S	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	Entreprises	En transition	53,00			4,00			
F	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	EUR	En transition	50 000 000,00			313 809,16			Les réalisations effectives seront constatées lors du solde des dossiers. Seuls 2 projets ont fait remonter des valeurs en réalisé au 31/12/2020 : - CO0012796 - Réalisation d'un démonstrateur type aéronef à très longue autonomie (acompte versé); - CO0008542 - Développement d'un tracker métabolique (solde versé).
S	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	EUR	En transition	50 000 000,00			13 792 064,00			Les 6 projets financés contribuent à cet objectif. L'effet levier du FEDER sur le financement privé est supérieur à 1,5. Néanmoins, les valeurs prévisionnelles sont insuffisantes pour assurer l'atteinte de la cible 2023.
F	CO29	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour introduire des produits nouveaux pour l'entreprise	Entreprises	En transition	30,00			4,00			Le potentiel des opérations programmées disposant d'une valeur prévisionnelle devrait permettre d'atteindre 20% de la cible 2023. Au 31/12/2020, 2 des 6 projets ont renseigné des valeurs en réalisé : - CO0012223 - Projet Wireless solutions for haZARD monitoring and mitigation (WIZARD) (3 entreprises soutenues); - CO0008542 - Développement d'un tracker métabolique (1 entreprise soutenue).
S	CO29	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour introduire des produits nouveaux pour l'entreprise	Entreprises	En transition	30,00			7,00			5 des 6 projets permettent à 7 entreprises de bénéficier d'un soutien sur des innovations de produits.

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	4,00			3,00			0,00		
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	17,00			17,00			6,00		
F	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	7,00			7,00			0,00		
S	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	7,00			7,00			6,00		
F	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	0,00			0,00			0,00		
S	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que	10,00			0,00			0,00		

(1)	ID	Indicateur	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes
		des subventions									
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	0,00			10,00			0,00	0,00	0,00
F	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	1,00			1,00			0,00	0,00	0,00
S	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	4,00			4,00			4,00		
F	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	71 734,00			71 734,00			0,00		
S	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	13 792 064,00			13 792 064,00			2 392 064,00		
F	CO29	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour introduire des produits nouveaux pour l'entreprise	0,00			0,00			0,00		
S	CO29	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour introduire des produits nouveaux pour l'entreprise	7,00			7,00			5,00		

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	260 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CO29	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour introduire des produits nouveaux pour l'entreprise	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO29	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour introduire des produits nouveaux pour l'entreprise	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	1 - Structurer le potentiel de recherche développement et innovation (RDI) de la Corse au service de la compétitivité du territoire
Priorité d'investissement	1b - Favoriser les investissements des entreprises dans la R& I, développer des liens et des synergies entre les entreprises, les centres de recherche et développement et le secteur de l'enseignement supérieur, promouvoir en particulier les investissements dans le développement de produits et de services, les transferts de technologie, l'innovation sociale, l'éco-innovation, des applications de services publics, la stimulation de la demande, des réseaux, des grappes d'entreprises et de l'innovation ouverte par la spécialisation intelligente, et soutenir des activités de recherche technologique et appliquée, des lignes pilotes, des actions de validation précoce des produits, des capacités de fabrication avancée et de la première production, en particulier dans le domaine des technologies clés génériques et de la diffusion de technologies à des fins générales, ainsi que stimuler les investissements nécessaires au renforcement des capacités de réaction aux crises dans les services de santé
Objectif spécifique	1 - Accroître les activités d'innovation des entreprises corses dans les domaines de spécialisation intelligente

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2020 Total	2020 Qualitative	Observations
8	DIRD privée	Euros	En transition	22 500 000,00	2010	27 000 000,00	6 000 000,00		

ID	Indicateur	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative
8	DIRD privée	0,00						22 500 000,00	

ID	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
8	DIRD privée	22 500 000,00		22 500 000,00	

Axe prioritaire	2 - Développer la société de l'information et de la communication au service de la cohésion et de l'attractivité du territoire
Priorité d'investissement	2a - Étendre le déploiement de la large bande et la diffusion de réseaux à grande vitesse et soutenir l'adoption des technologies et réseaux émergents pour l'économie numérique

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 2 / 2a

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	Observations
F	CO10	Infrastructures TIC: ménages supplémentaires bénéficiant d'un accès à large bande d'au moins 30 Mbps	Ménages	En transition	150 000,00			0,00			Compte tenu de la modification du PO validée fin 2018, cet OS ne vise plus la création d'accès pour les ménages. Cet indicateur n'est plus pertinent et devra faire l'objet d'une demande de modification dans le cadre de la révision du PO FEDER-FSE 14-20.
S	CO10	Infrastructures TIC: ménages supplémentaires bénéficiant d'un accès à large bande d'au moins 30 Mbps	Ménages	En transition	150 000,00			0,00			
F	1	Nbre supplémentaire de fibre optique	Km	En transition	500,00			0,00			Compte tenu de la modification du PO validée fin 2018, cet indicateur n'est plus pertinent et devra donc être retiré.
S	1	Nbre supplémentaire de fibre optique	Km	En transition	500,00			3,00			
F	2	Prises THD déployées hors zones d'intervention des opérateurs privés	Prise	En transition	20 000,00			0,00			Compte tenu de la modification du PO validée fin 2018, cet indicateur n'est plus pertinent et devra donc être retiré.
S	2	Prises THD déployées hors zones d'intervention des opérateurs privés	Prise	En transition	20 000,00			0,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes
F	CO10	Infrastructures TIC: ménages supplémentaires bénéficiant d'un accès à large bande d'au moins 30 Mbps	0,00			0,00			0,00		
S	CO10	Infrastructures TIC: ménages supplémentaires bénéficiant d'un accès à large bande d'au moins 30 Mbps	0,00			0,00			0,00		
F	1	Nbre supplémentaire de fibre optique	0,00			0,00			0,00		
S	1	Nbre supplémentaire de fibre optique	3,00			3,00			0,00		
F	2	Prises THD déployées hors zones d'intervention des opérateurs privés	0,00			0,00			0,00		
S	2	Prises THD déployées hors zones d'intervention des opérateurs privés	0,00			14,00			0,00		

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO10	Infrastructures TIC: ménages supplémentaires bénéficiant d'un accès à large bande d'au moins 30 Mbps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO10	Infrastructures TIC: ménages supplémentaires bénéficiant d'un accès à large bande d'au moins 30 Mbps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
		moins 30 Mbps									
F	1	Nbre supplémentaire de fibre optique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	1	Nbre supplémentaire de fibre optique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	2	Prises THD déployées hors zones d'intervention des opérateurs privés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	2	Prises THD déployées hors zones d'intervention des opérateurs privés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	2 - Développer la société de l'information et de la communication au service de la cohésion et de l'attractivité du territoire
Priorité d'investissement	2a - Étendre le déploiement de la large bande et la diffusion de réseaux à grande vitesse et soutenir l'adoption des technologies et réseaux émergents pour l'économie numérique
Objectif spécifique	1 - Augmenter le déploiement du très haut débit à l'abonné sur les territoires de projets prioritaires

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2020 Total	2020 Qualitative	Observations
9	Foyers couverts par le THD	% foyers	En transition	2,40	2013	65,00	41,87		Compte tenu de la modification du PO validée fin 2018, cet indicateur n'est plus pertinent et devra donc être retiré.

ID	Indicateur	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative
9	Foyers couverts par le THD	25,52		12,90				2,40	

ID	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
9	Foyers couverts par le THD		2,40		2,40

Axe prioritaire	2 - Développer la société de l'information et de la communication au service de la cohésion et de l'attractivité du territoire
Priorité d'investissement	2c - Renforcer les applications TIC dans les domaines de l'administration en ligne, de l'apprentissage en ligne, de l'intégration par les technologies de l'information, de la culture en ligne et de la santé en ligne (télé santé)

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 2 / 2c

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	Observations
F	26	Nombre de dossiers programmés	dossiers	En transition	100,00			80,00			
S	26	Nombre de dossiers programmés	dossiers	En transition	100,00			80,00			
F	3	Nombre d'utilisateur unique actif sur les plateformes de service e-éducation	Utilisateur	En transition	100 000,00			48 997,00			
S	3	Nombre d'utilisateur unique actif sur les plateformes de service e-éducation	Utilisateur	En transition	100 000,00			79 122,00			
F	4	Fréquentation annuelle en visiteur unique d'espaces d'animation numérique	Nbre Utilisateur	En transition	150 000,00			22 316,00			La progression de cet indicateur est plutôt positive, même si les délais d'obtention des données sont importants (nécessité d'attendre 1 an de fonctionnement). Les projets contribuant tout particulièrement aux objectifs de fréquentation en nombre de visiteurs uniques d'espaces d'animation numérique sont les suivants : - CO0011865 - Ateliers de Médiation Numérique - Commune d'Oletta (3 365 visiteurs uniques) ; - CO0009694 - Ateliers de médiation numérique - Fablab CORTE - AAP MED NUM volet 1 (3 863 visiteurs uniques) ; - CO0012365 - Ateliers médiation numérique - commune de Grosseto Prugna - AAP MEDNUM volet 1 (4 900 visiteurs uniques).
S	4	Fréquentation annuelle en visiteur unique d'espaces d'animation numérique	Nbre Utilisateur	En transition	150 000,00			1 041 490,00			Les valeurs prévisionnelles permettent d'escompter une atteinte de la cible 2023 rapidement. De plus, l'évaluation d'impact réalisée sur cet axe, en cours de validation, a spécifiquement traité ce sujet.

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes
F	26	Nombre de dossiers programmés	74,00			56,00			0,00		
S	26	Nombre de dossiers programmés	74,00			56,00			0,00		
F	3	Nombre d'utilisateur unique actif sur les plateformes de service e-éducation	47 342,00			25 908,00			1 442,00		
S	3	Nombre d'utilisateur unique actif sur les plateformes de service e-éducation	47 264,00			47 264,00			10 634,00		
F	4	Fréquentation annuelle en visiteur unique d'espaces d'animation numérique	16 512,00			16 512,00			1 300,00		
S	4	Fréquentation annuelle en visiteur unique d'espaces d'animation numérique	28 990,00			28 990,00			19 928,00		

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	26	Nombre de dossiers programmés	0,00			0,00			0,00		
S	26	Nombre de dossiers programmés	0,00			0,00			0,00		
F	3	Nombre d'utilisateur unique actif sur les plateformes de service e-éducation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	3	Nombre d'utilisateur unique actif sur les plateformes de service e-éducation	2 894,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	4	Fréquentation annuelle en visiteur unique d'espaces d'animation numérique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	4	Fréquentation annuelle en visiteur unique d'espaces d'animation numérique	2 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	2 - Développer la société de l'information et de la communication au service de la cohésion et de l'attractivité du territoire
Priorité d'investissement	2c - Renforcer les applications TIC dans les domaines de l'administration en ligne, de l'apprentissage en ligne, de l'intégration par les technologies de l'information, de la culture en ligne et de la santé en ligne (télésanté)
Objectif spécifique	1 - Augmenter l'usage des services numériques dans l'ensemble de la société insulaire pour garantir sa cohésion et conforter sa capacité d'initiative

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2020 Total	2020 Qualitative	Observations
10	Taux de pénétration des e-services éducatifs	%	En transition	25,00	2012	95,00	52,00		

ID	Indicateur	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative
10	Taux de pénétration des e-services éducatifs			52,00				25,00	

ID	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
10	Taux de pénétration des e-services éducatifs	25,00		25,00	

Axe prioritaire	3 - Augmenter la compétitivité des entreprises corses
Priorité d'investissement	3a - Favoriser l'esprit d'entreprise, en particulier en facilitant l'exploitation économique d'idées nouvelles et en stimulant la création de nouvelles entreprises, y compris par le biais des pépinières d'entreprises

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 3 / 3a

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	Observations
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	En transition	730,00			204,00			
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	En transition	730,00			857,00			
F	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	Entreprises	En transition	480,00			0,00			Au regard du rythme d'avancement des instruments financiers, il n'est pas encore possible de valoriser les entreprises soutenues en réalisé.
S	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	Entreprises	En transition	480,00			550,00			Les valeurs prévisionnelles permettent d'escompter une atteinte des cibles 2023 plutôt rapidement. 8 opérations témoignent de 550 entreprises susceptibles de bénéficier d'un soutien financier autre que des subventions (CO03) en prévisionnel. Suite à un processus de fiabilisation des données dans le cadre du RAMO, 10 entreprises ont dû être retirées du prévisionnel attendu pour l'indicateur CO03 en 2020, ne s'agissant pas d'un soutien au moyen d'instruments financiers après vérification. La cible 2023 du CO03 s'élève à 480 entreprises. De fait, en l'état des données disponibles, les perspectives d'atteinte de la cible 2023 s'avèrent tout à fait favorables.
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	Entreprises	En transition	250,00			202,00			Il est nécessaire d'attendre l'achèvement physique des 3 opérations contributrices. A ce stade, aucun dossier n'est en mesure de préciser une valeur réalisée sur cet indicateur.
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	Entreprises	En transition	250,00			300,00			Les valeurs prévisionnelles permettent d'escompter une atteinte des cibles 2023. Les 3 principaux dossiers contributeurs sont le dossier SFIDA, la plateforme de travail coopératif "U san Gabriellu" Porto Vecchio et la réhabilitation fonctionnelle de l'ancienne caserne Grossetti en vue de créer un pôle économique et numérique.
F	CO05	Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	En transition	440,00			1,00			A ce stade, seul le projet de reprise de la SAS Corsica Gastronomica a abouti à la valorisation d'une entreprise en réalisé.
S	CO05	Investissement productif: nombre de nouvelles	Entreprises	En transition	440,00			1,00			Dans le cadre d'une expertise sur les données du RAMO 2020, 10 entreprises avaient été comptabilisées, en tant que nouvelles entreprises bénéficiant d'un

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	Observations
		entreprises bénéficiant d'un soutien									soutien, alors qu'elles ne devaient pas être valorisées sur cet indicateur. Ceci explique la fluctuation de la valeur prévisionnelle (de 11 à 1 entreprise) entre l'exercice du RAMO 2019 et celui du RAMO 2020. Plus globalement, les valeurs prévisionnelles sont donc très en-deçà de la cible 2023, qui risque fortement de ne pas être atteinte.
F	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	EUR	En transition	30 000 000,00			0,00			Les investissements privés relatifs aux instruments financiers pourront être constatés de manière fiable dès la sélection des entreprises accompagnées. C'est pourquoi, les valeurs réalisées du CO07 devraient être remontées progressivement. Elles sont fonction du rythme d'avancement des instruments financiers programmés.
S	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	EUR	En transition	30 000 000,00			900 000,00			En 2020, une valeur en prévisionnelle a pu être renseignée pour l'indicateur CO07 Investissements privés. Il s'agit de la contribution du dossier IF ""Sélection d'outils financiers pour la dotation d'un fonds de garantie spécifique ..."" (CO0013194). Cependant, en l'état, la valeur prévisionnelle reste très en-deçà de la cible 2023.
F	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	Équivalents temps plein	En transition	1 300,00			0,00			A ce stade, nous ne sommes pas en mesure de faire remonter les valeurs en réalisé du CO08, du fait des délais de mise en oeuvre des instruments financiers de l'ADEC et de la nécessité de l'achèvement des opérations concernées pour être valorisées dans le SI. L'indicateur CO08 devra être complété en réalisé par les services instructeurs, en lien direct avec la réalisation de l'évaluation d'impact du volet compétitivité des entreprises du programme opérationnel FEDER-FSE Corse 2014-2020.
S	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	Équivalents temps plein	En transition	1 300,00			1 090,00			Les principaux effets attendus sont liés aux 3 dossiers d'instruments financiers de l'ADEC programmés sur l'OS01-Pi03a, ainsi qu'au projet de réhabilitation fonctionnelle de l'ancienne caserne Grossetti en vue de créer un pôle économique et numérique (10 emplois en prévisionnel). Il n'y a aucune évolution particulière à signaler au 31/12/2020.
F	5	Superficie nouvelle d'immobilier d'entreprises	Superficie	En transition	300,00			0,00			
S	5	Superficie nouvelle d'immobilier d'entreprises	Superficie	En transition	300,00			2 552,60			Seuls 3 dossiers sont contributeurs pour cet indicateur. Il s'agit de la plateforme de travail coopératif "U san Gabriellu" Porto Vecchio, de la construction d'une pépinière d'entreprises par la commune de Viggianello et du pôle économique et numérique, porté par la CAPA. Ils sont en cours de réalisation et permettront l'atteinte des objectifs. La valeur du dossier contributeur a été corrigé en 2020, après vérification en lien avec le porteur de projet et le service instructeur. Ceci explique l'évolution à la hausse constatée en prévisionnel.

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	204,00			204,00			1,00		
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	857,00			743,00			292,00		
F	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	0,00			0,00			0,00		
S	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que	560,00			450,00			0,00		

(1)	ID	Indicateur	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes
		des subventions									
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	202,00			202,00			0,00		
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	280,00			280,00			280,00		
F	CO05	Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	1,00			1,00			1,00		
S	CO05	Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	11,00			11,00			11,00		
F	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	0,00			0,00			0,00		
S	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	0,00			0,00			0,00		
F	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00			0,00			0,00		
S	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	1 090,00			910,00			10,00		
F	5	Superficie nouvelle d'immobilier d'entreprises	0,00			0,00			0,00		
S	5	Superficie nouvelle d'immobilier d'entreprises	1 813,60			1 235,59			1 235,59		

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	121,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	120,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CO05	Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO05	Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	5	Superficie nouvelle d'immobilier d'entreprises	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	5	Superficie nouvelle d'immobilier d'entreprises	235,59	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	3 - Augmenter la compétitivité des entreprises corses
Priorité d'investissement	3a - Favoriser l'esprit d'entreprise, en particulier en facilitant l'exploitation économique d'idées nouvelles et en stimulant la création de nouvelles entreprises, y compris par le biais des pépinières d'entreprises
Objectif spécifique	1 - Accroître le nombre de créations/transmissions d'entreprises sur l'île.

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2020 Total	2020 Qualitative	Observations
11	Nombre moyen de création d'entreprises sur 6 années glissantes	Entreprises	En transition	2 045,00	2012	2 200,00	4 265,00		

ID	Indicateur	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative
11	Nombre moyen de création d'entreprises sur 6 années glissantes	4 105,00		19 549,00					

ID	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
11	Nombre moyen de création d'entreprises sur 6 années glissantes	2 045,00		2 045,00	

Axe prioritaire	3 - Augmenter la compétitivité des entreprises corses
Priorité d'investissement	3d - Soutenir la capacité des PME à croître sur les marchés régionaux, nationaux et internationaux ainsi qu'à s'engager dans les processus d'innovation

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 3 / 3d

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	Observations
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	En transition	557,00			877,00			
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	En transition	557,00			824,00			
F	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	Entreprises	En transition	207,00			0,00			Les dossiers n'ont toujours pas atteint un niveau suffisant d'achèvement pour être valorisés en réalisé dans le cadre du RAMO 2020. Néanmoins, le potentiel des opérations programmées devraient permettre d'approcher la valeur cible 2023.
S	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	Entreprises	En transition	207,00			150,00			Un instrument financier ""Sélection d'outils financiers pour la dotation d'un fonds de garantie dédié aux TPE et PME"" est mis en place par l'ADEC et représente 150 entreprises en valeur prévisionnelle.
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	Entreprises	En transition	350,00			874,00			
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	Entreprises	En transition	350,00			671,00			
F	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	EUR	En transition	16 500 000,00			0,00			
S	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	EUR	En transition	16 500 000,00			0,00			(F) Les investissements privés sur les instruments financiers pourront être constatés de manière fiable dès la sélection des entreprises accompagnées. A ce stade, le niveau d'avancement des instruments financiers ne permet pas de valoriser les contreparties privées sur les dossiers de la Pi 3d.
F	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises	Équivalents temps plein	En transition	92,00			4,00			Seul le projet lié aux aides aux projets de R&D, d'innovation de procédés et d'organisations a été en mesure

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	Observations
		bénéficiaire d'un soutien									
S	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	Équivalents temps plein	En transition	92,00			16,00			En l'état des données disponibles, les principaux effets attendus sont liés à 3 dossiers en lien avec la filière aéronautique : Développement externe, gestion et animation du Pôle des Industries Aéronautiques Corse, Action d'amélioration des performances industrielles et mutation vers l'usine du futur 4.0 de la filière aéronautique corse et Aides aux projets de R&D, d'innovation de procédés et d'organisations. Le potentiel en prévisionnel ne semble pas en mesure de permettre une atteinte de la cible 2023 (16 emplois pour une valeur cible de 90). Mais, jusqu'à 9 dossiers supplémentaires pourraient être valorisés prochainement au sein du SI, notamment consécutivement aux travers de l'évaluation d'impact du volet compétitivité du PO FEDER-FSE Corse.

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	877,00			876,00			8,00		
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	825,00			825,00			825,00		
F	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	0,00			0,00			0,00		
S	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	151,00			151,00			151,00		
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	874,00			874,00			8,00		
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	671,00			671,00			671,00		
F	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	0,00			0,00			0,00		
S	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	0,00			0,00			0,00		
F	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00			0,00			0,00		
S	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	16,00			4,00			4,00		

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	215,00	0,00	0,00	15,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	1,00	0,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	214,00	0,00	0,00	14,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
		(hors subventions)									
F	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	4,00	0,00	0,00	4,00	2,00	2,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	3 - Augmenter la compétitivité des entreprises corses
Priorité d'investissement	3d - Soutenir la capacité des PME à croître sur les marchés régionaux, nationaux et internationaux ainsi qu'à s'engager dans les processus d'innovation
Objectif spécifique	1 - Augmenter la taille des entreprises corses ainsi que leurs exportations

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2020 Total	2020 Qualitative	Observations
12	Nbre de création moyenne d'emploi salariés dans les établissements de moins de 10 salariés	Nbre	En transition	1 007,00	2010	1 100,00	1 166,09		
13	Nouveaux exportateurs/an	Nbre/an	En transition	10,00	2011	60,00	10,00		

ID	Indicateur	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative
12	Nbre de création moyenne d'emploi salariés dans les établissements de moins de 10 salariés			1 166,09					
13	Nouveaux exportateurs/an								

ID	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
12	Nbre de création moyenne d'emploi salariés dans les établissements de moins de 10 salariés	1 007,00		1 007,00	
13	Nouveaux exportateurs/an	10,00		10,00	

Axe prioritaire	4 - Accompagner la transition vers une société à faible teneur en carbone
Priorité d'investissement	4a - Favoriser la production et la distribution d'énergie provenant de sources renouvelables

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 4 / 4a

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	Observations
F	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	MW	En transition	4,00			3,90			La dernière opération mentionnée a été programmée cette année et n'a pas encore fait remonter de valeur réalisée. Le potentiel des opérations programmées au 31/12/2020 semble insuffisant pour atteindre la cible 2023.
S	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	MW	En transition	4,00			4,40			L'essentiel des réalisations sont liées au réseau de chaleur de Corte (3,5). 4 dossiers supplémentaires contribuent au CO30 : Production d'eau chaude solaire pour les besoins de l'hôtel 4 étoiles ""le castel Brando"" (24m ² de capteurs), Mise en place d'une production hydromaréthermique en réseau centralisé Nérée 2 et Installation de panneaux solaires thermiques par la Villa du Golfe - ""Hôtel Les Mouettes"" et Remplacement de la chaufferie biomasse de la cité scolaire du Fiumorbu.
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	Tonnes de CO2eq	En transition	658,20			596,00			En raison d'une erreur d'unité, la cible ne pourra pas être atteinte. Cela a été mis en exergue par l'évaluation sur le volet transition énergétique réalisée en 2020-2021. Cette cible mériterait d'être fortement réévaluée dans le cadre d'une prochaine révision.
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	Tonnes de CO2eq	En transition	658,20			658,20			5 dossiers contribuent au CO34, dont 2 plus particulièrement : Rénovation du réseau de chaleur urbain de Corte (CO0009692) et Mise en place d'une production hydromaréthermique en réseau centralisé Nérée 2 (CO0013179)

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes
F	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	3,90			3,85			3,51		
S	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	3,90			4,35			4,33		
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	596,20			596,20			98,80		
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	596,20			658,20			642,08		

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
-----	----	------------	------------	-------------	-------------	------------	-------------	-------------	------------	-------------	-------------

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	3,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	359,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	4 - Accompagner la transition vers une société à faible teneur en carbone
Priorité d'investissement	4a - Favoriser la production et la distribution d'énergie provenant de sources renouvelables
Objectif spécifique	1 - Accroître la part de énergies renouvelables dans la consommation régionale

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2020 Total	2020 Qualitative	Observations
14	Production d'énergie renouvelable toutes actions confondues (tout projet avec ou sans aide)	GWh	En transition	850,00	2013	1 079,00	1 008,00		

ID	Indicateur	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative
14	Production d'énergie renouvelable toutes actions confondues (tout projet avec ou sans aide)	1 008,00		596,00				850,00	

ID	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
14	Production d'énergie renouvelable toutes actions confondues (tout projet avec ou sans aide)	850,00		850,00	

Axe prioritaire	4 - Accompagner la transition vers une société à faible teneur en carbone
Priorité d'investissement	4c - Soutenir l'efficacité énergétique, la gestion intelligente de l'énergie et l'utilisation des énergies renouvelables dans les infrastructures publiques, y compris dans les bâtiments publics et dans le secteur du logement

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 4 / 4c

(1) ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	Observations
F	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	Ménages	En transition	652,00		514,00			
S	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	Ménages	En transition	652,00		964,00			
F	CO32	Efficacité énergétique: Diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des bâtiments publics	kWh/an	En transition	1 200 000,00		578 185,00			
S	CO32	Efficacité énergétique: Diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des bâtiments publics	kWh/an	En transition	1 200 000,00		9 172 690,00			
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	Tonnes de CO2eq	En transition	815,65		184,90			
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	Tonnes de CO2eq	En transition	815,65		6 060,70			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1) ID	Indicateur	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes
F	CO31	99,00			99,00			84,00		
S	CO31	926,00			430,00			84,00		
F	CO32	578 185,00			486 520,00			0,00		
S	CO32	7 428 241,00			1 351 241,00			2 787 535,00		
F	CO34	133,00			112,00			0,00		
S	CO34	6 017,70			658,00			749,50		

(1) ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO31	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO31	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
		énergétique s'est amélioré									
F	CO32	Efficacité énergétique: Diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO32	Efficacité énergétique: Diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	4 - Accompagner la transition vers une société à faible teneur en carbone
Priorité d'investissement	4c - Soutenir l'efficacité énergétique, la gestion intelligente de l'énergie et l'utilisation des énergies renouvelables dans les infrastructures publiques, y compris dans les bâtiments publics et dans le secteur du logement
Objectif spécifique	1 - Réduire la consommation énergétique dans les logements collectifs et bâtiments tertiaires publics

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2020 Total	2020 Qualitative	Observations
15	Consommation d'énergie finale pour les bâtiments réhabilités énergétiquement toutes actions confondues	GWh	En transition	2 672,00	2013	2 138,00	2 542,00		

ID	Indicateur	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative
15	Consommation d'énergie finale pour les bâtiments réhabilités énergétiquement toutes actions confondues	2 542,00						2 672,00	

ID	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
15	Consommation d'énergie finale pour les bâtiments réhabilités énergétiquement toutes actions confondues	2 672,00		2 672,00	

Axe prioritaire	4 - Accompagner la transition vers une société à faible teneur en carbone
Priorité d'investissement	4e - Favoriser les stratégies de développement à faible émission de carbone pour tous les types de territoires, en particulier les zones urbaines, y compris la promotion d'une mobilité urbaine multimodale durable et des mesures d'adaptation au changement climatique destinées à l'atténuer

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 4 / 4e

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	Observations
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	Tonnes de CO2eq	En transition	21 694,00			0,00			Dans la perspective de valoriser les gains en termes de diminution annuelle des émissions de gaz à effet de serre, des investigations spécifiques ont été menés dans le cadre de la réalisation de l'évaluation d'impact Mobilité (Pi04e). Ces travaux ont confirmé les difficultés méthodologiques inhérentes au volet mobilité pour quantifier de manière satisfaisante les émissions de GES. En outre, la cible 2023 avait clairement été surévaluée lors de la construction de la stratégie.
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	Tonnes de CO2eq	En transition	21 694,00			34,00			Le calcul de cet indicateur est particulièrement complexe en prévisionnel (gains de GES lié au report modal). De plus, l'indicateur s'avère peu adapté vis-à-vis de la typologie de projets (voies vertes principalement). Le seul dossier contributeur au 31/12/2020 est l'aménagement de 6 arrêts ferroviaires périurbains entre Bastia et Casamozza (CO0006433).
F	6	Nombre de gares ou arrêts aménagés et/ou créés	Nbre	En transition	8,00			5,00			
S	6	Nombre de gares ou arrêts aménagés et/ou créés	Nbre	En transition	8,00			6,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	0,00			0,00			0,00		
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	34,00			34,00			34,00		
F	6	Nombre de gares ou arrêts aménagés et/ou créés	5,00			5,00			5,00		
S	6	Nombre de gares ou arrêts aménagés et/ou créés	6,00			6,00			6,00		

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	34,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	6	Nombre de gares ou arrêts aménagés et/ou créés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
S	6	Nombre de gares ou arrêts aménagés et/ou créés	6,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	4 - Accompagner la transition vers une société à faible teneur en carbone
Priorité d'investissement	4e - Favoriser les stratégies de développement à faible émission de carbone pour tous les types de territoires, en particulier les zones urbaines, y compris la promotion d'une mobilité urbaine multimodale durable et des mesures d'adaptation au changement climatique destinées à l'atténuer
Objectif spécifique	1 - Augmenter l'utilisation des transports collectifs et des modes individuels durables dans les zones urbaines d'Ajaccio et de Bastia ainsi que dans les zones couvertes par une stratégie territoriale intégrée

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2020 Total	2020 Qualitative	Observations
16	Taux d'utilisation des transports collectifs et doux	%	En transition	12,87	2013	14,50			

ID	Indicateur	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative
16	Taux d'utilisation des transports collectifs et doux	17,00		17,00				12,87	

ID	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
16	Taux d'utilisation des transports collectifs et doux	12,87		12,87	

Axe prioritaire	5 - Préserver et valoriser durablement les atouts environnementaux et culturels du territoire
Priorité d'investissement	5b - Favoriser les investissements destinés à remédier à des risques spécifiques, en garantissant une résilience aux catastrophes et en développant des systèmes de gestion des situations de catastrophe

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 5 / 5b

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	Observations
F	CO20	Prévention et gestion des risques: Population bénéficiant de mesures de protection contre les inondations	Personnes	En transition	10 000,00			2 600,00			
S	CO20	Prévention et gestion des risques: Population bénéficiant de mesures de protection contre les inondations	Personnes	En transition	10 000,00			6 320,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes
F	CO20	Prévention et gestion des risques: Population bénéficiant de mesures de protection contre les inondations	2 600,00			2 600,00			0,00		
S	CO20	Prévention et gestion des risques: Population bénéficiant de mesures de protection contre les inondations	6 320,00			6 320,00			6 320,00		

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO20	Prévention et gestion des risques: Population bénéficiant de mesures de protection contre les inondations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO20	Prévention et gestion des risques: Population bénéficiant de mesures de protection contre les inondations	2 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	5 - Préserver et valoriser durablement les atouts environnementaux et culturels du territoire
Priorité d'investissement	5b - Favoriser les investissements destinés à remédier à des risques spécifiques, en garantissant une résilience aux catastrophes et en développant des systèmes de gestion des situations de catastrophe
Objectif spécifique	1 - Augmenter la part de la population bénéficiant d'activités de prévention et de gestion des risques naturels (inondation, érosion, amiante)

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2020 Total	2020 Qualitative	Observations
17	Part de la population couverte par la mise en oeuvre d'une stratégie locale de gestion du risque inondation	%	En transition	8,00	2013	16,00	18,03		
18	Part du linéaire côtier exposé au risque littoral, couvert par une stratégie de gestion intégrée du trait de côte	%	En transition	5,00	2013	25,00	26,06		
19	Communes exposées au risque lié à l'amiante environnementale bénéficiant d'analyse détaillées et de mesurss de prévention	Nbre	En transition	11,00	2013	100,00	46,00		

ID	Indicateur	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative
17	Part de la population couverte par la mise en oeuvre d'une stratégie locale de gestion du risque inondation	18,03						8,00	
18	Part du linéaire côtier exposé au risque littoral, couvert par une stratégie de gestion intégrée du trait de côte	26,06						5,00	
19	Communes exposées au risque lié à l'amiante environnementale bénéficiant d'analyse détaillées et de mesurss de prévention	46,00		46,00				11,00	

ID	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
17	Part de la population couverte par la mise en oeuvre d'une stratégie locale de gestion du risque inondation	8,00		8,00	
18	Part du linéaire côtier exposé au risque littoral, couvert par une stratégie de gestion intégrée du trait de côte	5,00		5,00	
19	Communes exposées au risque lié à l'amiante environnementale bénéficiant d'analyse détaillées et de mesurss de prévention	11,00		11,00	

Axe prioritaire	5 - Préserver et valoriser durablement les atouts environnementaux et culturels du territoire
Priorité d'investissement	6c - Conserver, protéger, favoriser et développer le patrimoine naturel et culturel

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 5 / 6c

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	Observations
F	CO09	Tourisme durable: augmentation du nombre escompté de visites aux sites recensés au titre du patrimoine culturel ou naturel et aux attractions bénéficiant d'un soutien	Visites/an	En transition	9 600,00			89 154,00			
S	CO09	Tourisme durable: augmentation du nombre escompté de visites aux sites recensés au titre du patrimoine culturel ou naturel et aux attractions bénéficiant d'un soutien	Visites/an	En transition	9 600,00			160 910,00			
F	25	Nombre de Sites valorisés et/ou requalifiés	Sites	En transition	9,00			71,00			
S	25	Nombre de Sites valorisés et/ou requalifiés	Sites	En transition	9,00			116,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes
F	CO09	Tourisme durable: augmentation du nombre escompté de visites aux sites recensés au titre du patrimoine culturel ou naturel et aux attractions bénéficiant d'un soutien	51 983,00			10 500,00			500,00		
S	CO09	Tourisme durable: augmentation du nombre escompté de visites aux sites recensés au titre du patrimoine culturel ou naturel et aux attractions bénéficiant d'un soutien	160 910,00			155 310,00			116 310,00		
F	25	Nombre de Sites valorisés et/ou requalifiés	17,00			3,00			1,00		
S	25	Nombre de Sites valorisés et/ou requalifiés	116,00			116,00			109,00		

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO09	Tourisme durable: augmentation du nombre escompté de visites aux sites recensés au titre du patrimoine culturel ou naturel et aux attractions bénéficiant d'un soutien	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO09	Tourisme durable: augmentation du nombre escompté de visites aux sites recensés au titre du patrimoine culturel ou naturel et aux attractions bénéficiant d'un soutien	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	25	Nombre de Sites valorisés et/ou requalifiés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	25	Nombre de Sites valorisés et/ou requalifiés	3,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	5 - Préserver et valoriser durablement les atouts environnementaux et culturels du territoire
Priorité d'investissement	6c - Conserver, protéger, favoriser et développer le patrimoine naturel et culturel
Objectif spécifique	1 - Augmenter la fréquentation des sites touristiques régionaux par des actions de valorisation du patrimoine naturel et culturel Corse

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2020 Total	2020 Qualitative	Observations
21	Flux de visiteurs généré sur la période hors saison	%	En transition	58,00	2013	68,00	58,00		

ID	Indicateur	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative
21	Flux de visiteurs généré sur la période hors saison							58,00	

ID	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
21	Flux de visiteurs généré sur la période hors saison	58,00		58,00	

Axe prioritaire	6 - Renforcer la cohésion sociale
Priorité d'investissement	9b - Fournir un soutien à la revitalisation physique, économique et sociale des communautés défavorisées en zones urbaines et rurales

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 6 / 9b

(1) ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	Observations	
F	CO37	Développement urbain: population vivant dans des zones bénéficiant de stratégies de développement urbain intégrées	Personnes	En transition	11 750,00			33 201,00			
S	CO37	Développement urbain: population vivant dans des zones bénéficiant de stratégies de développement urbain intégrées	Personnes	En transition	11 750,00			33 201,00			
F	20	Nombre d'équipements et services créés et ou modernisés	Equipements et services	En transition	21,00			6,00			
S	20	Nombre d'équipements et services créés et ou modernisés	Equipements et services	En transition	21,00			12,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1) ID	Indicateur	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	
F	CO37	Développement urbain: population vivant dans des zones bénéficiant de stratégies de développement urbain intégrées	33 201,00			33 201,00			0,00		
S	CO37	Développement urbain: population vivant dans des zones bénéficiant de stratégies de développement urbain intégrées	33 201,00			33 201,00			0,00		
F	20	Nombre d'équipements et services créés et ou modernisés	9,00			9,00			0,00		
S	20	Nombre d'équipements et services créés et ou modernisés	9,00			9,00			0,00		

(1) ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes	
F	CO37	Développement urbain: population vivant dans des zones bénéficiant de stratégies de développement urbain intégrées				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO37	Développement urbain: population vivant dans des zones bénéficiant de stratégies de développement urbain intégrées				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	20	Nombre d'équipements et services créés et ou modernisés				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	20	Nombre d'équipements et services créés et ou modernisés				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	6 - Renforcer la cohésion sociale
Priorité d'investissement	9b - Fournir un soutien à la revitalisation physique, économique et sociale des communautés défavorisées en zones urbaines et rurales
Objectif spécifique	1 - Améliorer les conditions socio-économiques et le cadre de vie des populations vulnérables

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2020 Total	2020 Qualitative	Observations
20	Taux de satisfaction des populations vis à vis de leur cadre de vie	%	En transition	28,00	2013	55,00			

ID	Indicateur	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative
20	Taux de satisfaction des populations vis à vis de leur cadre de vie								

ID	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
20	Taux de satisfaction des populations vis à vis de leur cadre de vie	28,00		28,00	

Axe prioritaire	7 - Investir dans la formation tout au long de la vie pour augmenter l'accès à l'emploi
Priorité d'investissement	10iii - Une meilleure égalité d'accès à l'apprentissage tout au long de la vie pour toutes les catégories d'âges dans un cadre formel, non formel ou informel, la mise à niveau des savoirs, des aptitudes et des compétences de la main- d'œuvre et la promotion de parcours d'apprentissage souples passant notamment par une orientation professionnelle et la validation des compétences acquises

Tableau 2A : Indicateurs de résultat communs pour le FSE (par axe prioritaire, priorité d'investissement, et par catégorie de région). Les données relatives à tous les indicateurs de résultat communs pour le FSE (avec et sans valeur cible) doivent être ventilées par sexe. Pour un axe prioritaire d'assistance technique, seuls les indicateurs communs pour lesquels une valeur cible a été définie doivent être communiqués - 7 / 10iii

ID	Indicateur	Catégorie de région	Indicateurs de réalisation communs utilisés comme base pour la fixation des valeurs cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2020	
					Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,	En transition		Nombre	5 261,00	2 105,00	3 156,00	286,00	185,00	101,00	0,05	0,09	0,03	0,00	0,00
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	En transition						135,00	95,00	40,00				0,00	0,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	En transition						146,00	48,00	98,00				0,00	0,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	En transition	CO01 chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Nombre	4 209,00	1 683,00	2 525,00	146,00	48,00	98,00	0,03	0,03	0,04	0,00	0,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	En transition						185,00	105,00	80,00				0,00	0,00
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	En transition						43,00	21,00	22,00				0,00	0,00
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	En transition						90,00	63,00	27,00				0,00	0,00
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation	En transition						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	En transition						7,00	6,00	1,00				0,00	0,00
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	En transition						29,00	14,00	15,00				0,00	0,00

ID	Indicateur	Catégorie de région	2019		2018		2017		2016		2015		2014	
			Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	176,00	96,00	9,00	5,00	0,00	0,00
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	En transition	0,00	0,00	3,00	1,00	2,00	3,00	83,00	29,00	7,00	7,00	0,00	0,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	98,00	48,00	0,00	0,00	0,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	98,00	48,00	0,00	0,00	0,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	En transition	0,00	0,00	4,00	9,00	10,00	7,00	81,00	55,00	10,00	9,00	0,00	0,00
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13,00	16,00	8,00	6,00	0,00	0,00
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	54,00	20,00	9,00	7,00	0,00	0,00
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6,00	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5,00	8,00	9,00	7,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	7 - Investir dans la formation tout au long de la vie pour augmenter l'accès à l'emploi
Priorité d'investissement	10iii - Une meilleure égalité d'accès à l'apprentissage tout au long de la vie pour toutes les catégories d'âges dans un cadre formel, non formel ou informel, la mise à niveau des savoirs, des aptitudes et des compétences de la main- d'œuvre et la promotion de parcours d'apprentissage souples passant notamment par une orientation professionnelle et la validation des compétences acquises

Tableau 2C : Indicateurs de résultat spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure de l'indicateur	Indicateurs de réalisation utilisés comme base pour la fixation des cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Taux de réalisation			2020					
						Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Cumulé			Total annuel		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2019							2018						
			Cumulé			Total annuel				Qualitative	Cumulé			Total annuel		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2017							2016						
			Cumulé			Total annuel				Qualitative	Cumulé			Total annuel		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2015							2014						
			Cumulé			Total annuel				Qualitative	Cumulé			Total annuel		

Axe prioritaire	7 - Investir dans la formation tout au long de la vie pour augmenter l'accès à l'emploi
Priorité d'investissement	10iii - Une meilleure égalité d'accès à l'apprentissage tout au long de la vie pour toutes les catégories d'âges dans un cadre formel, non formel ou informel, la mise à niveau des savoirs, des aptitudes et des compétences de la main- d'œuvre et la promotion de parcours d'apprentissage souples passant notamment par une orientation professionnelle et la validation des compétences acquises

Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE et l'IEJ - 7 / 10iii

ID	Indicateur	Catégorie de région	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2020		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	En transition	4 932,00	1 969,00	2 963,00	1 033,00	530,00	503,00	0,21	0,27	0,17	0,00	0,00	0,00
CO02	chômeurs de longue durée	En transition				47,00	18,00	29,00				0,00	0,00	0,00
CO03	personnes inactives	En transition				741,00	318,00	423,00				0,00	0,00	0,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	En transition				213,00	67,00	146,00				0,00	0,00	0,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	En transition				14,00	7,00	7,00				0,00	0,00	0,00
CO06	moins de 25 ans	En transition				896,00	425,00	471,00				0,00	0,00	0,00
CO07	plus de 54 ans	En transition				47,00	24,00	23,00				0,00	0,00	0,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	En transition				41,00	20,00	21,00				0,00	0,00	0,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	En transition				886,00	493,00	393,00				0,00	0,00	0,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	En transition				641,00	262,00	379,00				0,00	0,00	0,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	En transition				211,00	87,00	124,00				0,00	0,00	0,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	En transition				392,00	159,00	233,00				0,00	0,00	0,00
CO16	participants handicapés	En transition				90,00	57,00	33,00				0,00	0,00	0,00
CO17	autres personnes défavorisées	En transition				745,00	365,00	380,00				0,00	0,00	0,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	En transition				34,00	19,00	15,00				0,00	0,00	0,00
CO19	personnes venant de zones rurales	En transition				852,00	430,00	422,00				0,00	0,00	0,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	En transition				0,00						0,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	En transition				0,00						0,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	En transition				0,00						0,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	En transition				0,00						0,00		
	Total général des participants					1 913,00						0,00		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2019			2018			2017		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	En transition	0,00	0,00	0,00	63,00	23,00	40,00	312,00	179,00	133,00
CO02	chômeurs de longue durée	En transition	0,00	0,00	0,00	2,00	0,00	2,00	12,00	7,00	5,00
CO03	personnes inactives	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	232,00	78,00	154,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	101,00	30,00	71,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3,00	2,00	1,00
CO06	moins de 25 ans	En transition	0,00	0,00	0,00	52,00	21,00	31,00	244,00	118,00	126,00
CO07	plus de 54 ans	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19,00	10,00	9,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13,00	6,00	7,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	En transition	0,00	0,00	0,00	52,00	17,00	35,00	254,00	146,00	108,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	En transition	0,00	0,00	0,00	11,00	6,00	5,00	169,00	70,00	99,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	82,00	33,00	49,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	En transition	0,00	0,00	0,00	14,00	7,00	7,00	108,00	52,00	56,00
CO16	participants handicapés	En transition	0,00	0,00	0,00	5,00	2,00	3,00	28,00	24,00	4,00
CO17	autres personnes défavorisées	En transition	0,00	0,00	0,00	12,00	4,00	8,00	235,00	119,00	116,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	En transition	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00	0,00	12,00	6,00	6,00
CO19	personnes venant de zones rurales	En transition	0,00	0,00	0,00	10,00	4,00	6,00	274,00	133,00	141,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	En transition	0,00			0,00			0,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	En transition	0,00			0,00			0,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	En transition	0,00			0,00			0,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	En transition	0,00			0,00			0,00		
	Total général des participants		0,00			84,00			547,00		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2016			2015			2014		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	En transition	341,00	191,00	150,00	317,00	137,00	180,00	0,00	0,00	0,00

CO02	chômeurs de longue durée	En transition	18,00	8,00	10,00	15,00	3,00	12,00	0,00	0,00	0,00
CO03	personnes inactives	En transition	221,00	121,00	100,00	288,00	119,00	169,00	0,00	0,00	0,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	En transition	61,00	27,00	34,00	51,00	10,00	41,00	0,00	0,00	0,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	En transition	5,00	1,00	4,00	6,00	4,00	2,00	0,00	0,00	0,00
CO06	moins de 25 ans	En transition	262,00	147,00	115,00	338,00	139,00	199,00	0,00	0,00	0,00
CO07	plus de 54 ans	En transition	16,00	8,00	8,00	12,00	6,00	6,00	0,00	0,00	0,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	En transition	16,00	8,00	8,00	12,00	6,00	6,00	0,00	0,00	0,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	En transition	314,00	200,00	114,00	266,00	130,00	136,00	0,00	0,00	0,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	En transition	194,00	90,00	104,00	267,00	96,00	171,00	0,00	0,00	0,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	En transition	55,00	22,00	33,00	74,00	32,00	42,00	0,00	0,00	0,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	En transition	118,00	53,00	65,00	152,00	47,00	105,00	0,00	0,00	0,00
CO16	participants handicapés	En transition	26,00	16,00	10,00	31,00	15,00	16,00	0,00	0,00	0,00
CO17	autres personnes défavorisées	En transition	249,00	133,00	116,00	249,00	109,00	140,00	0,00	0,00	0,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	En transition	15,00	9,00	6,00	6,00	3,00	3,00	0,00	0,00	0,00
CO19	personnes venant de zones rurales	En transition	272,00	154,00	118,00	296,00	139,00	157,00	0,00	0,00	0,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	En transition	0,00			0,00			0,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	En transition	0,00			0,00			0,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	En transition	0,00			0,00			0,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	En transition	0,00			0,00			0,00		
	Total général des participants		567,00			715,00			0,00		

Axe prioritaire	7 - Investir dans la formation tout au long de la vie pour augmenter l'accès à l'emploi
Priorité d'investissement	10iii - Une meilleure égalité d'accès à l'apprentissage tout au long de la vie pour toutes les catégories d'âges dans un cadre formel, non formel ou informel, la mise à niveau des savoirs, des aptitudes et des compétences de la main- d'œuvre et la promotion de parcours d'apprentissage souples passant notamment par une orientation professionnelle et la validation des compétences acquises

Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ - 7

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2020		
				Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
7	Participants demandeurs d'emploi Séniors	En transition	Nbre	169,00	75,00	94,00	63,00	29,00	34,00	0,37	0,39	0,36	0,00	0,00	0,00

ID	Indicateur	Catégorie de région	2019			2018			2017			2016			2015		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
7	Participants demandeurs d'emploi Séniors	En transition	0,00	0,00	0,00	7,00	4,00	3,00	13,00	6,00	7,00	16,00	7,00	9,00	27,00	12,00	15,00

ID	Indicateur	Catégorie de région	2014		
			Total	Hommes	Femmes
7	Participants demandeurs d'emploi Séniors	En transition	0,00	0,00	0,00

Axes prioritaires pour l'assistance technique

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 8

Axe prioritaire	8 - Assistance technique FEDER
-----------------	--------------------------------

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	Observations
F	10	Nombre ETP affectés à l'animation, l'accompagnement et l'instruction	Nbre		20,00	5,00	15,00	14,00			
S	10	Nombre ETP affectés à l'animation, l'accompagnement et l'instruction	Nbre		20,00	5,00	15,00	27,00			
F	11	Nombre d'activités d'animation-information réalisées ou soutenues	Nbre		180,00			1,00			
S	11	Nombre d'activités d'animation-information réalisées ou soutenues	Nbre		180,00			1,00			
F	12	Nombre de manifestations souyenues ou organisées	Nbre		13,00			17,00			
S	12	Nombre de manifestations souyenues ou organisées	Nbre		13,00			17,00			
F	13	Mise en réseau: Nombre de séminaires événements organisés ou soutenus	nbre		5,00			317,00			
S	13	Mise en réseau: Nombre de séminaires événements organisés ou soutenus	nbre		5,00			3,00			
F	14	Nombre de réunion de pilotage et de suivi	1		87,00			28,00			
S	14	Nombre de réunion de pilotage et de suivi	1		87,00			33,00			
F	15	Nombre d'évaluations, études, enquêtes	nbre		13,00			0,00			
S	15	Nombre d'évaluations, études, enquêtes	nbre		13,00			0,00			
F	9	Nombre ETP mutualisés au pilotage suivi et contrôle	Nbre		10,00	2,00	8,00	0,00			
S	9	Nombre ETP mutualisés au pilotage suivi et contrôle	Nbre		10,00	2,00	8,00	0,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes
F	10	Nombre ETP affectés à l'animation, l'accompagnement et l'instruction	14,10			14,10			14,10		
S	10	Nombre ETP affectés à l'animation, l'accompagnement et l'instruction	17,10			17,10			17,10		
F	11	Nombre d'activités d'animation-information réalisées ou soutenues	1,00			1,00			1,00		
S	11	Nombre d'activités d'animation-information réalisées ou soutenues	1,00			1,00			1,00		
F	12	Nombre de manifestations souyenues ou organisées	2,00			2,00			2,00		
S	12	Nombre de manifestations souyenues ou organisées	2,00			2,00			2,00		
F	13	Mise en réseau: Nombre de séminaires événements organisés ou soutenus	1,00			1,00			1,00		
S	13	Mise en réseau: Nombre de séminaires événements organisés ou soutenus	1,00			1,00			1,00		
F	14	Nombre de réunion de pilotage et de suivi	13,00			13,00			13,00		
S	14	Nombre de réunion de pilotage et de suivi	13,00			13,00			13,00		
F	15	Nombre d'évaluations, études, enquêtes	0,00			0,00			0,00		
S	15	Nombre d'évaluations, études, enquêtes	0,00			0,00			0,00		

(1)	ID	Indicateur	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes
F	9	Nombre ETP mutualisés au pilotage suivi et contrôle	0,00			0,00			0,00		
S	9	Nombre ETP mutualisés au pilotage suivi et contrôle	0,00			0,00			0,00		

(1)	ID	Indicateur	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	10	Nombre ETP affectés à l'animation, l'accompagnement et l'instruction	10,40	0,80	9,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	10	Nombre ETP affectés à l'animation, l'accompagnement et l'instruction	13,95	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	11	Nombre d'activités d'animation-information réalisées ou soutenues	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	11	Nombre d'activités d'animation-information réalisées ou soutenues	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	12	Nombre de manifestations souyenues ou organisées	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	12	Nombre de manifestations souyenues ou organisées	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	13	Mise en réseau: Nombre de séminaires évènements organisés ou soutenus	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	13	Mise en réseau: Nombre de séminaires évènements organisés ou soutenus	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	14	Nombre de réunion de pilotage et de suivi	13,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	14	Nombre de réunion de pilotage et de suivi	13,00	0,00	0,00	8,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	15	Nombre d'évaluations, études, enquêtes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	15	Nombre d'évaluations, études, enquêtes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	9	Nombre ETP mutualisés au pilotage suivi et contrôle	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	9	Nombre ETP mutualisés au pilotage suivi et contrôle	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE et l'IEJ - 9

ID	Indicateur	Catégorie de région	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2020		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes

ID	Indicateur	Catégorie de région	2019			2018			2017		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes

ID	Indicateur	Catégorie de région	2016			2015			2014		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes

Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ - 9

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2020		
				Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
16	Nombre de comité de programmation et de suivi		nbre	30,00			35,00	6,00	7,00	1,17			0,00		
17	Nbre ETP financé par an par l'AT FSE		nbre	7,00			0,00	0,00	0,00	0,00			0,00		
18	Nbre de contrôles externes réalisés		Nbre	20,00			12,00	0,00	0,00	0,60			0,00		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2019			2018			2017			2016			2015		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
16	Nombre de comité de programmation et de suivi		13,00	6,00	7,00	11,00			0,00			11,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
17	Nbre ETP financé par an par l'AT FSE		0,00	0,00	0,00	0,00			0,00			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Nbre de contrôles externes réalisés		0,00	0,00	0,00	8,00			0,00	4,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

ID	Indicateur	Catégorie de région	2014		
			Total	Hommes	Femmes
16	Nombre de comité de programmation et de suivi		0,00	0,00	0,00
17	Nbre ETP financé par an par l'AT FSE		0,00	0,00	0,00
18	Nbre de contrôles externes réalisés		0,00	0,00	0,00

Tableau 3B: Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien du programme opérationnel net de soutien multiple aux mêmes entreprises

Indicateur	Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien du PO net de soutien multiple
CO01 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	1 088
CO02 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	11
CO03 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	0
CO04 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	1 076
CO05 - Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	1

Tableau 5: Informations sur les valeurs intermédiaires et cibles définies dans le cadre de performance

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	2020 Cumul total	2020 Cumul - hommes	2020 Cumul - femmes	2020 Total annuel	2020 Total annuel - hommes	2020 Total annuel - femmes
1	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	En transition	7,00					
1	O	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	Enterprises	FEDER	En transition	23,00					
1	F	1	Montant TTC des dépenses certifiées de l'axe 1	Euros	FEDER	En transition	10 548 506,00					
2	F	2	Montant TTC des dépenses certifiées de l'Axe	Euros	FEDER	En transition	5 479 939,00					
2	O	26	Nombre de dossiers programmés	dossiers	FEDER	En transition	80,00					
3	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	En transition	1 081,00					
3	F	3	Montant TTC des dépenses certifiées dans l'Axe	Euros	FEDER	En transition	15 280 781,00					
4	O	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	MW	FEDER	En transition	3,90					
4	O	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	Households	FEDER	En transition	514,00					
4	F	4	Montant TTC des dépenses certifiées de l'Axe	Euros	FEDER	En transition	18 650 599,00					
4	O	6	Nombre de gares ou arrêts aménagés et/ou créés	Nbre	FEDER	En transition	5,00					
5	O	CO20	Prévention et gestion des risques: Population bénéficiant de mesures de protection contre les inondations	Persons	FEDER	En transition	2 600,00					
5	F	5	Montant TTC des dépenses certifiées de l'axe	Euros	FEDER	En transition	18 307 278,00					
6	F	6	Montant dépenses TTC certifiées dans l'axe	Euros	FEDER	En transition	2 258 248,00					
6	O	20	Nombre d'équipements et services créés et ou modernisés	Equipements et services	FEDER	En transition	6,00					
7	O	CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Number	FSE	En transition	1 033,00	530,00	503,00	0,00	0,00	0,00
7	F	7	Montant TTC des dépenses certifiées de l'axe	Euros	FSE	En transition	4 231 598,00					

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	2019 Cumul total	2018 Cumul total	2017 Cumul total	Observations
1	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	En transition	4,00	3,00	0,00	
1	O	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	Enterprises	FEDER	En transition	21,00	21,00	12,00	
1	F	1	Montant TTC des dépenses certifiées de l'axe 1	Euros	FEDER	En transition	5 663 142,50	5 663 142,46	341 157,59	
2	F	2	Montant TTC des dépenses certifiées de l'Axe	Euros	FEDER	En transition	2 814 052,00	2 814 052,00	384 809,59	
2	O	26	Nombre de dossiers programmés	dossiers	FEDER	En transition	74,00	56,00	0,00	
3	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	En transition	1 081,00	1 080,00	9,00	
3	F	3	Montant TTC des dépenses certifiées dans l'Axe	Euros	FEDER	En transition	14 158 526,86	14 158 527,00	5 120 140,32	
4	O	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	MW	FEDER	En transition	3,90	3,85	3,50	
4	O	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	Households	FEDER	En transition	99,00	99,00	0,00	
4	F	4	Montant TTC des dépenses certifiées de l'Axe	Euros	FEDER	En transition	8 901 398,44	8 901 398,00	4 318 211,62	
4	O	6	Nombre de gares ou arrêts aménagés et/ou créés	Nbre	FEDER	En transition	5,00	5,00	0,00	
5	O	CO20	Prévention et gestion des risques: Population bénéficiant de mesures de protection contre les inondations	Persons	FEDER	En transition	2 600,00	2 600,00	0,00	
5	F	5	Montant TTC des dépenses certifiées de l'axe	Euros	FEDER	En transition	9 682 870,72	9 682 871,00	383 315,30	
6	F	6	Montant dépenses TTC certifiées dans l'axe	Euros	FEDER	En transition	677 393,56	677 394,00	9 600,00	
6	O	20	Nombre d'équipements et services créés et ou modernisés	Equipements et services	FEDER	En transition	9,00	9,00	0,00	
7	O	CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Number	FSE	En transition	1 033,00	1 033,00	970,00	
7	F	7	Montant TTC des dépenses certifiées de l'axe	Euros	FSE	En transition	4 236 614,00	4 236 614,00	1 667 454,34	

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	2016 Cumul total	2015 Cumul total	2014 Cumul total
1	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	En transition	0,00	0,00	0,00
1	O	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	Enterprises	FEDER	En transition	0,00	0,00	0,00
1	F	1	Montant TTC des dépenses certifiées de l'axe 1	Euros	FEDER	En transition	0,00	0,00	0,00
2	F	2	Montant TTC des dépenses certifiées de l'Axe	Euros	FEDER	En transition	0,00	0,00	0,00
2	O	26	Nombre de dossiers programmés	dossiers	FEDER	En transition	0,00	0,00	0,00
3	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	En transition	0,00	0,00	0,00
3	F	3	Montant TTC des dépenses certifiées dans l'Axe	Euros	FEDER	En transition	0,00	0,00	0,00
4	O	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	MW	FEDER	En transition	0,00	0,00	0,00
4	O	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	Households	FEDER	En transition	0,00	0,00	0,00
4	F	4	Montant TTC des dépenses certifiées de l'Axe	Euros	FEDER	En transition	0,00	0,00	0,00
4	O	6	Nombre de gares ou arrêts aménagés et/ou créés	Nbre	FEDER	En transition	0,00	0,00	0,00
5	O	CO20	Prévention et gestion des risques: Population bénéficiant de mesures de protection contre les inondations	Persons	FEDER	En transition	0,00	0,00	0,00
5	F	5	Montant TTC des dépenses certifiées de l'axe	Euros	FEDER	En transition	0,00	0,00	0,00
6	F	6	Montant dépenses TTC certifiées dans l'axe	Euros	FEDER	En transition	0,00	0,00	0,00
6	O	20	Nombre d'équipements et services créés et ou modernisés	Equipements et services	FEDER	En transition	0,00	0,00	0,00
7	O	CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Number	FSE	En transition	658,00	317,00	0,00

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	2016 Cumul total	2015 Cumul total	2014 Cumul total
7	F	7	Montant TTC des dépenses certifiées de l'axe	Euros	FSE	En transition	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	Valeur intermédiaire pour 2018 - Total	Valeur intermédiaire pour 2018 - Hommes	Valeur intermédiaire pour 2018 - Femmes	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes
1	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	En transition	190			560,00		
1	O	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	Enterprises	FEDER	En transition	20			68,00		
1	F	1	Montant TTC des dépenses certifiées de l'axe 1	Euros	FEDER	En transition	5 800 000			31 257 008,49		
2	F	2	Montant TTC des dépenses certifiées de l'axe	Euros	FEDER	En transition	2 204 636			15 937 500,38		
2	O	26	Nombre de dossiers programmés	dossiers	FEDER	En transition	60			100,00		
3	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	En transition	386			1 287,00		
3	F	3	Montant TTC des dépenses certifiées dans l'axe	Euros	FEDER	En transition	8 500 000,00			42 500 000,00		
4	O	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	MW	FEDER	En transition	4			4,00		
4	O	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	Households	FEDER	En transition	120			652,00		
4	F	4	Montant TTC des dépenses certifiées de l'axe	Euros	FEDER	En transition	9 797 101,00			57 924 814,00		
4	O	6	Nombre de gares ou arrêts aménagés et/ou créés	Nbre	FEDER	En transition	2			8,00		
5	O	CO20	Prévention et gestion des risques: Population bénéficiant de mesures de protection contre les inondations	Persons	FEDER	En transition	2800			10 000,00		
5	F	5	Montant TTC des dépenses certifiées de l'axe	Euros	FEDER	En transition	9 119 437,00			32 000 000,00		
6	F	6	Montant dépenses TTC certifiées dans l'axe	Euros	FEDER	En transition	333 333,00			10 000 000,00		
6	O	20	Nombre d'équipements et services créés et ou modernisés	Equipements et services	FEDER	En transition	10			21,00		
7	O	CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Number	FSE	En transition	1580	628	952	5 261,00	2 100,00	3 161,00
7	F	7	Montant TTC des dépenses certifiées de l'axe	Euros	FSE	En transition	3 735 326,00			20 881 802,00		

3.4 Données financières [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013]

Tableau 6: Informations financières au niveau de l'axe prioritaire et du programme

[telles que définies dans le tableau 1 de l'annexe II du règlement d'exécution (UE) n° 1011/2014 (Modèle pour la transmission des données financières)]

Axe prioritaire	Fonds	Catégorie de région	Base de calcul	Financement total	Taux de cofinancement	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Proportion de la dotation totale couverte avec les opérations sélectionnées	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Proportion de la dotation totale couverte par les dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires	Nombre d'opérations sélectionnées
1	FEDER	En transition	Total	31 257 008,00	59,99%	27 360 194,08	87,53%	23 309 296,42	10 548 506,18	33,75%	13
2	FEDER	En transition	Total	15 937 500,00	56,47%	17 211 051,76	107,99%	16 668 311,05	5 479 939,20	34,38%	83
3	FEDER	En transition	Total	42 500 000,00	40,00%	45 950 105,81	108,12%	23 284 601,41	15 280 780,96	35,95%	22
4	FEDER	En transition	Total	57 924 814,00	53,08%	55 130 552,09	95,18%	46 867 785,57	18 650 599,41	32,20%	25
5	FEDER	En transition	Total	32 000 000,00	60,00%	31 197 390,52	97,49%	31 177 446,91	18 425 048,24	57,58%	33
6	FEDER	En transition	Total	10 000 000,00	60,00%	5 584 040,74	55,84%	5 525 201,49	2 258 247,90	22,58%	11
7	FSE	En transition	Total	20 881 802,00	50,00%	15 298 382,86	73,26%	15 019 392,56	4 231 597,65	20,26%	14
8	FEDER	En transition	Total	6 757 319,00	60,00%	2 725 153,57	40,33%	2 725 153,57	1 799 034,47	26,62%	7
9	FSE	En transition	Total	900 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	0,00%	0
Total	FEDER	En transition		196 376 641,00	53,34%	185 158 488,57	94,29%	149 557 796,42	72 442 156,36	36,89%	194
Total	FSE	En transition		21 781 802,00	50,00%	15 298 382,86	70,23%	15 019 392,56	4 231 597,65	19,43%	14
Total général				218 158 443,00	53,01%	200 456 871,43	91,89%	164 577 188,98	76 673 754,01	35,15%	208

Tableau 7: Ventilation des données financières cumulées par catégorie d'intervention pour le FEDER, le FSE et le Fonds de cohésion [article 112, paragraphes 1 et 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 et article 5 du règlement (UE) n° 1304/2013]

Axe prioritaire	Caractéristiques des dépenses		Catégorisation par dimension								Données financières			
	Fonds	Catégorie de région	Domaine d'intervention	Forme de financement	Dimension territoriale	Mécanisme d'application territorial	Dimension «objectif thématique»	Thème secondaire FSE	Dimension économique	Dimension «localisation»	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Nombre d'opérations retenues
1	FEDER	En transition	001	05	01	07	01		16	FR831	4 000 000,00	4 000 000,00	0,00	1
1	FEDER	En transition	056	01	01	07	01		13	FR831	3 356 793,00	2 014 076,16	808 476,17	1
1	FEDER	En transition	056	01	02	07	01		24	FR831	653 146,00	411 070,84	460 932,71	1
1	FEDER	En transition	056	01	03	07	01		22	FR831	383 578,00	230 146,80	179 337,07	1
1	FEDER	En transition	058	01	02	07	01		19	FR83	636 216,00	636 216,00	380 699,26	1
1	FEDER	En transition	058	01	03	07	01		02	FR83	1 514 811,00	1 514 811,00	678 242,91	1
1	FEDER	En transition	060	01	01	07	01		02	FR83	3 783 358,00	3 783 358,00	2 656 140,15	1
1	FEDER	En transition	060	01	03	07	01		01	FR83	457 384,00	457 384,00	168 740,93	1
1	FEDER	En transition	060	01	03	07	01		24	FR83	3 772 134,57	3 772 134,57	1 767 507,99	1
1	FEDER	En transition	062	01	03	07	01		01	FR83	1 501 853,00	1 501 853,00	744 894,39	1
1	FEDER	En transition	062	01	03	07	01		13	FR831	1 626 415,00	1 626 415,00	740 920,93	1
1	FEDER	En transition	062	01	03	07	01		24	FR831	2 169 487,01	1 301 692,05	580 201,56	1
1	FEDER	En transition	064	01	01	07	01		13	FR831	3 505 018,50	2 060 139,00	1 382 412,11	1
2	FEDER	En transition	044	01	01	07	02		18	FR831	550 000,00	550 000,00	270 048,00	1
2	FEDER	En transition	046	01	01	07	02		13	FR83	1 100 000,00	1 100 000,00	0,00	2
2	FEDER	En transition	046	01	02	07	02		19	FR831	282 480,00	282 480,00	0,00	1
2	FEDER	En transition	047	01	01	07	02		20	FR83	1 153 707,00	1 153 707,00	140 401,87	1
2	FEDER	En transition	080	01	01	01	02		21	FR831	300 000,00	300 000,00	0,00	2
2	FEDER	En transition	080	01	01	07	02		13	FR83	3 789 489,65	3 769 233,89	1 619 615,47	5
2	FEDER	En transition	080	01	01	07	02		13	FR831	107 538,00	91 269,00	60 715,79	2
2	FEDER	En transition	080	01	01	07	02		13	FR832	218 508,00	165 133,00	143 006,49	5
2	FEDER	En transition	080	01	01	07	02		21	FR831	1 072 168,00	993 168,00	0,00	4
2	FEDER	En transition	080	01	01	07	02		21	FR832	225 835,86	170 279,43	0,00	5
2	FEDER	En transition	080	01	02	01	02		13	FR831	507 040,00	507 040,00	427 528,03	2
2	FEDER	En transition	080	01	02	07	02		13	FR83	2 270 304,83	2 270 304,83	139 145,38	4
2	FEDER	En transition	080	01	02	07	02		13	FR831	77 752,30	77 752,30	14 481,46	3
2	FEDER	En transition	080	01	02	07	02		13	FR832	80 916,00	51 178,00	33 826,72	2
2	FEDER	En transition	080	01	02	07	02		19	FR831	3 049 985,75	3 049 985,75	1 415 062,70	13
2	FEDER	En transition	080	01	02	07	02		19	FR832	1 473 149,14	1 473 149,14	1 044 811,45	19

Axe prioritaire	Caractéristiques des dépenses		Catégorisation par dimension								Données financières			
	Fonds	Catégorie de région	Domaine d'intervention	Forme de financement	Dimension territoriale	Mécanisme d'application territorial	Dimension «objectif thématique»	Thème secondaire FSE	Dimension économique	Dimension «localisation»	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Nombre d'opérations retenues
2	FEDER	En transition	080	01	02	07	02		21	FR832	139 966,91	91 221,43	0,00	2
2	FEDER	En transition	080	01	03	07	02		13	FR832	264 891,00	223 604,44	171 295,84	5
2	FEDER	En transition	080	01	03	07	02		21	FR832	194 637,32	172 895,84	0,00	4
2	FEDER	En transition	081	01	01	07	02		20	FR83	352 682,00	175 909,00	0,00	1
3	FEDER	En transition	001	01	01	07	03		07	FR831	8 658 869,00	4 384 391,10	3 897 585,76	6
3	FEDER	En transition	001	01	01	07	03		24	FR831	2 068 860,00	1 034 430,00	1 880 442,43	1
3	FEDER	En transition	001	04	01	07	03		16	FR831	4 500 000,00	4 500 000,00	1 125 000,00	2
3	FEDER	En transition	001	04	01	07	03		18	FR83	15 000 000,00	3 000 000,00	3 750 000,00	1
3	FEDER	En transition	001	05	01	07	03		16	FR831	1 500 000,00	600 000,00	375 000,00	1
3	FEDER	En transition	063	01	01	07	03		07	FR831	4 710 215,00	2 351 607,50	0,00	3
3	FEDER	En transition	066	01	01	07	03		17	FR831	2 051 625,00	2 051 625,00	0,00	1
3	FEDER	En transition	066	01	02	07	03		17	FR831	680 882,72	680 882,72	424 010,32	1
3	FEDER	En transition	066	01	03	07	03		17	FR831	1 918 802,89	1 918 802,89	0,00	1
3	FEDER	En transition	067	01	01	07	03		18	FR83	900 000,00	900 000,00	145 375,83	1
3	FEDER	En transition	067	01	01	07	03		18	FR831	1 186 817,20	1 186 817,20	909 332,62	3
3	FEDER	En transition	067	01	02	07	03		03	FR831	2 774 034,00	676 045,00	2 774 034,00	1
4	FEDER	En transition	010	01	01	07	04		01	FR831	25 720,00	18 004,00	25 720,00	1
4	FEDER	En transition	010	01	03	07	04		15	FR832	41 039,51	28 727,66	41 039,51	1
4	FEDER	En transition	011	01	01	07	04		01	FR832	3 593 354,81	3 593 354,81	3 164 738,24	1
4	FEDER	En transition	011	01	03	07	04		19	FR832	408 640,00	408 640,00	0,00	1
4	FEDER	En transition	012	01	03	07	04		15	FR831	178 313,00	124 819,10	178 313,00	1
4	FEDER	En transition	013	01	01	01	04		18	FR832	65 250,00	65 250,00	64 000,00	1
4	FEDER	En transition	013	01	01	07	04		01	FR831	969 181,00	969 181,00	0,00	1
4	FEDER	En transition	013	01	01	07	04		18	FR831	7 679 105,00	7 679 105,00	0,00	1
4	FEDER	En transition	013	01	02	07	04		18	FR832	895 777,00	895 777,00	186 345,35	1
4	FEDER	En transition	013	01	02	07	04		23	FR831	2 029 032,50	2 029 032,50	0,00	1
4	FEDER	En transition	013	01	03	07	04		18	FR832	653 526,50	653 526,50	170 666,00	1
4	FEDER	En transition	014	01	01	01	04		18	FR831	1 421 995,05	1 421 995,05	0,00	1
4	FEDER	En transition	014	01	01	07	04		18	FR832	473 557,64	473 557,64	425 253,08	1
4	FEDER	En transition	014	01	01	07	04		21	FR831	17 053 640,77	8 864 396,00	2 394 116,22	2
4	FEDER	En transition	014	01	02	07	04		18	FR831	1 683 772,62	1 683 772,62	638 260,15	1
4	FEDER	En transition	014	01	03	07	04		18	FR831	836 821,78	836 821,78	706 958,15	1

Axe prioritaire	Caractéristiques des dépenses		Catégorisation par dimension								Données financières			
	Fonds	Catégorie de région	Domaine d'intervention	Forme de financement	Dimension territoriale	Mécanisme d'application territorial	Dimension «objectif thématique»	Thème secondaire FSE	Dimension économique	Dimension «localisation»	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Nombre d'opérations retenues
4	FEDER	En transition	036	01	02	01	04		24	FR831	1 242 857,14	1 242 857,14	1 242 857,14	1
4	FEDER	En transition	036	01	02	07	04		24	FR832	2 730 000,00	2 730 000,00	1 401 612,10	1
4	FEDER	En transition	090	01	01	07	04		24	FR831	774 780,00	774 780,00	0,00	1
4	FEDER	En transition	090	01	02	07	04		24	FR831	2 389 609,77	2 389 609,77	632 190,73	2
4	FEDER	En transition	090	01	02	07	04		24	FR832	9 984 578,00	9 984 578,00	7 378 529,74	3
5	FEDER	En transition	087	01	01	07	05		22	FR83	3 365 000,00	3 365 000,00	1 969 098,54	2
5	FEDER	En transition	087	01	01	07	05		22	FR831	9 536 932,00	9 536 932,00	5 837 523,07	5
5	FEDER	En transition	087	01	01	07	05		22	FR832	335 000,00	335 000,00	174 479,17	1
5	FEDER	En transition	094	01	01	07	06		15	FR831	715 326,90	715 326,90	385 737,30	3
5	FEDER	En transition	094	01	02	07	06		15	FR831	2 807 060,76	2 807 060,76	2 291 168,52	2
5	FEDER	En transition	094	01	02	07	06		15	FR832	3 134 393,86	3 134 393,86	3 134 393,86	1
5	FEDER	En transition	094	01	02	07	06		24	FR832	566 433,98	566 433,98	514 990,80	1
5	FEDER	En transition	094	01	03	07	06		15	FR83	922 018,06	902 074,45	840 489,48	4
5	FEDER	En transition	094	01	03	07	06		15	FR831	7 613 943,25	7 613 943,25	2 813 374,16	6
5	FEDER	En transition	094	01	03	07	06		15	FR832	1 762 391,71	1 762 391,71	399 868,34	5
5	FEDER	En transition	094	01	03	07	06		18	FR832	75 800,00	75 800,00	5 200,00	1
5	FEDER	En transition	094	01	03	07	06		24	FR831	60 000,00	60 000,00	58 725,00	1
5	FEDER	En transition	094	01	03	07	06		24	FR832	303 090,00	303 090,00	0,00	1
6	FEDER	En transition	097	01	01	02	09		08	FR831	1 192 025,89	1 192 025,89	826 721,00	3
6	FEDER	En transition	097	01	01	02	09		21	FR832	3 032 283,85	2 973 444,60	364 037,20	4
6	FEDER	En transition	097	01	01	02	09		24	FR831	9 600,00	9 600,00	9 600,00	1
6	FEDER	En transition	097	01	02	02	09		21	FR831	1 350 131,00	1 350 131,00	1 057 889,70	3
7	FSE	En transition	117	01	07	07		08	18	FR83	11 329 714,86	11 329 714,86	2 569 260,20	6
7	FSE	En transition	117	01	07	07		08	19	FR83	335 414,00	234 789,80	0,00	1
7	FSE	En transition	117	01	07	07		08	19	FR831	83 946,00	83 946,00	0,00	1
7	FSE	En transition	117	01	07	07		08	24	FR832	3 549 308,00	3 370 941,90	1 662 337,45	6
8	FEDER	En transition	121	01	07	07			18	FR83	2 564 556,17	2 564 556,17	1 670 522,87	3
8	FEDER	En transition	122	01	07	07			18	FR83	75 968,40	75 968,40	75 968,40	2
8	FEDER	En transition	123	01	07	07			18	FR83	26 186,30	26 186,30	6 949,50	1
8	FEDER	En transition	123	01	07	07			18	FR832	58 442,70	58 442,70	45 593,70	1
9	FSE	En transition	121	01	07	07		08	18	FR83	0,00	0,00	0,00	0

Tableau 8: L'utilisation du financement croisé

1	2	3	4	5	6
Utilisation du financement croisé	Axe prioritaire	Montant du soutien de l'Union envisagé pour le financement croisé sur la base de certaines opérations (en euros)	Part du soutien de l'Union à l'axe prioritaire (en %) (3/soutien de l'Union à l'axe prioritaire*100)	Montant du soutien de l'Union utilisé au titre du financement croisé sur la base des dépenses éligibles déclarées par le bénéficiaire à l'autorité de gestion (en euros)	Part du soutien de l'Union à l'axe prioritaire (en %) (5/soutien de l'Union à l'axe prioritaire*100)
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	1	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	2	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	3	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	4	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	5	0,00		0,00	
coûts éligibles pour	6	0,00		0,00	

un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER					
coûts éligibles pour un soutien au titre du FEDER, mais soutenus par le FSE	7	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	8	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FEDER, mais soutenus par le FSE	9	0,00		0,00	

Tableau 9: Coût des opérations réalisées en dehors de la zone du programme (FEDER et Fonds de cohésion au titre de l'objectif Tableau 10: Dépenses supportées en dehors de l'Union (FSE)

Montant des dépenses qu'il est envisagé de supporter en dehors de l'Union au titre des objectifs thématiques 8 et 10 sur la base des opérations retenues (en euros)	Part de la dotation totale (participation de l'Union et nationale) allouée au programme du FSE ou part du FSE dans un programme multi-fonds [1/dotation totale (contribution de l'Union et nationale) allouée au programme du FSE ou part du FSE dans un programme multi-fonds*100]	Dépenses éligibles supportées en dehors de l'Union déclarées par le bénéficiaire à l'autorité de gestion (en euros)	Part de la dotation totale (participation de l'Union et nationale) allouée au programme du FSE ou part du FSE dans un programme multi-fonds [3/dotation totale (contribution de l'Union et nationale) allouée au programme du FSE ou part du FSE dans un programme multi-fonds*100]
0,00		0,00	

4. SYNTHÈSE DES ÉVALUATIONS

Synthèse des résultats de toutes les évaluations du programme qui sont devenues disponibles au cours de l'exercice précédent, avec mention du nom et de la période de référence des rapports d'évaluation utilisés

Volet « infrastructures numériques » Pi02a :

En 2016, la Collectivité de Corse a décidé de faire du Très Haut Débit une priorité stratégique. Elle a engagé un **projet ambitieux de déploiement d'une infrastructure THD en fibre optique, d'un montant de 327 M€**, qu'elle a confié à SFR FTTH sous la forme d'une délégation de service public. Pour des raisons d'opportunité et de rapidité de mobilisation des fonds au regard des besoins des acteurs et du rythme du projet, **la Collectivité a préféré recourir à des fonds nationaux plutôt qu'au FEDER.**

Le financement FEDER a, en revanche, été focalisé sur **des projets de Groupes Fermés d'Utilisateurs (GFU)** par le biais d'un appel à projets lancé par la Collectivité de Corse. **Trois projets ont fait l'objet d'un soutien par le FEDER** : le réseau des établissements d'enseignement secondaire, le GFU THD Santé porté par le Groupement de Coopération Sanitaire SIRSCo et le réseau des écoles primaires de la commune de Porto-Vecchio. **Le coût total de ces trois opérations est de 4 006 187 €, la part FEDER étant de 50%, soit 2 003 093,50 €.**

Ces opérations sont venues compléter le déploiement des infrastructures fibre et ont permis aux acteurs publics de la santé d'une part, de l'éducation d'autre part de se doter de réseaux propres à leurs métiers, supports de l'accueil et du développement de futurs services numériques. Les GFU ont, en effet, favorisé la mutualisation des informations, des pratiques et des services entre professionnels. Ils ont également permis de relier des établissements plus isolés sur le territoire, corrigeant ainsi des inégalités territoriales. Ils ont suscité une **dynamique permettant d'enclencher la création de nouveaux services et de diminuer les coûts comme dans le domaine de la santé.**

L'appel à projet initié par la Collectivité de Corse a été ainsi déterminant pour que les acteurs publics transforment et améliorent leurs échanges et leurs pratiques. Il est cependant regrettable que les collectivités locales (communautés de communes et communes) ne se soient pas emparées de cette opportunité pour accélérer la mutualisation d'outils et de services (accès à Internet, visioconférence, outils logiciels...) et que l'initiative de la commune de Porto-Vecchio dans le domaine scolaire soit restée isolée.

Volet « usages du numérique » Pi02c :

Le réabondement des crédits FEDER en faveur des usages a permis de disposer d'une maquette de **7M€** et in fine, **d'envisager davantage de moyens/actions au regard de ce qui était prévu initialement (+ 2M€)**. A titre de comparaison, la dotation FEDER/habitant en faveur des usages du numérique apparaît quasiment 5 fois plus élevée en Corse (20,6€/habitant) que celle observée en moyenne dans tous les PO métropolitains (4,25€- hors Ile de France). En matière d'avancement, **cette priorité d'intervention montre une dynamique cohérente** avec un taux de programmation FEDER de 83% en octobre 2020 et différents facteurs viennent expliquer cette tendance : un ciblage des interventions sur 2 thèmes prioritaires (éducation et médiation numérique), des besoins importants et une programmation qui a débuté tôt.

Plus de la moitié des crédits ont concerné le numérique éducatif via la numérisation des écoles. Les interventions du FEDER ont eu ici des **impacts indéniables sur la configuration des écoles** corses et sur les plans éducatifs, sociaux et territoriaux). Les interventions en faveur de la digitalisation des entreprises et le thème de la donnée/data se sont en revanche avérés limités malgré des besoins importants.

La médiation numérique est la 3ème thématique en volume de projets et d'intervention du FEDER. Elle se caractérise par une forte diversité des projets, des contextes et des activités conduites pour la plupart par des petites structures à l'équilibre fragile. Le dispositif connaît un certain nombre de faiblesses qui comportent des risques pour l'avenir. Néanmoins, de nombreux impacts positifs sont aujourd'hui enregistrés dans les territoires.

Enfin, les travaux d'évaluation mettent en exergue **une plus-value du FEDER plus marquée pour les projets portant tant sur le numérique éducatif que sur la médiation numérique** et les initiatives menées en faveur de la donnée (au regard des opérations menées à ce jour).

Volet « ENR » Pi04a :

Le PO FEDER Corse a focalisé sa programmation sur la Pi04c, puisque seulement 1,2 M€ UE sont maquettés sur la Pi04a contre 17,9 M€ sur le volet « efficacité énergétique ». De fait, **les réalisations sont peu nombreuses (5)** et l'enveloppe financière ne permettra pas de financer beaucoup d'autres projets d'ici à la fin de la période de programmation.

Par ailleurs, **plusieurs problèmes sont venus compliquer la programmation**. Tout d'abord, la **complexité et la lourdeur administrative** constituent un véritable frein, car les projets émanent de petits porteurs disposant d'une capacité d'ingénierie et administrative limitée ; elles pourraient être en partie levées par une mise en œuvre simplifiée de l'accès au FEDER (mutualisation de projets, Options de coûts simplifiés). Ensuite, les **projets peinent à émerger dans des délais compatibles** avec les échéances du programme. Enfin, la **concurrence avec d'autres fonds** (Tarif de rachat de la Commission de régulation de l'énergie empêchant le soutien de l'énergie photovoltaïque, plus grande simplicité d'obtention des fonds CPER et ADEME) va constituer un point de vigilance d'autant plus fort durant la période de programmation 2021-2027.

Toutefois, les **capacités de production d'EnR ont augmentées et atteignent 1 008 GWh** en 2020. Elles sont portées par une **montée en puissance du photovoltaïque** (2 GWh en 2010 contre 170 GWh en 2018). La **réduction de la dépendance aux énergies fossiles** doit également être signalée. Cependant, la contribution du FEDER à l'accroissement des capacités de production doit être relativisée compte tenu de la rénovation d'une chaufferie bois déjà existante et de la faible capacité des autres projets.

Le déploiement des EnR contribue à réduire les émissions de GES. On estime ainsi que grâce à leur production, **la valeur d'émissions de CO2 évitée est de 596 teq/CO2**. Cependant, cette diminution ne devrait pas permettre d'atteindre les objectifs ambitieux du SRCAE.

Volet « efficacité énergétique » Pi04c :

Une bonne dynamique de soutien à la réduction de la consommation des logements sociaux est enclenchée sur le FEDER avec **926 logements rénovés énergétiquement** et une **perspective de 1 282 logements d'ici la fin de la programmation 2014-2020**. L'effet levier du FEDER sur les travaux de rénovation énergétique est donc important, mais le reste à charge est parfois conséquent sur les travaux de réhabilitation plus généraux. Il convient de renforcer cet effort, car 300 logements devront encore être rénovés chaque année pour atteindre un niveau BBC d'ici à 2050. Les **rénovations énergétiques visent en priorité les logements les plus anciens** (passoires énergétiques), qui sont souvent occupés par les personnes les plus démunies. Le FEDER contribue à accroître le confort de ces logements et à **réduire la facture énergétique**. Cependant, la baisse de la facture énergétique n'est pas toujours optimisée du fait d'un **manque de sensibilisation des habitants au fonctionnement des nouveaux équipements**. Un travail de sensibilisation est souvent nécessaire pour une bonne prise en main et un comportement adapté aux nouveaux équipements. Enfin, dans le logement social, le **FEDER permet une réduction des émissions de GES de 3 517 teq CO₂**, ce qui représente 14,9 % des émissions que peut émettre le parc.

En ce qui concerne l'éclairage public des communes : le **FEDER contribue à réduire de 70 à 78 % la consommation d'énergie liée à l'éclairage public pour 48 communes**, grâce à la modernisation de 9 332 points lumineux. **Les expérimentations entreprises sont concluantes** incitant à la reproductibilité dans d'autres communes de Corse. La mise en place d'une **mutualisation de projets à l'échelle de 46 communes, constitue un réel levier de simplification** qui permet à des petites communes d'intégrer la démarche de réduction de la consommation d'énergie sur leur territoire et de bénéficier d'économies d'échelle au niveau des investissements.

En revanche, **un seul bâtiment public a bénéficié d'une rénovation** au moment de l'évaluation. La longue maturité des projets, le manque d'ingénierie dans les communes et le retard dans la mise en œuvre des investissements territoriaux intégrés (ITI) qui intégraient ce champ d'éligibilité ont freiné la démarche. De réels enjeux demeurent, néanmoins dans ce domaine.

Volet "mobilité" PI4e :

La Corse présente des **caractéristiques géomorphologiques qui contraignent fortement les politiques de mobilité** : insularité, présence de relief très importants, nombre important de petites communes, variations importantes de populations sur la saison touristique, avec des usages différents en termes de mobilité. Ces caractéristiques induisent une **prédominance de la voiture individuelle, et un faible développement de l'offre de mobilités collectives** et alternatives. Dans ce contexte d'offre réduite, **l'intervention du programme FEDER a apporté une contribution positive au renforcement d'une offre de mobilité** partagée, faiblement carbonée. Elle laisse une place importante aux enjeux des mobilités actives.

Pour autant, les **effets du FEDER sur l'évolution des mobilités demeurent difficilement mesurables à ce stade**, l'essentiel des investissements étant encore en cours de réalisation. **Ils resteront par ailleurs d'ampleur probablement relative**, du fait du caractère relativement limité des montants mobilisés sur le FEDER, par rapport aux investissements nécessaires pour influencer significativement sur les pratiques de

mobilité.

Nom	Fonds	Du mois de	De l'année	Au mois de	À l'année	Type d'évaluation	Objectif thématique	Thème	Constatations
-----	-------	------------	------------	------------	-----------	-------------------	---------------------	-------	---------------

6 PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

a) Problèmes entravant la réalisation du programme ainsi que les mesures prises

Malgré la crise COVID et les difficultés qu'elle a engendrées dans le fonctionnement de l'administration, **l'année 2020 a vu le service évaluation de la direction Europe de la CDC devenir pleinement opérationnel** avec le recrutement au 1er janvier d'un chef de service. Une méthode de travail a été mise en œuvre, sur la base des résultats des RAMO et de l'expérience des agents de l'autorité de gestion.

En matière d'évaluation, l'année 2020 a été fortement marquée par **l'élaboration du RAMO 2019**. L'un des sujets les plus urgents que le RAMO a permis de cerner a concerné les difficultés à renseigner les indicateurs FSE. De nombreuses réunions de travail ont été organisées avec les différentes parties prenantes qui devraient aboutir en 2021 à une fiabilisation des données et au partage d'une méthode de travail pour améliorer leur saisie, le suivi des participants, et plus globalement favoriser la dynamique de programmation. Une attention particulière a aussi été apportée à la mise en œuvre des décisions actées par l'Assemblée de Corse concernant la mise à jour de la stratégie de la Collectivité de Corse en matière d'ingénierie financière. En définitive, ces travaux ont permis d'améliorer sensiblement la qualité des données qu'il s'agisse du FEDER ou du FSE.

Concomitamment et consécutivement au RAMO, des **notes d'attention** ont été adressées par le service évaluation aux différents services instructeurs afin d'identifier les mesures en difficulté. Ces notes jalonnent la vie du programme et organisent la relation entre AG et SI, positionnant l'AG en tant qu'intermédiaire et fournisseur de conseils.

La **mise à jour du classeur-guide indicateurs** qui est désormais utilisé pour fiabiliser les indicateurs des opérations est le principal aboutissement de l'année 2020. Ce nouvel outil consiste à donner à l'autorité de gestion et aux services instructeurs une définition claire et partagée ainsi qu'une méthodologie de comptage des indicateurs. Le guide permettra également de faciliter la réalisation des RAMO jusqu'à la fin du programme : le présent rapport est le premier à en bénéficier.

L'année 2019 avait été celle de l'activation de l'accord-cadre à marchés subséquents facilitant le recours de l'AG à des prestataires extérieurs pour appuyer son service évaluation. Sur cette base, **les premières**

études d'impact ont été lancées durant le dernier trimestre 2020 : elles ont porté sur la mobilité durable, l'énergie et le numérique. Les résultats de ces études ont permis d'enrichir le RAMO 2020 (notamment le travail accompli sur les indicateurs) et de mieux cerner les premiers effets du PO FEDER FSE Corse 2014/2020.

Par ailleurs, l'année 2020 a été marquée par **la crise COVID**, qui a contraint l'AG à se réorganiser pour assurer la continuité de ses missions, mais également par **la mise en œuvre de REACT EU et la préparation du PO FEDER FSE+ 2021/2027** : le service évaluation a été particulièrement sollicité dans cette période d'incertitude et pour définir les lignes de partage entre les documents programmatiques mettant en œuvre les fonds européens.

De nombreuses réunions de travail ont été organisées, la plupart du temps en visio-conférence pour satisfaire aux exigences sanitaires, afin de préparer le futur programme opérationnel en tenant compte de l'expérience du programme actuel. Ces échanges ont ainsi pu permettre de faire le point sur les difficultés de mise en œuvre des différentes mesures et d'y porter remède. Dans le même temps, **la méthode de travail mise en place pour l'anticipation, le contrôle et l'amélioration de la certification des dépenses a été poursuivie** et l'AG a pu de nouveau éviter le dégageement d'office.

Le service « contrôle interne » de l'AG, qui a vu son effectif étoffé en 2020, a conduit de nombreuses opérations durant l'année écoulée, contribuant fortement à la sécurisation de la gestion du PO FEDER FSE Corse.

Contrôles au niveau du programme : des vérifications sur le programme sont conduites par l'ensemble des acteurs du contrôle interne et sont transmises à la mission contrôle interne de la direction Europe par le biais des tableaux de suivi du contrôle interne complétés sur la base de checklists : réception de 6 tableaux, examen de 14 observations.

Contrôles au niveau des opérations : CQG / campagne 2019 : 4 dossiers clôturés sans irrégularités et 1 dossier en cours de finalisation. Echantillonnage (campagne 2020) réalisé en avril 2020 : sélection de 5 dossiers (réalisation des CQG de septembre à décembre 2020). Au regard de la crise sanitaire, 3 dossiers

ont fait l'objet d'un contrôle resserré, conformément à la méthodologie d'échantillonnage validée par l'autorité de gestion.

La gestion et le pilotage des risques : Pilotage de la cartographie des risques : une réunion de sensibilisation a été organisée en octobre 2020, nouveau chef de service à la DAN. Révision annuelle de la cartographie des risques en collaboration avec l'ensemble des référents Europe de chaque service instructeur : réunion de révision réalisée en février 2020.

La prévention des conflits d'intérêts et la lutte anti-fraude : Collecte, analyse, suivi, gestion et stockage des déclarations personnelles d'intérêt de l'ensemble des agents ainsi que des agents nouvellement intégrés et travaillant sur les fonds FEDER- FSE (fin 2020). Finalisation du dispositif de lutte anti-fraude et de lutte contre les conflits d'intérêts. Ce dispositif a été activé 2 fois (2 saisines obligatoires) et les différents risques ont pu être écartés. Présentation d'une grille d'analyse des signaux d'alerte de fraude et de conflit d'intérêt (tout au long de la piste d'audit) - expérimentation dans le courant du dernier semestre 2020. Présentation et diffusion aux services instructeurs début 2021.

Enfin, le travail collaboratif piloté par la Direction des affaires européennes (DAEMRIPC) pour améliorer le pilotage et le traitement des demandes de paiement – déjà mentionné lors des deux précédents RAMO - a été poursuivi, en dépit du contexte défavorable de la crise sanitaire. Les efforts engagés sur ce volet se traduisent par **la montée en charge linéaire de la certification**, avec un **volume de dépenses certifiées par l'AC de 76,55 M€** (taux de certification = **35,09%**) au 31/12/2020, ce qui représente près de 14 M€ de dépenses supplémentaires certifiées.

b) Une évaluation permettant de déterminer si les progrès accomplis pour atteindre les valeurs cibles sont suffisants pour garantir leur réalisation, qui indique les éventuelles mesures correctrices prises ou prévues, le cas échéant.

--

7. RÉSUMÉ À L'INTENTION DES CITOYENS

Un résumé du contenu du rapport annuel et du rapport final de mise en œuvre à l'intention des citoyens doit être mis à la disposition du public et transféré dans un fichier séparé sous la forme d'une annexe au rapport annuel et au rapport final de mise en œuvre.

Vous pouvez charger/trouver le résumé à l'intention des citoyens via l'onglet Général > Documents dans l'application SFC2014

8. RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

I. Identification du programme et de la priorité ou de la mesure au titre desquels un soutien des Fonds ESI est fourni [article 46, paragraphe 2, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
1. Axes prioritaires ou mesures visant à soutenir l'instrument financier, y compris le ou les Fonds, dans le cadre des Fonds ESI	
1.1. Axe prioritaire visant à soutenir l'instrument financier dans le cadre d'un programme relevant des Fonds ESI	3 - Augmenter la compétitivité des entreprises corses
2. Nom du ou des Fonds ESI soutenant l'instrument financier au titre de l'axe prioritaire ou de la mesure	FEDER
3. Objectif(s) thématique(s) visé(s) à l'article 9, premier alinéa, du règlement (UE) n° 1303/2013 soutenu(s) par l'instrument financier	03 - Renforcer la compétitivité des petites et moyennes entreprises, du secteur agricole (pour le FEADER) et du secteur de la pêche et de l'aquaculture (pour le FEAMP)
3.1. Montant des fonds ESI engagés dans les accords de financement selon l'objectif thématique individuel choisi dans le champ 3 (facultatif)	620 000,00
4 autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier	
4.1. Numéro CCI de chacun des autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier	
30. Date d'achèvement de l'évaluation ex ante	6 mars 2015
31. Sélection des organismes chargés de la mise en œuvre des instruments financiers	
31.1. Le processus de sélection ou de désignation a-t-il déjà commencé?	Oui
II. Description de l'instrument financier et des modalités de mise en œuvre [article 46, paragraphe 2, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
5. Nom de l'instrument financier	ADIE
6. Adresse officielle/siège d'exploitation de l'instrument financier (nom du pays et ville)	Maison du Parc Technologique - 20600 Bastia
7. modalités de mise en œuvre	
7.1. Instruments financiers créés à l'échelon de l'Union et gérés directement ou indirectement par la Commission, visés à l'article 38, paragraphe 1, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013, et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI	Non
7.1.1. Nom de l'instrument financier au niveau de l'Union	
7.2. Instrument financier créé à l'échelon national, régional, transnational ou transfrontalier et géré par ou sous la responsabilité de l'autorité de gestion, visé à l'article 38, paragraphe 1, point b), et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI conformément à l'article 38, paragraphe 4, points a), b), c) et d), du règlement (UE) n° 1303/2013	Délégation des tâches d'exécution, par l'attribution directe d'un marché

7.3. Instrument financier combinant une contribution financière de l'autorité de gestion avec les produits financiers de la BEI au titre du Fonds européen pour les investissements stratégiques conformément à l'article 39 bis, tel que visé à l'article 38, paragraphe 1, point c)	
8. Type d'instrument financier	Fonds spécifique
8.1. Instruments financiers sur mesure ou satisfaisant aux conditions standard, par ex., «instruments prêts à l'emploi»	Instrument sur mesure
9. Type de produits fournis par l'instrument financier: prêts, microcrédits, garanties, participations ou quasi-participations, autres produits financiers ou autres formes de soutien combinées avec le produit financier conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013	
9.0.1. Prêts (\geq 25 000 EUR)	Non
9.0.2. Microcrédits (< 25 000 EUR et accordés à des micro-entreprises) conformément à SEC/2011/1134 final	Oui
9.0.3. Garanties	Non
9.0.4. Actions	Non
9.0.5. Quasi-participations	Non
9.0.6. Autres produits financiers	Non
9.0.7. Autre forme de soutien combinée avec un produit financier	Non
9.1. Description de l'autre produit financier	
9.2. Autre forme de soutien combinée avec le produit financier: subvention, bonification d'intérêts, contribution aux primes de garanties conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013	
10. Statut juridique de l'instrument financier, conformément à l'article 38, paragraphe 6, et à l'article 39 bis, paragraphe 5, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013 [uniquement pour les instruments financiers visés à l'article 38, paragraphe 1, points b) et c)]: comptes fiduciaires ouverts au nom de l'organisme de mise en œuvre et pour le compte de l'autorité de gestion ou en tant que bloc financier séparé au sein de l'institution financière	
III. Identification de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier et, le cas échéant, de l'organisme mettant en œuvre le fonds de fonds, tel que visé à l'article 38, paragraphe 1, points a), b) et c), du règlement (UE) n° 1303/2013 [article 46, paragraphe 2, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
11. Organisme mettant en œuvre l'instrument financier	
11.1. Type d'organisme de mise en œuvre conformément à l'article 38, paragraphe 4, et à l'article 39 bis, paragraphe 5, du règlement (UE) n° 1303/2013: personnes morales existantes ou nouvellement créées s'occupant de la mise en œuvre d'instruments financiers; Banque européenne d'investissement; Fonds européen d'investissement; institution financière internationale dont un État membre est actionnaire; banque ou établissement public, établi en tant qu'entité juridique exerçant des activités financières à titre professionnel; organisme de droit public ou de droit privé; autorité de gestion accomplissant directement des tâches d'exécution (pour les prêts et les garanties uniquement)	Organisme de droit public ou de droit privé
11.1.1. Nom de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	Agence de Développement économique de la Corse
11.1.2. Adresse officielle/siège d'exploitation (pays et ville) de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	Immeuble Le Régent 1 Avenue

	Eugène Macchini - 20000 Ajaccio
12. Procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier: passation de marché public; autre procédure	Attribution directe d'un marché à des banques ou établissements publics
12.1. Description de l'autre procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	
13. Date de signature de l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	17 juil. 2018
IV. Montant total des contributions du programme, par priorité ou mesure, versées à l'instrument financier et coûts de gestion supportés ou frais de gestion payés [article 46, paragraphe 2, points d) et e), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
14. Montant total des contributions du programme engagées dans l'accord de financement (en EUR)	3 750 000,00
14.1. dont contributions de Fonds ESI (en EUR)	1 500 000,00
14.1.1. dont FEDER (en EUR) (facultatif)	1 500 000,00
14.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR) (facultatif)	
14.1.3. dont FSE (en EUR) (facultatif)	
14.1.4. dont Feader (en EUR) (facultatif)	
14.1.5. dont FEAMP (en EUR) (facultatif)	
15. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier (en EUR)	750 000,00
15.1. dont montant des contributions de Fonds ESI (en EUR)	750 000,00
15.1.1. dont FEDER (en EUR)	375 000,00
15.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	375 000,00
15.1.3. dont FSE (en EUR)	
15.1.4. dont Feader (en EUR)	
15.1.5. dont FEAMP (en EUR)	
15.2. dont montant total du cofinancement national (en EUR)	
15.2.1. dont montant total du financement national public (en EUR)	
15.2.2. dont montant total du financement national privé (en EUR)	
16. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier dans le cadre de l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) (en EUR)	
17. Montant total des coûts et frais de gestion payés par les contributions du programme (en EUR)	
17.1. dont rémunération de base (en EUR)	
17.2. dont rémunération sur la base de la performance (en EUR)	
18. Coûts ou frais de gestion capitalisés conformément à l'article 42, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
19. Bonifications d'intérêts ou contributions aux primes de garanties capitalisées conformément à l'article 42, paragraphe 1, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
20. Montant des contributions du programme pour les investissements de suivi dans les bénéficiaires finaux conformément à l'article 42, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
21. Apports de terrains et/ou d'immeubles à l'instrument financier conformément à l'article 37, paragraphe 10, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le	

rapport final) (en EUR)	
V. Montant total du soutien versé aux bénéficiaires finaux, ou au bénéfice des bénéficiaires finaux, ou engagé pour les contrats de garantie, par l'instrument financier pour investissement dans les bénéficiaires finaux, par programme des Fonds ESI et par priorité ou mesure [article 46, paragraphe 2, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
22. Nom du produit financier proposé par l'instrument financier	Micro-crédits
22.1. Type de produit financier proposé par l'instrument financier	Prêt
24. Montant total des contributions du programme engagées dans ces prêts, garanties, participations, quasi-participations ou autre produit financier avec les bénéficiaires finaux (en EUR)	
24.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	
25. Montant total des contributions du programme versées aux bénéficiaires finaux sous forme de prêts, microcrédits, participations ou autres produits, ou, dans le cas de garanties, engagées dans des prêts au bénéfice des bénéficiaires finaux, par produit (en EUR)	
25.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	
25.1.1. dont FEDER (en EUR)	
25.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	
25.1.3. dont FSE (en EUR)	
25.1.4. dont Feader (en EUR)	
25.1.5. dont FEAMP (en EUR)	
25.2. dont montant total du cofinancement national public (en EUR)	
25.3. dont montant total du cofinancement national privé (en EUR)	
27. Nombre de contrats de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers signés avec les bénéficiaires finaux, par produit	
28. Nombre d'investissements sous forme de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers effectués dans des bénéficiaires finaux, par produit	
29. Nombre de bénéficiaires financiers bénéficiant du soutien du produit financier	
29.1. dont grandes entreprises	
29.2. dont PME	
29.2.1. dont micro-entreprises	
29.3. dont particuliers/personnes physiques	
29.4. dont d'autres types de bénéficiaires finaux	
29.4.1. description des autres types de bénéficiaires finaux	
33. Nombre total de prêts décaissés non honorés ou nombre total de garanties fournies et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt	
34. Montant total des prêts décaissés non honorés (en EUR) ou montant total engagé pour les garanties données et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt (en EUR)	
38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)	
38.3. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, mobilisées au niveau des bénéficiaires finaux (en EUR)	
38.3.1. dont contributions publiques (en EUR)	
38.3.2. dont contributions privées (en EUR)	
38.3A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, mobilisée au niveau du bénéficiaire final [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38,	

paragraphe 1, point c)] (en EUR)	
39. Effet de levier escompté et atteint, en référence à l'accord de financement	
39.1. Effet de levier escompté pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, en référence à l'accord de financement, par produit	
39.2. Effet de levier atteint à la fin de l'année de référence pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, par produit	
39.3. Investissement mobilisé par l'intermédiaire des instruments financiers des Fonds ESI pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations, par produit (facultatif)	
VI. Performance de l'instrument financier et notamment les progrès accomplis dans sa mise en place et dans la sélection des organismes mettant en œuvre l'instrument financier (y compris l'organisme mettant en œuvre un fonds de fonds) [article 46, paragraphe 2, point f), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
32. Indiquer si l'instrument financier était toujours opérationnel à la fin de l'année de référence	Oui
32.1. Si l'instrument financier n'était pas opérationnel à la fin de l'année de référence, date de la liquidation.	
VII. Intérêts et autres gains générés par le soutien versé par les Fonds ESI à l'instrument financier, ressources du programme reversées aux instruments financiers à partir des investissements visés aux articles 43 et 44, montants utilisés pour le traitement différencié visé à l'article 43 bis et valeur des investissements en capital, par rapport aux années précédentes [article 46, paragraphe 2, points g) et i), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
35. Intérêts et autres gains générés par des paiements des Fonds ESI à l'instrument financier (en EUR)	
36. Montants reversés à l'instrument financier attribuables au soutien des Fonds ESI avant la fin de l'année de référence (en EUR)	
36.1 dont remboursements de capital (en EUR)	
36.2. dont gains et autres rémunérations ou rendements (en EUR)	
37. Montant des ressources attribuables aux Fonds ESI utilisées conformément aux articles 43 bis et 44	
37.1. dont montants payés pour le traitement différencié des investisseurs agissant dans le cadre du principe de l'économie de marché qui fournissent les moyens de contrepartie au soutien des Fonds ESI à l'instrument financier ou qui participent à l'investissement au niveau du bénéficiaire final (en EUR)	
37.2. dont montants payés pour le remboursement des coûts de gestion supportés et pour le paiement des frais de gestion de l'instrument financier (en EUR)	
37.3. dont montants destinés à la compensation des pertes dans le montant nominal de la contribution des Fonds ESI à l'instrument financier résultant d'intérêts négatifs, à condition que ces pertes surviennent en dépit de la gestion active de la trésorerie par les organismes mettant en œuvre des instruments financiers (en EUR)	
VIII. Progrès accomplis dans la réalisation de l'effet de levier escompté des investissements réalisés par l'instrument financier et valeur des investissements et participations [article 46, paragraphe 2, point h), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)	
38.1. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, engagées dans l'accord	

de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier (en EUR)	
38.1A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, engagée dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	
38.2. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, versées à l'instrument financier (en EUR)	
38.2.1. dont contributions publiques (en EUR)	
38.2.2. dont contributions privées (en EUR)	
38.2A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, versée à l'instrument financier [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	
IX. Contribution de l'instrument financier à la réalisation des indicateurs de la priorité ou de la mesure concernée [article 46, paragraphe 2, point j), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier	CO01 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	150,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	0,00

I. Identification du programme et de la priorité ou de la mesure au titre desquels un soutien des Fonds ESI est fourni [article 46, paragraphe 2, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
1. Axes prioritaires ou mesures visant à soutenir l'instrument financier, y compris le ou les Fonds, dans le cadre des Fonds ESI	
1.1. Axe prioritaire visant à soutenir l'instrument financier dans le cadre d'un programme relevant des Fonds ESI	3 - Augmenter la compétitivité des entreprises corses
2. Nom du ou des Fonds ESI soutenant l'instrument financier au titre de l'axe prioritaire ou de la mesure	FEDER
3. Objectif(s) thématique(s) visé(s) à l'article 9, premier alinéa, du règlement (UE) n° 1303/2013 soutenu(s) par l'instrument financier	03 - Renforcer la compétitivité des petites et moyennes entreprises, du secteur agricole (pour le FEADER) et du secteur de la pêche et de l'aquaculture (pour le FEAMP)
3.1. Montant des fonds ESI engagés dans les accords de financement selon l'objectif thématique individuel choisi dans le champ 3 (facultatif)	3 000 000,00
4 autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier	

4.1. Numéro CCI de chacun des autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier	
30. Date d'achèvement de l'évaluation ex ante	6 mars 2015
31. Sélection des organismes chargés de la mise en œuvre des instruments financiers	
31.1. Le processus de sélection ou de désignation a-t-il déjà commencé?	Oui
II. Description de l'instrument financier et des modalités de mise en œuvre [article 46, paragraphe 2, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
5. Nom de l'instrument financier	CADEC
6. Adresse officielle/siège d'exploitation de l'instrument financier (nom du pays et ville)	6 Avenue de Paris BP 70063 20176 Ajaccio Cedex01
7. modalités de mise en œuvre	
7.1. Instruments financiers créés à l'échelon de l'Union et gérés directement ou indirectement par la Commission, visés à l'article 38, paragraphe 1, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013, et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI	Non
7.1.1. Nom de l'instrument financier au niveau de l'Union	
7.2. Instrument financier créé à l'échelon national, régional, transnational ou transfrontalier et géré par ou sous la responsabilité de l'autorité de gestion, visé à l'article 38, paragraphe 1, point b), et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI conformément à l'article 38, paragraphe 4, points a), b), c) et d), du règlement (UE) n° 1303/2013	Délégation des tâches d'exécution, par l'attribution directe d'un marché
7.3. Instrument financier combinant une contribution financière de l'autorité de gestion avec les produits financiers de la BEI au titre du Fonds européen pour les investissements stratégiques conformément à l'article 39 bis, tel que visé à l'article 38, paragraphe 1, point c)	
8. Type d'instrument financier	Fonds spécifique
8.1. Instruments financiers sur mesure ou satisfaisant aux conditions standard, par ex., «instruments prêts à l'emploi»	Instrument sur mesure
9. Type de produits fournis par l'instrument financier: prêts, microcrédits, garanties, participations ou quasi-participations, autres produits financiers ou autres formes de soutien combinées avec le produit financier conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013	
9.0.1. Prêts ($\geq 25\ 000$ EUR)	Non
9.0.2. Microcrédits ($< 25\ 000$ EUR et accordés à des micro-entreprises) conformément à SEC/2011/1134 final	Non
9.0.3. Garanties	Oui
9.0.4. Actions	Non
9.0.5. Quasi-participations	Non
9.0.6. Autres produits financiers	Non
9.0.7. Autre forme de soutien combinée avec un produit financier	Non
9.1. Description de l'autre produit financier	
9.2. Autre forme de soutien combinée avec le produit financier: subvention, bonification d'intérêts, contribution aux primes de garanties conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013	
10. Statut juridique de l'instrument financier, conformément à l'article 38, paragraphe 6, et à l'article 39 bis, paragraphe 5, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013 [uniquement pour les instruments financiers visés à l'article 38, paragraphe 1, points b) et c)]: comptes fiduciaires ouverts au nom de l'organisme	

de mise en œuvre et pour le compte de l'autorité de gestion ou en tant que bloc financier séparé au sein de l'institution financière	
III. Identification de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier et, le cas échéant, de l'organisme mettant en œuvre le fonds de fonds, tel que visé à l'article 38, paragraphe 1, points a), b) et c), du règlement (UE) n° 1303/2013 [article 46, paragraphe 2, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
11. Organisme mettant en œuvre l'instrument financier	
11.1. Type d'organisme de mise en œuvre conformément à l'article 38, paragraphe 4, et à l'article 39 bis, paragraphe 5, du règlement (UE) n° 1303/2013: personnes morales existantes ou nouvellement créées s'occupant de la mise en œuvre d'instruments financiers; Banque européenne d'investissement; Fonds européen d'investissement; institution financière internationale dont un État membre est actionnaire; banque ou établissement public, établi en tant qu'entité juridique exerçant des activités financières à titre professionnel; organisme de droit public ou de droit privé; autorité de gestion accomplissant directement des tâches d'exécution (pour les prêts et les garanties uniquement)	Organisme de droit public ou de droit privé
11.1.1. Nom de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	Agence de Développement économique de la Corse
11.1.2. Adresse officielle/siège d'exploitation (pays et ville) de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	Immeuble le Régent 1 Avenue Eugène Macchini 20000 Ajaccio
12. Procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier: passation de marché public; autre procédure	Attribution directe d'un marché à des banques ou établissements publics
12.1. Description de l'autre procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	
13. Date de signature de l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	15 févr. 2018
IV. Montant total des contributions du programme, par priorité ou mesure, versées à l'instrument financier et coûts de gestion supportés ou frais de gestion payés [article 46, paragraphe 2, points d) et e), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
14. Montant total des contributions du programme engagées dans l'accord de financement (en EUR)	15 000 000,00
14.1. dont contributions de Fonds ESI (en EUR)	3 000 000,00
14.1.1. dont FEDER (en EUR) (facultatif)	3 000 000,00
14.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR) (facultatif)	
14.1.3. dont FSE (en EUR) (facultatif)	
14.1.4. dont Feader (en EUR) (facultatif)	
14.1.5. dont FEAMP (en EUR) (facultatif)	
15. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier (en EUR)	15 000 000,00
15.1. dont montant des contributions de Fonds ESI (en EUR)	3 000 000,00
15.1.1. dont FEDER (en EUR)	3 000 000,00
15.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	

15.1.3. dont FSE (en EUR)	
15.1.4. dont Feader (en EUR)	
15.1.5. dont FEAMP (en EUR)	
15.2. dont montant total du cofinancement national (en EUR)	12 000 000,00
15.2.1. dont montant total du financement national public (en EUR)	0,00
15.2.2. dont montant total du financement national privé (en EUR)	12 000 000,00
16. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier dans le cadre de l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) (en EUR)	
17. Montant total des coûts et frais de gestion payés par les contributions du programme (en EUR)	
17.1. dont rémunération de base (en EUR)	
17.2. dont rémunération sur la base de la performance (en EUR)	
18. Coûts ou frais de gestion capitalisés conformément à l'article 42, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
19. Bonifications d'intérêts ou contributions aux primes de garanties capitalisées conformément à l'article 42, paragraphe 1, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
20. Montant des contributions du programme pour les investissements de suivi dans les bénéficiaires finaux conformément à l'article 42, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
21. Apports de terrains et/ou d'immeubles à l'instrument financier conformément à l'article 37, paragraphe 10, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
V. Montant total du soutien versé aux bénéficiaires finaux, ou au bénéfice des bénéficiaires finaux, ou engagé pour les contrats de garantie, par l'instrument financier pour investissement dans les bénéficiaires finaux, par programme des Fonds ESI et par priorité ou mesure [article 46, paragraphe 2, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
22. Nom du produit financier proposé par l'instrument financier	Fonds de garantie
22.1. Type de produit financier proposé par l'instrument financier	Garantie
24. Montant total des contributions du programme engagées dans ces prêts, garanties, participations, quasi-participations ou autre produit financier avec les bénéficiaires finaux (en EUR)	
24.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	
25. Montant total des contributions du programme versées aux bénéficiaires finaux sous forme de prêts, microcrédits, participations ou autres produits, ou, dans le cas de garanties, engagées dans des prêts au bénéfice des bénéficiaires finaux, par produit (en EUR)	
25.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	
25.1.1. dont FEDER (en EUR)	
25.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	
25.1.3. dont FSE (en EUR)	
25.1.4. dont Feader (en EUR)	
25.1.5. dont FEAMP (en EUR)	
25.2. dont montant total du cofinancement national public (en EUR)	
25.3. dont montant total du cofinancement national privé (en EUR)	
26. Valeur totale des prêts effectivement payés aux bénéficiaires finaux en lien avec les contrats de garantie signés (en EUR)	
26.1. Valeur totale des nouveaux instruments de financement par l'emprunt créés par l'initiative PME [art. 39, paragraphe 10, point b) du RPDC]	

27. Nombre de contrats de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers signés avec les bénéficiaires finaux, par produit	
28. Nombre d'investissements sous forme de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers effectués dans des bénéficiaires finaux, par produit	
29. Nombre de bénéficiaires financiers bénéficiant du soutien du produit financier	
29.1. dont grandes entreprises	
29.2. dont PME	
29.2.1. dont micro-entreprises	
29.3. dont particuliers/personnes physiques	
29.4. dont d'autres types de bénéficiaires finaux	
29.4.1. description des autres types de bénéficiaires finaux	
33. Nombre total de prêts décaissés non honorés ou nombre total de garanties fournies et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt	
34. Montant total des prêts décaissés non honorés (en EUR) ou montant total engagé pour les garanties données et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt (en EUR)	
39. Effet de levier escompté et atteint, en référence à l'accord de financement	
39.1. Effet de levier escompté pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, en référence à l'accord de financement, par produit	
39.2. Effet de levier atteint à la fin de l'année de référence pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, par produit	
39.3. Investissement mobilisé par l'intermédiaire des instruments financiers des Fonds ESI pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations, par produit (facultatif)	
VI. Performance de l'instrument financier et notamment les progrès accomplis dans sa mise en place et dans la sélection des organismes mettant en œuvre l'instrument financier (y compris l'organisme mettant en œuvre un fonds de fonds) [article 46, paragraphe 2, point f), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
32. Indiquer si l'instrument financier était toujours opérationnel à la fin de l'année de référence	Oui
32.1. Si l'instrument financier n'était pas opérationnel à la fin de l'année de référence, date de la liquidation.	
VII. Intérêts et autres gains générés par le soutien versé par les Fonds ESI à l'instrument financier, ressources du programme reversées aux instruments financiers à partir des investissements visés aux articles 43 et 44, montants utilisés pour le traitement différencié visé à l'article 43 bis et valeur des investissements en capital, par rapport aux années précédentes [article 46, paragraphe 2, points g) et i), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
35. Intérêts et autres gains générés par des paiements des Fonds ESI à l'instrument financier (en EUR)	
36. Montants reversés à l'instrument financier attribuables au soutien des Fonds ESI avant la fin de l'année de référence (en EUR)	
36.1 dont remboursements de capital (en EUR)	
36.2. dont gains et autres rémunérations ou rendements (en EUR)	
37. Montant des ressources attribuables aux Fonds ESI utilisées conformément aux articles 43 bis et 44	

37.1. dont montants payés pour le traitement différencié des investisseurs agissant dans le cadre du principe de l'économie de marché qui fournissent les moyens de contrepartie au soutien des Fonds ESI à l'instrument financier ou qui participent à l'investissement au niveau du bénéficiaire final (en EUR)	
37.2. dont montants payés pour le remboursement des coûts de gestion supportés et pour le paiement des frais de gestion de l'instrument financier (en EUR)	
37.3. dont montants destinés à la compensation des pertes dans le montant nominal de la contribution des Fonds ESI à l'instrument financier résultant d'intérêts négatifs, à condition que ces pertes surviennent en dépit de la gestion active de la trésorerie par les organismes mettant en œuvre des instruments financiers (en EUR)	
VIII. Progrès accomplis dans la réalisation de l'effet de levier escompté des investissements réalisés par l'instrument financier et valeur des investissements et participations [article 46, paragraphe 2, point h), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)	
38.1. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, engagées dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier (en EUR)	
38.1A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, engagée dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	
38.2. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, versées à l'instrument financier (en EUR)	
38.2.1. dont contributions publiques (en EUR)	
38.2.2. dont contributions privées (en EUR)	
38.2A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, versée à l'instrument financier [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	
IX. Contribution de l'instrument financier à la réalisation des indicateurs de la priorité ou de la mesure concernée [article 46, paragraphe 2, point j), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier	CO01 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	300,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	0,00

I. Identification du programme et de la priorité ou de la mesure au titre desquels un soutien des Fonds ESI est fourni [article 46, paragraphe 2, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
1. Axes prioritaires ou mesures visant à soutenir l'instrument financier, y compris le ou les Fonds, dans le cadre des Fonds ESI	
1.1. Axe prioritaire visant à soutenir l'instrument financier dans le cadre d'un programme relevant des Fonds ESI	3 - Augmenter la compétitivité des entreprises corses

2. Nom du ou des Fonds ESI soutenant l'instrument financier au titre de l'axe prioritaire ou de la mesure	FEDER
3. Objectif(s) thématique(s) visé(s) à l'article 9, premier alinéa, du règlement (UE) n° 1303/2013 soutenu(s) par l'instrument financier	03 - Renforcer la compétitivité des petites et moyennes entreprises, du secteur agricole (pour le FEADER) et du secteur de la pêche et de l'aquaculture (pour le FEAMP)
3.1. Montant des fonds ESI engagés dans les accords de financement selon l'objectif thématique individuel choisi dans le champ 3 (facultatif)	1 200 000,00
4 autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier	
4.1. Numéro CCI de chacun des autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier	
30. Date d'achèvement de l'évaluation ex ante	6 mars 2015
31. Sélection des organismes chargés de la mise en œuvre des instruments financiers	
31.1. Le processus de sélection ou de désignation a-t-il déjà commencé?	Oui
II. Description de l'instrument financier et des modalités de mise en œuvre [article 46, paragraphe 2, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
5. Nom de l'instrument financier	CAPI
6. Adresse officielle/siège d'exploitation de l'instrument financier (nom du pays et ville)	Maison du Parc technologique 20600 Bastia
7. modalités de mise en œuvre	
7.1. Instruments financiers créés à l'échelon de l'Union et gérés directement ou indirectement par la Commission, visés à l'article 38, paragraphe 1, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013, et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI	Non
7.1.1. Nom de l'instrument financier au niveau de l'Union	
7.2. Instrument financier créé à l'échelon national, régional, transnational ou transfrontalier et géré par ou sous la responsabilité de l'autorité de gestion, visé à l'article 38, paragraphe 1, point b), et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI conformément à l'article 38, paragraphe 4, points a), b), c) et d), du règlement (UE) n° 1303/2013	Délégation des tâches d'exécution, par l'attribution directe d'un marché
7.3. Instrument financier combinant une contribution financière de l'autorité de gestion avec les produits financiers de la BEI au titre du Fonds européen pour les investissements stratégiques conformément à l'article 39 bis, tel que visé à l'article 38, paragraphe 1, point c)	
8. Type d'instrument financier	Fonds spécifique
8.1. Instruments financiers sur mesure ou satisfaisant aux conditions standard, par ex., «instruments prêts à l'emploi»	Instrument sur mesure
9. Type de produits fournis par l'instrument financier: prêts, microcrédits, garanties, participations ou quasi-participations, autres produits financiers ou autres formes de soutien combinées avec le produit financier conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement	

(UE) n° 1303/2013	
9.0.1. Prêts (\geq 25 000 EUR)	Oui
9.0.2. Microcrédits (< 25 000 EUR et accordés à des micro-entreprises) conformément à SEC/2011/1134 final	Non
9.0.3. Garanties	Non
9.0.4. Actions	Non
9.0.5. Quasi-participations	Non
9.0.6. Autres produits financiers	Non
9.0.7. Autre forme de soutien combinée avec un produit financier	Non
9.1. Description de l'autre produit financier	
9.2. Autre forme de soutien combinée avec le produit financier: subvention, bonification d'intérêts, contribution aux primes de garanties conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013	
10. Statut juridique de l'instrument financier, conformément à l'article 38, paragraphe 6, et à l'article 39 bis, paragraphe 5, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013 [uniquement pour les instruments financiers visés à l'article 38, paragraphe 1, points b) et c)]: comptes fiduciaires ouverts au nom de l'organisme de mise en œuvre et pour le compte de l'autorité de gestion ou en tant que bloc financier séparé au sein de l'institution financière	
III. Identification de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier et, le cas échéant, de l'organisme mettant en œuvre le fonds de fonds, tel que visé à l'article 38, paragraphe 1, points a), b) et c), du règlement (UE) n° 1303/2013 [article 46, paragraphe 2, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
11. Organisme mettant en œuvre l'instrument financier	
11.1. Type d'organisme de mise en œuvre conformément à l'article 38, paragraphe 4, et à l'article 39 bis, paragraphe 5, du règlement (UE) n° 1303/2013: personnes morales existantes ou nouvellement créées s'occupant de la mise en œuvre d'instruments financiers; Banque européenne d'investissement; Fonds européen d'investissement; institution financière internationale dont un État membre est actionnaire; banque ou établissement public, établi en tant qu'entité juridique exerçant des activités financières à titre professionnel; organisme de droit public ou de droit privé; autorité de gestion accomplissant directement des tâches d'exécution (pour les prêts et les garanties uniquement)	Organisme de droit public ou de droit privé
11.1.1. Nom de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	Agence de Développement économique de la Corse
11.1.2. Adresse officielle/siège d'exploitation (pays et ville) de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	Immeuble Le Régent 1 Avenue Eugène Macchini - 20000 Ajaccio
12. Procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier: passation de marché public; autre procédure	Attribution directe d'un marché à des banques ou établissements publics
12.1. Description de l'autre procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	
13. Date de signature de l'accord de financement avec l'organisme mettant en	17 juil. 2018

œuvre l'instrument financier	
IV. Montant total des contributions du programme, par priorité ou mesure, versées à l'instrument financier et coûts de gestion supportés ou frais de gestion payés [article 46, paragraphe 2, points d) et e), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
14. Montant total des contributions du programme engagées dans l'accord de financement (en EUR)	3 000 000,00
14.1. dont contributions de Fonds ESI (en EUR)	1 200 000,00
14.1.1. dont FEDER (en EUR) (facultatif)	1 200 000,00
14.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR) (facultatif)	
14.1.3. dont FSE (en EUR) (facultatif)	
14.1.4. dont Feader (en EUR) (facultatif)	
14.1.5. dont FEAMP (en EUR) (facultatif)	
15. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier (en EUR)	3 000 000,00
15.1. dont montant des contributions de Fonds ESI (en EUR)	1 200 000,00
15.1.1. dont FEDER (en EUR)	1 200 000,00
15.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	0,00
15.1.3. dont FSE (en EUR)	
15.1.4. dont Feader (en EUR)	
15.1.5. dont FEAMP (en EUR)	
15.2. dont montant total du cofinancement national (en EUR)	1 800 000,00
15.2.1. dont montant total du financement national public (en EUR)	1 800 000,00
15.2.2. dont montant total du financement national privé (en EUR)	
16. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier dans le cadre de l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) (en EUR)	
17. Montant total des coûts et frais de gestion payés par les contributions du programme (en EUR)	
17.1. dont rémunération de base (en EUR)	
17.2. dont rémunération sur la base de la performance (en EUR)	
18. Coûts ou frais de gestion capitalisés conformément à l'article 42, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
19. Bonifications d'intérêts ou contributions aux primes de garanties capitalisées conformément à l'article 42, paragraphe 1, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
20. Montant des contributions du programme pour les investissements de suivi dans les bénéficiaires finaux conformément à l'article 42, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
21. Apports de terrains et/ou d'immeubles à l'instrument financier conformément à l'article 37, paragraphe 10, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
V. Montant total du soutien versé aux bénéficiaires finaux, ou au bénéfice des bénéficiaires finaux, ou engagé pour les contrats de garantie, par l'instrument financier pour investissement dans les bénéficiaires finaux, par programme des Fonds ESI et par priorité ou mesure [article 46, paragraphe 2, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
22. Nom du produit financier proposé par l'instrument financier	Prêts d'honneur
22.1. Type de produit financier proposé par l'instrument financier	Prêt
24. Montant total des contributions du programme engagées dans ces prêts, garanties, participations, quasi-participations ou autre produit financier avec les bénéficiaires finaux (en EUR)	

24.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	
25. Montant total des contributions du programme versées aux bénéficiaires finaux sous forme de prêts, microcrédits, participations ou autres produits, ou, dans le cas de garanties, engagées dans des prêts au bénéfice des bénéficiaires finaux, par produit (en EUR)	
25.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	
25.1.1. dont FEDER (en EUR)	
25.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	
25.1.3. dont FSE (en EUR)	
25.1.4. dont Feader (en EUR)	
25.1.5. dont FEAMP (en EUR)	
25.2. dont montant total du cofinancement national public (en EUR)	
25.3. dont montant total du cofinancement national privé (en EUR)	
27. Nombre de contrats de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers signés avec les bénéficiaires finaux, par produit	
28. Nombre d'investissements sous forme de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers effectués dans des bénéficiaires finaux, par produit	
29. Nombre de bénéficiaires financiers bénéficiant du soutien du produit financier	
29.1. dont grandes entreprises	
29.2. dont PME	
29.2.1. dont micro-entreprises	
29.3. dont particuliers/personnes physiques	
29.4. dont d'autres types de bénéficiaires finaux	
29.4.1. description des autres types de bénéficiaires finaux	
33. Nombre total de prêts décaissés non honorés ou nombre total de garanties fournies et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt	
34. Montant total des prêts décaissés non honorés (en EUR) ou montant total engagé pour les garanties données et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt (en EUR)	
38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)	
38.3. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, mobilisées au niveau des bénéficiaires finaux (en EUR)	
38.3.1. dont contributions publiques (en EUR)	
38.3.2. dont contributions privées (en EUR)	
38.3A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, mobilisée au niveau du bénéficiaire final [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	
39. Effet de levier escompté et atteint, en référence à l'accord de financement	
39.1. Effet de levier escompté pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, en référence à l'accord de financement, par produit	
39.2. Effet de levier atteint à la fin de l'année de référence pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, par produit	
39.3. Investissement mobilisé par l'intermédiaire des instruments financiers des Fonds ESI pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations, par	

produit (facultatif)	
VI. Performance de l'instrument financier et notamment les progrès accomplis dans sa mise en place et dans la sélection des organismes mettant en œuvre l'instrument financier (y compris l'organisme mettant en œuvre un fonds de fonds) [article 46, paragraphe 2, point f), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
32. Indiquer si l'instrument financier était toujours opérationnel à la fin de l'année de référence	Oui
32.1. Si l'instrument financier n'était pas opérationnel à la fin de l'année de référence, date de la liquidation.	
VII. Intérêts et autres gains générés par le soutien versé par les Fonds ESI à l'instrument financier, ressources du programme reversées aux instruments financiers à partir des investissements visés aux articles 43 et 44, montants utilisés pour le traitement différencié visé à l'article 43 bis et valeur des investissements en capital, par rapport aux années précédentes [article 46, paragraphe 2, points g) et i), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
35. Intérêts et autres gains générés par des paiements des Fonds ESI à l'instrument financier (en EUR)	
36. Montants reversés à l'instrument financier attribuables au soutien des Fonds ESI avant la fin de l'année de référence (en EUR)	
36.1 dont remboursements de capital (en EUR)	
36.2. dont gains et autres rémunérations ou rendements (en EUR)	
37. Montant des ressources attribuables aux Fonds ESI utilisées conformément aux articles 43 bis et 44	
37.1. dont montants payés pour le traitement différencié des investisseurs agissant dans le cadre du principe de l'économie de marché qui fournissent les moyens de contrepartie au soutien des Fonds ESI à l'instrument financier ou qui participent à l'investissement au niveau du bénéficiaire final (en EUR)	
37.2. dont montants payés pour le remboursement des coûts de gestion supportés et pour le paiement des frais de gestion de l'instrument financier (en EUR)	
37.3. dont montants destinés à la compensation des pertes dans le montant nominal de la contribution des Fonds ESI à l'instrument financier résultant d'intérêts négatifs, à condition que ces pertes surviennent en dépit de la gestion active de la trésorerie par les organismes mettant en œuvre des instruments financiers (en EUR)	
VIII. Progrès accomplis dans la réalisation de l'effet de levier escompté des investissements réalisés par l'instrument financier et valeur des investissements et participations [article 46, paragraphe 2, point h), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)	
38.1. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, engagées dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier (en EUR)	
38.1A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, engagée dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	
38.2. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, versées à l'instrument financier (en EUR)	
38.2.1. dont contributions publiques (en EUR)	
38.2.2. dont contributions privées (en EUR)	

38.2A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, versée à l'instrument financier [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	
IX. Contribution de l'instrument financier à la réalisation des indicateurs de la priorité ou de la mesure concernée [article 46, paragraphe 2, point j), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier	CO01 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	600,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	0,00

I. Identification du programme et de la priorité ou de la mesure au titre desquels un soutien des Fonds ESI est fourni [article 46, paragraphe 2, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
1. Axes prioritaires ou mesures visant à soutenir l'instrument financier, y compris le ou les Fonds, dans le cadre des Fonds ESI	
1.1. Axe prioritaire visant à soutenir l'instrument financier dans le cadre d'un programme relevant des Fonds ESI	3 - Augmenter la compétitivité des entreprises corses
2. Nom du ou des Fonds ESI soutenant l'instrument financier au titre de l'axe prioritaire ou de la mesure	FEDER
3. Objectif(s) thématique(s) visé(s) à l'article 9, premier alinéa, du règlement (UE) n° 1303/2013 soutenu(s) par l'instrument financier	03 - Renforcer la compétitivité des petites et moyennes entreprises, du secteur agricole (pour le FEADER) et du secteur de la pêche et de l'aquaculture (pour le FEAMP)
3.1. Montant des fonds ESI engagés dans les accords de financement selon l'objectif thématique individuel choisi dans le champ 3 (facultatif)	600 000,00
4 autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier	
4.1. Numéro CCI de chacun des autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier	
30. Date d'achèvement de l'évaluation ex ante	6 mars 2015
31. Sélection des organismes chargés de la mise en œuvre des instruments financiers	
31.1. Le processus de sélection ou de désignation a-t-il déjà commencé?	Oui
II. Description de l'instrument financier et des modalités de mise en œuvre [article 46, paragraphe 2, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
5. Nom de l'instrument financier	FRANCE ACTIVE
6. Adresse officielle/siège d'exploitation de l'instrument financier (nom du pays et	3 rue Franklin

ville)	93100 montreuil
7. modalités de mise en œuvre	
7.1. Instruments financiers créés à l'échelon de l'Union et gérés directement ou indirectement par la Commission, visés à l'article 38, paragraphe 1, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013, et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI	Non
7.1.1. Nom de l'instrument financier au niveau de l'Union	
7.2. Instrument financier créé à l'échelon national, régional, transnational ou transfrontalier et géré par ou sous la responsabilité de l'autorité de gestion, visé à l'article 38, paragraphe 1, point b), et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI conformément à l'article 38, paragraphe 4, points a), b), c) et d), du règlement (UE) n° 1303/2013	Délégation des tâches d'exécution, par l'attribution directe d'un marché
7.3. Instrument financier combinant une contribution financière de l'autorité de gestion avec les produits financiers de la BEI au titre du Fonds européen pour les investissements stratégiques conformément à l'article 39 bis, tel que visé à l'article 38, paragraphe 1, point c)	
8. Type d'instrument financier	Fonds spécifique
8.1. Instruments financiers sur mesure ou satisfaisant aux conditions standard, par ex., «instruments prêts à l'emploi»	Instrument sur mesure
9. Type de produits fournis par l'instrument financier: prêts, microcrédits, garanties, participations ou quasi-participations, autres produits financiers ou autres formes de soutien combinées avec le produit financier conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013	
9.0.1. Prêts ($\geq 25\ 000$ EUR)	Non
9.0.2. Microcrédits ($< 25\ 000$ EUR et accordés à des micro-entreprises) conformément à SEC/2011/1134 final	Non
9.0.3. Garanties	Oui
9.0.4. Actions	Non
9.0.5. Quasi-participations	Non
9.0.6. Autres produits financiers	Non
9.0.7. Autre forme de soutien combinée avec un produit financier	Non
9.1. Description de l'autre produit financier	
9.2. Autre forme de soutien combinée avec le produit financier: subvention, bonification d'intérêts, contribution aux primes de garanties conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013	
10. Statut juridique de l'instrument financier, conformément à l'article 38, paragraphe 6, et à l'article 39 bis, paragraphe 5, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013 [uniquement pour les instruments financiers visés à l'article 38, paragraphe 1, points b) et c)]: comptes fiduciaires ouverts au nom de l'organisme de mise en œuvre et pour le compte de l'autorité de gestion ou en tant que bloc financier séparé au sein de l'institution financière	
III. Identification de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier et, le cas échéant, de l'organisme mettant en œuvre le fonds de fonds, tel que visé à l'article 38, paragraphe 1, points a), b) et c), du règlement (UE) n° 1303/2013 [article 46, paragraphe 2, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
11. Organisme mettant en œuvre l'instrument financier	
11.1. Type d'organisme de mise en œuvre conformément à l'article 38, paragraphe 4, et à l'article 39 bis, paragraphe 5, du règlement (UE) n° 1303/2013: personnes morales existantes ou nouvellement créées s'occupant de la mise en	Organisme de droit public ou de droit privé

œuvre d'instruments financiers; Banque européenne d'investissement; Fonds européen d'investissement; institution financière internationale dont un État membre est actionnaire; banque ou établissement public, établi en tant qu'entité juridique exerçant des activités financières à titre professionnel; organisme de droit public ou de droit privé; autorité de gestion accomplissant directement des tâches d'exécution (pour les prêts et les garanties uniquement)	
11.1.1. Nom de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	Agence de Développement économique de la Corse
11.1.2. Adresse officielle/siège d'exploitation (pays et ville) de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	Immeuble Le Régent 1 Avenue Eugène Macchini - 20000 Ajaccio
12. Procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier: passation de marché public; autre procédure	Attribution directe d'un marché à des banques ou établissements publics
12.1. Description de l'autre procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	
13. Date de signature de l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	17 juil. 2018
IV. Montant total des contributions du programme, par priorité ou mesure, versées à l'instrument financier et coûts de gestion supportés ou frais de gestion payés [article 46, paragraphe 2, points d) et e), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
14. Montant total des contributions du programme engagées dans l'accord de financement (en EUR)	1 500 000,00
14.1. dont contributions de Fonds ESI (en EUR)	600 000,00
14.1.1. dont FEDER (en EUR) (facultatif)	600 000,00
14.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR) (facultatif)	
14.1.3. dont FSE (en EUR) (facultatif)	
14.1.4. dont Feader (en EUR) (facultatif)	
14.1.5. dont FEAMP (en EUR) (facultatif)	
15. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier (en EUR)	1 275 000,00
15.1. dont montant des contributions de Fonds ESI (en EUR)	375 000,00
15.1.1. dont FEDER (en EUR)	375 000,00
15.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	
15.1.3. dont FSE (en EUR)	
15.1.4. dont Feader (en EUR)	
15.1.5. dont FEAMP (en EUR)	
15.2. dont montant total du cofinancement national (en EUR)	900 000,00
15.2.1. dont montant total du financement national public (en EUR)	
15.2.2. dont montant total du financement national privé (en EUR)	900 000,00
16. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier dans le cadre de l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) (en EUR)	
17. Montant total des coûts et frais de gestion payés par les contributions du programme (en EUR)	

17.1. dont rémunération de base (en EUR)	
17.2. dont rémunération sur la base de la performance (en EUR)	
18. Coûts ou frais de gestion capitalisés conformément à l'article 42, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
19. Bonifications d'intérêts ou contributions aux primes de garanties capitalisées conformément à l'article 42, paragraphe 1, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
20. Montant des contributions du programme pour les investissements de suivi dans les bénéficiaires finaux conformément à l'article 42, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
21. Apports de terrains et/ou d'immeubles à l'instrument financier conformément à l'article 37, paragraphe 10, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
V. Montant total du soutien versé aux bénéficiaires finaux, ou au bénéfice des bénéficiaires finaux, ou engagé pour les contrats de garantie, par l'instrument financier pour investissement dans les bénéficiaires finaux, par programme des Fonds ESI et par priorité ou mesure [article 46, paragraphe 2, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
22. Nom du produit financier proposé par l'instrument financier	Fonds de garantie
22.1. Type de produit financier proposé par l'instrument financier	Garantie
24. Montant total des contributions du programme engagées dans ces prêts, garanties, participations, quasi-participations ou autre produit financier avec les bénéficiaires finaux (en EUR)	
24.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	
25. Montant total des contributions du programme versées aux bénéficiaires finaux sous forme de prêts, microcrédits, participations ou autres produits, ou, dans le cas de garanties, engagées dans des prêts au bénéfice des bénéficiaires finaux, par produit (en EUR)	
25.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	
25.1.1. dont FEDER (en EUR)	
25.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	
25.1.3. dont FSE (en EUR)	
25.1.4. dont Feader (en EUR)	
25.1.5. dont FEAMP (en EUR)	
25.2. dont montant total du cofinancement national public (en EUR)	
25.3. dont montant total du cofinancement national privé (en EUR)	
26. Valeur totale des prêts effectivement payés aux bénéficiaires finaux en lien avec les contrats de garantie signés (en EUR)	
26.1. Valeur totale des nouveaux instruments de financement par l'emprunt créés par l'initiative PME [art. 39, paragraphe 10, point b) du RPDC]	
27. Nombre de contrats de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers signés avec les bénéficiaires finaux, par produit	
28. Nombre d'investissements sous forme de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers effectués dans des bénéficiaires finaux, par produit	
29. Nombre de bénéficiaires financiers bénéficiant du soutien du produit financier	
29.1. dont grandes entreprises	
29.2. dont PME	
29.2.1. dont micro-entreprises	

29.3. dont particuliers/personnes physiques	
29.4. dont d'autres types de bénéficiaires finaux	
29.4.1. description des autres types de bénéficiaires finaux	
33. Nombre total de prêts décaissés non honorés ou nombre total de garanties fournies et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt	
34. Montant total des prêts décaissés non honorés (en EUR) ou montant total engagé pour les garanties données et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt (en EUR)	
39. Effet de levier escompté et atteint, en référence à l'accord de financement	
39.1. Effet de levier escompté pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, en référence à l'accord de financement, par produit	
39.2. Effet de levier atteint à la fin de l'année de référence pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, par produit	
39.3. Investissement mobilisé par l'intermédiaire des instruments financiers des Fonds ESI pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations, par produit (facultatif)	
VI. Performance de l'instrument financier et notamment les progrès accomplis dans sa mise en place et dans la sélection des organismes mettant en œuvre l'instrument financier (y compris l'organisme mettant en œuvre un fonds de fonds) [article 46, paragraphe 2, point f), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
32. Indiquer si l'instrument financier était toujours opérationnel à la fin de l'année de référence	Oui
32.1. Si l'instrument financier n'était pas opérationnel à la fin de l'année de référence, date de la liquidation.	
VII. Intérêts et autres gains générés par le soutien versé par les Fonds ESI à l'instrument financier, ressources du programme reversées aux instruments financiers à partir des investissements visés aux articles 43 et 44, montants utilisés pour le traitement différencié visé à l'article 43 bis et valeur des investissements en capital, par rapport aux années précédentes [article 46, paragraphe 2, points g) et i), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
35. Intérêts et autres gains générés par des paiements des Fonds ESI à l'instrument financier (en EUR)	
36. Montants reversés à l'instrument financier attribuables au soutien des Fonds ESI avant la fin de l'année de référence (en EUR)	
36.1 dont remboursements de capital (en EUR)	
36.2. dont gains et autres rémunérations ou rendements (en EUR)	
37. Montant des ressources attribuables aux Fonds ESI utilisées conformément aux articles 43 bis et 44	
37.1. dont montants payés pour le traitement différencié des investisseurs agissant dans le cadre du principe de l'économie de marché qui fournissent les moyens de contrepartie au soutien des Fonds ESI à l'instrument financier ou qui participent à l'investissement au niveau du bénéficiaire final (en EUR)	
37.2. dont montants payés pour le remboursement des coûts de gestion supportés et pour le paiement des frais de gestion de l'instrument financier (en EUR)	
37.3. dont montants destinés à la compensation des pertes dans le montant nominal de la contribution des Fonds ESI à l'instrument financier résultant d'intérêts négatifs, à condition que ces pertes surviennent en dépit de la gestion active de la trésorerie par les organismes mettant en œuvre des instruments	

financiers (en EUR)	
VIII. Progrès accomplis dans la réalisation de l'effet de levier escompté des investissements réalisés par l'instrument financier et valeur des investissements et participations [article 46, paragraphe 2, point h), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)	
38.1. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, engagées dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier (en EUR)	
38.1A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, engagée dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	
38.2. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, versées à l'instrument financier (en EUR)	
38.2.1. dont contributions publiques (en EUR)	
38.2.2. dont contributions privées (en EUR)	
38.2A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, versée à l'instrument financier [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	
IX. Contribution de l'instrument financier à la réalisation des indicateurs de la priorité ou de la mesure concernée [article 46, paragraphe 2, point j), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier	CO01 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	200,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	0,00

I. Identification du programme et de la priorité ou de la mesure au titre desquels un soutien des Fonds ESI est fourni [article 46, paragraphe 2, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
1. Axes prioritaires ou mesures visant à soutenir l'instrument financier, y compris le ou les Fonds, dans le cadre des Fonds ESI	
1.1. Axe prioritaire visant à soutenir l'instrument financier dans le cadre d'un programme relevant des Fonds ESI	1 - Structurer le potentiel de recherche développement et innovation (RDI) de la Corse au service de la compétitivité du territoire
2. Nom du ou des Fonds ESI soutenant l'instrument financier au titre de l'axe prioritaire ou de la mesure	FEDER
3. Objectif(s) thématique(s) visé(s) à l'article 9, premier alinéa, du règlement (UE) n° 1303/2013 soutenu(s) par l'instrument financier	01 - Renforcer la recherche, le développement

	<i>technologique et l'innovation</i>
3.1. Montant des fonds ESI engagés dans les accords de financement selon l'objectif thématique individuel choisi dans le champ 3 (facultatif)	2 400 000,00
4 autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier	
4.1. Numéro CCI de chacun des autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier	
30. Date d'achèvement de l'évaluation ex ante	31 déc. 2014
II. Description de l'instrument financier et des modalités de mise en œuvre [article 46, paragraphe 2, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
5. Nom de l'instrument financier	FEMUI QUI Venture
6. Adresse officielle/siège d'exploitation de l'instrument financier (nom du pays et ville)	20200 Bastia
7. modalités de mise en œuvre	
7.2. Instrument financier créé à l'échelon national, régional, transnational ou transfrontalier et géré par ou sous la responsabilité de l'autorité de gestion, visé à l'article 38, paragraphe 1, point b), et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI conformément à l'article 38, paragraphe 4, points a), b), c) et d), du règlement (UE) n° 1303/2013	Accomplissement direct des tâches d'exécution, dans le cas d'un instrument financier consistant uniquement en prêts ou garanties [conformément à l'article 38, paragraphe 4, point d), du RPDC]
8. Type d'instrument financier	Gestion directe
9. Type de produits fournis par l'instrument financier: prêts, microcrédits, garanties, participations ou quasi-participations, autres produits financiers ou autres formes de soutien combinées avec le produit financier conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013	
9.0.1. Prêts (\geq 25 000 EUR)	Oui
9.0.2. Microcrédits (< 25 000 EUR et accordés à des micro-entreprises) conformément à SEC/2011/1134 final	Non
9.0.3. Garanties	Non
9.0.7. Autre forme de soutien combinée avec un produit financier	Non
9.2. Autre forme de soutien combinée avec le produit financier: subvention, bonification d'intérêts, contribution aux primes de garanties conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013	
III. Identification de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier et, le cas échéant, de l'organisme mettant en œuvre le fonds de fonds, tel que visé à l'article 38, paragraphe 1, points a), b) et c), du règlement (UE) n° 1303/2013 [article 46, paragraphe 2, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
11. Organisme mettant en œuvre l'instrument financier	
11.1. Type d'organisme de mise en œuvre conformément à l'article 38, paragraphe 4, et à l'article 39 bis, paragraphe 5, du règlement (UE) n° 1303/2013: personnes morales existantes ou nouvellement créées s'occupant de la mise en œuvre d'instruments financiers; Banque européenne d'investissement; Fonds européen d'investissement; institution financière	Organisme accomplissant directement des tâches d'exécution

internationale dont un État membre est actionnaire; banque ou établissement public, établi en tant qu'entité juridique exerçant des activités financières à titre professionnel; organisme de droit public ou de droit privé; autorité de gestion accomplissant directement des tâches d'exécution (pour les prêts et les garanties uniquement)	
11.1.1. Nom de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	FEMU QUI Venture
11.1.2. Adresse officielle/siège d'exploitation (pays et ville) de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	20200 Bastia
V. Montant total du soutien versé aux bénéficiaires finaux, ou au bénéfice des bénéficiaires finaux, ou engagé pour les contrats de garantie, par l'instrument financier pour investissement dans les bénéficiaires finaux, par programme des Fonds ESI et par priorité ou mesure [article 46, paragraphe 2, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
22. Nom du produit financier proposé par l'instrument financier	Fonds d'amorçage
22.1. Type de produit financier proposé par l'instrument financier	Prêt
24. Montant total des contributions du programme engagées dans ces prêts, garanties, participations, quasi-participations ou autre produit financier avec les bénéficiaires finaux (en EUR)	4 000 000,00
24.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	2 400 000,00
25. Montant total des contributions du programme versées aux bénéficiaires finaux sous forme de prêts, microcrédits, participations ou autres produits, ou, dans le cas de garanties, engagées dans des prêts au bénéfice des bénéficiaires finaux, par produit (en EUR)	
25.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	2 400 000,00
25.1.1. dont FEDER (en EUR)	2 400 000,00
25.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	0,00
25.1.3. dont FSE (en EUR)	
25.1.4. dont Feader (en EUR)	
25.1.5. dont FEAMP (en EUR)	
25.2. dont montant total du cofinancement national public (en EUR)	1 600 000,00
25.3. dont montant total du cofinancement national privé (en EUR)	
27. Nombre de contrats de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers signés avec les bénéficiaires finaux, par produit	
28. Nombre d'investissements sous forme de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers effectués dans des bénéficiaires finaux, par produit	
29. Nombre de bénéficiaires financiers bénéficiant du soutien du produit financier	
29.1. dont grandes entreprises	
29.2. dont PME	
29.2.1. dont micro-entreprises	
29.3. dont particuliers/personnes physiques	
29.4. dont d'autres types de bénéficiaires finaux	
29.4.1. description des autres types de bénéficiaires finaux	
33. Nombre total de prêts décaissés non honorés ou nombre total de garanties fournies et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt	
34. Montant total des prêts décaissés non honorés (en EUR) ou montant total engagé pour les garanties données et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt (en EUR)	

38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)	
38.3. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, mobilisées au niveau des bénéficiaires finaux (en EUR)	
38.3.1. dont contributions publiques (en EUR)	
38.3.2. dont contributions privées (en EUR)	
39. Effet de levier escompté et atteint, en référence à l'accord de financement	
39.1. Effet de levier escompté pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, en référence à l'accord de financement, par produit	
39.2. Effet de levier atteint à la fin de l'année de référence pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, par produit	1,00
39.3. Investissement mobilisé par l'intermédiaire des instruments financiers des Fonds ESI pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations, par produit (facultatif)	
VI. Performance de l'instrument financier et notamment les progrès accomplis dans sa mise en place et dans la sélection des organismes mettant en œuvre l'instrument financier (y compris l'organisme mettant en œuvre un fonds de fonds) [article 46, paragraphe 2, point f), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
32. Indiquer si l'instrument financier était toujours opérationnel à la fin de l'année de référence	Oui
32.1. Si l'instrument financier n'était pas opérationnel à la fin de l'année de référence, date de la liquidation.	
VII. Intérêts et autres gains générés par le soutien versé par les Fonds ESI à l'instrument financier, ressources du programme reversées aux instruments financiers à partir des investissements visés aux articles 43 et 44, montants utilisés pour le traitement différencié visé à l'article 43 bis et valeur des investissements en capital, par rapport aux années précédentes [article 46, paragraphe 2, points g) et i), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
36. Montants reversés à l'instrument financier attribuables au soutien des Fonds ESI avant la fin de l'année de référence (en EUR)	0,00
36.1 dont remboursements de capital (en EUR)	0,00
36.2. dont gains et autres rémunérations ou rendements (en EUR)	0,00
37. Montant des ressources attribuables aux Fonds ESI utilisées conformément aux articles 43 bis et 44	0,00
IX. Contribution de l'instrument financier à la réalisation des indicateurs de la priorité ou de la mesure concernée [article 46, paragraphe 2, point j), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
<i>41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier</i>	<i>CO01 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien</i>
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	10,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	0,00

I. Identification du programme et de la priorité ou de la mesure au titre desquels un soutien des

Fonds ESI est fourni [article 46, paragraphe 2, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
1. Axes prioritaires ou mesures visant à soutenir l'instrument financier, y compris le ou les Fonds, dans le cadre des Fonds ESI	
1.1. Axe prioritaire visant à soutenir l'instrument financier dans le cadre d'un programme relevant des Fonds ESI	3 - Augmenter la compétitivité des entreprises corses
2. Nom du ou des Fonds ESI soutenant l'instrument financier au titre de l'axe prioritaire ou de la mesure	FEDER
3. Objectif(s) thématique(s) visé(s) à l'article 9, premier alinéa, du règlement (UE) n° 1303/2013 soutenu(s) par l'instrument financier	03 - Renforcer la compétitivité des petites et moyennes entreprises, du secteur agricole (pour le FEADER) et du secteur de la pêche et de l'aquaculture (pour le FEAMP)
3.1. Montant des fonds ESI engagés dans les accords de financement selon l'objectif thématique individuel choisi dans le champ 3 (facultatif)	3 000 000,00
4 autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier	
4.1. Numéro CCI de chacun des autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier	
30. Date d'achèvement de l'évaluation ex ante	31 déc. 2014
II. Description de l'instrument financier et des modalités de mise en œuvre [article 46, paragraphe 2, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
5. Nom de l'instrument financier	Fonds de garantie dédié aux PME
6. Adresse officielle/siège d'exploitation de l'instrument financier (nom du pays et ville)	Avenue de Paris - 20000 Ajaccio
7. modalités de mise en œuvre	
7.2. Instrument financier créé à l'échelon national, régional, transnational ou transfrontalier et géré par ou sous la responsabilité de l'autorité de gestion, visé à l'article 38, paragraphe 1, point b), et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI conformément à l'article 38, paragraphe 4, points a), b), c) et d), du règlement (UE) n° 1303/2013	Accomplissement direct des tâches d'exécution, dans le cas d'un instrument financier consistant uniquement en prêts ou garanties [conformément à l'article 38, paragraphe 4, point d), du RPDC]
8. Type d'instrument financier	Gestion directe
9. Type de produits fournis par l'instrument financier: prêts, microcrédits, garanties, participations ou quasi-participations, autres produits financiers ou autres formes de soutien combinées avec le produit financier conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013	
9.0.1. Prêts (\geq 25 000 EUR)	Non
9.0.2. Microcrédits (< 25 000 EUR et accordés à des micro-entreprises) conformément à SEC/2011/1134 final	Non

9.0.3. Garanties	Oui
9.0.7. Autre forme de soutien combinée avec un produit financier	Non
9.2. Autre forme de soutien combinée avec le produit financier: subvention, bonification d'intérêts, contribution aux primes de garanties conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013	
III. Identification de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier et, le cas échéant, de l'organisme mettant en œuvre le fonds de fonds, tel que visé à l'article 38, paragraphe 1, points a), b) et c), du règlement (UE) n° 1303/2013 [article 46, paragraphe 2, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
11. Organisme mettant en œuvre l'instrument financier	
11.1. Type d'organisme de mise en œuvre conformément à l'article 38, paragraphe 4, et à l'article 39 bis, paragraphe 5, du règlement (UE) n° 1303/2013: personnes morales existantes ou nouvellement créées s'occupant de la mise en œuvre d'instruments financiers; Banque européenne d'investissement; Fonds européen d'investissement; institution financière internationale dont un État membre est actionnaire; banque ou établissement public, établi en tant qu'entité juridique exerçant des activités financières à titre professionnel; organisme de droit public ou de droit privé; autorité de gestion accomplissant directement des tâches d'exécution (pour les prêts et les garanties uniquement)	Organisme accomplissant directement des tâches d'exécution
11.1.1. Nom de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	CADEC
11.1.2. Adresse officielle/siège d'exploitation (pays et ville) de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	Avenue de Paris - 20000 Ajaccio
V. Montant total du soutien versé aux bénéficiaires finaux, ou au bénéfice des bénéficiaires finaux, ou engagé pour les contrats de garantie, par l'instrument financier pour investissement dans les bénéficiaires finaux, par programme des Fonds ESI et par priorité ou mesure [article 46, paragraphe 2, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
22. Nom du produit financier proposé par l'instrument financier	Garantie
22.1. Type de produit financier proposé par l'instrument financier	Garantie
24. Montant total des contributions du programme engagées dans ces prêts, garanties, participations, quasi-participations ou autre produit financier avec les bénéficiaires finaux (en EUR)	
24.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	
25. Montant total des contributions du programme versées aux bénéficiaires finaux sous forme de prêts, microcrédits, participations ou autres produits, ou, dans le cas de garanties, engagées dans des prêts au bénéfice des bénéficiaires finaux, par produit (en EUR)	
25.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	
25.1.1. dont FEDER (en EUR)	
25.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	
25.1.3. dont FSE (en EUR)	
25.1.4. dont Feader (en EUR)	
25.1.5. dont FEAMP (en EUR)	
25.2. dont montant total du cofinancement national public (en EUR)	
25.3. dont montant total du cofinancement national privé (en EUR)	
26. Valeur totale des prêts effectivement payés aux bénéficiaires finaux en lien avec les contrats de garantie signés (en EUR)	
27. Nombre de contrats de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers signés avec les bénéficiaires finaux, par	

produit	
28. Nombre d'investissements sous forme de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers effectués dans des bénéficiaires finaux, par produit	
29. Nombre de bénéficiaires financiers bénéficiant du soutien du produit financier	
29.1. dont grandes entreprises	
29.2. dont PME	
29.2.1. dont micro-entreprises	
29.3. dont particuliers/personnes physiques	
29.4. dont d'autres types de bénéficiaires finaux	
29.4.1. description des autres types de bénéficiaires finaux	
33. Nombre total de prêts décaissés non honorés ou nombre total de garanties fournies et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt	
34. Montant total des prêts décaissés non honorés (en EUR) ou montant total engagé pour les garanties données et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt (en EUR)	
39. Effet de levier escompté et atteint, en référence à l'accord de financement	
39.1. Effet de levier escompté pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, en référence à l'accord de financement, par produit	
39.2. Effet de levier atteint à la fin de l'année de référence pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, par produit	
39.3. Investissement mobilisé par l'intermédiaire des instruments financiers des Fonds ESI pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations, par produit (facultatif)	
VI. Performance de l'instrument financier et notamment les progrès accomplis dans sa mise en place et dans la sélection des organismes mettant en œuvre l'instrument financier (y compris l'organisme mettant en œuvre un fonds de fonds) [article 46, paragraphe 2, point f), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
32. Indiquer si l'instrument financier était toujours opérationnel à la fin de l'année de référence	Oui
32.1. Si l'instrument financier n'était pas opérationnel à la fin de l'année de référence, date de la liquidation.	
VII. Intérêts et autres gains générés par le soutien versé par les Fonds ESI à l'instrument financier, ressources du programme reversées aux instruments financiers à partir des investissements visés aux articles 43 et 44, montants utilisés pour le traitement différencié visé à l'article 43 bis et valeur des investissements en capital, par rapport aux années précédentes [article 46, paragraphe 2, points g) et i), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
36. Montants reversés à l'instrument financier attribuables au soutien des Fonds ESI avant la fin de l'année de référence (en EUR)	0,00
36.1 dont remboursements de capital (en EUR)	0,00
36.2. dont gains et autres rémunérations ou rendements (en EUR)	0,00
37. Montant des ressources attribuables aux Fonds ESI utilisées conformément aux articles 43 bis et 44	0,00
IX. Contribution de l'instrument financier à la réalisation des indicateurs de la priorité ou de la mesure concernée [article 46, paragraphe 2, point j), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue	CO01 -

<i>l'instrument financier</i>	<i>Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien</i>
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	1 283,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	0,00

9. FACULTATIF POUR LE RAPPORT À PRÉSENTER EN 2016, SANS OBJET POUR LES AUTRES RAPPORTS ALLÉGÉS: ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE

Tableau 14: Actions menées pour satisfaire aux conditions ex ante générales applicables

Conditions ex ante générales	Critères non respectés	Mesures prises	Date limite	Organismes responsables	Action achevée dans les délais	Critères remplis	Date prévue pour la mise en œuvre totale des actions restantes	Commentaire
------------------------------	------------------------	----------------	-------------	-------------------------	--------------------------------	------------------	--	-------------

Tableau 15: Actions menées pour satisfaire aux conditions ex ante thématiques applicables

Conditions ex ante générales	Critères non respectés	Mesures prises	Date limite	Organismes responsables	Action achevée dans les délais	Critères remplis	Date prévue pour la mise en œuvre totale des actions restantes	Commentaire
------------------------------	------------------------	----------------	-------------	-------------------------	--------------------------------	------------------	--	-------------

10. PROGRÈS ACCOMPLIS DANS L'ÉLABORATION ET LA RÉALISATION DE GRANDS PROJETS ET DE PLANS D'ACTION COMMUNS [ARTICLE 101, POINT H), ET ARTICLE 111, PARAGRAPHE 3, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

10.1. Grands projets

Tableau 12: Grands projets

Projet	CCI	Statut du GP	Total des investissements	Coûts totaux éligibles	Date de notification/soumission prévue	Date d'accord/approbation tacite par la Commission	Date prévue pour le début de la mise en œuvre (année, trimestre)	Date d'achèvement prévue	Axes prioritaires/priorités d'investissement	État d'avancement actuel - progrès financiers (% des dépenses certifiées auprès de la Commission par rapport au coût total éligible)	État d'avancement actuel - progrès physiques - Principale phase de mise en œuvre du projet	Résultats principaux	Date de signature du premier marché de travaux	Observations
--------	-----	--------------	---------------------------	------------------------	--	--	--	--------------------------	--	--	--	----------------------	--	--------------

Problèmes importants rencontrés dans la mise en œuvre des grands projets et mesures prises pour y faire face

--

Toute modification prévue de la liste des grands projets figurant dans le programme opérationnel

--

10.2. Plans d'action communs

Progrès dans la réalisation des différentes phases des plans d'action communs

--

Tableau 13: Plans d'action communs (PAC)

Intitulé du PAC	CCI	Phase de mise en œuvre du PAC	Montant total des coûts éligibles	Total de l'aide publique	Contribution du PO au PAC	Axe prioritaire	Type de PAC	Soumission [prévue] à la Commission	Date [prévue] pour le début de la mise en œuvre	Fin [prévue]	Principaux résultats et réalisations	Total des dépenses éligibles certifiées auprès de la Commission	Observations
-----------------	-----	-------------------------------	-----------------------------------	--------------------------	---------------------------	-----------------	-------------	-------------------------------------	---	--------------	--------------------------------------	---	--------------

Problèmes importants rencontrés et mesures prises pour y faire face

--

PARTIE B

RAPPORTS PRÉSENTÉS EN 2017 ET 2019 ET RAPPORT FINAL DE MISE EN ŒUVRE [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphes 3 et 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]

11. ÉVALUATION DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 4, ET ARTICLE 111, PARAGRAPHE 4, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

11.1. Informations de la partie A et réalisation des objectifs du programme [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]

Axe prioritaire	1 - Structurer le potentiel de recherche développement et innovation (RDI) de la Corse au service de la compétitivité du territoire
-----------------	---

--

Axe prioritaire	2 - Développer la société de l'information et de la communication au service de la cohésion et de l'attractivité du territoire
-----------------	--

--

Axe prioritaire	3 - Augmenter la compétitivité des entreprises corses
-----------------	---

--

Axe prioritaire	4 - Accompagner la transition vers une société à faible teneur en carbone
-----------------	---

--

Axe prioritaire	5 - Préserver et valoriser durablement les atouts environnementaux et culturels du territoire
-----------------	---

--

Axe prioritaire	6 - Renforcer la cohésion sociale
-----------------	-----------------------------------

--

Axe prioritaire	7 - Investir dans la formation tout au long de la vie pour augmenter l'accès à l'emploi
-----------------	---

--

Axe prioritaire	8 - Assistance technique FEDER
-----------------	--------------------------------

--

Axe prioritaire	9 - Assistance technique FSE
-----------------	------------------------------

--

11.2. Mesures spécifiques prises pour promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes et prévenir la discrimination, en particulier concernant l'accessibilité pour les personnes handicapées, et les dispositions visant à garantir l'intégration de la dimension «hommes-femmes» au niveau du programme opérationnel et des opérations [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013]

--

11.3. Développement durable [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, point f), du règlement (UE) n° 1303/2013]

--

11.4. Communication des données relatives au soutien affecté aux objectifs liés au changement climatique [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]

Axe prioritaire	Montant du soutien affecté aux objectifs liés au changement climatique (en EUR)	Part de la dotation totale pour le programme opérationnel (%)
2	124 235,29	1,38%
4	27 996 398,56	91,06%
5	7 942 159,20	41,37%
Total	36 062 793,05	31,19%

--

11.5. Rôle des partenaires dans la réalisation du programme

--

12. INFORMATIONS ET ÉVALUATION OBLIGATOIRES CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 111, PARAGRAPHE 4, PREMIER ALINÉA, POINTS A) ET B), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013

12.1. Les progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan d'évaluation et le suivi donné aux résultats des évaluations

--

Statut	Nom	Fonds	Année de finalisation de l'évaluation	Type d'évaluation	Objectif thématique	Thème	Constatations (si exécutée)	Suivi (si exécutée)
--------	-----	-------	---------------------------------------	-------------------	---------------------	-------	-----------------------------	---------------------

12.2. Les résultats des mesures d'information et de publicité relatives aux Fonds, prises en application de la stratégie de communication

--

13. ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 4, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013] (LES DONNÉES PEUVENT ÊTRE INCLUSES DANS LE RAPPORT À PRÉSENTER EN 2016. — VOIR LE POINT 9 CI-DESSUS) (DONNÉES REQUISES DANS LE RAPPORT PRÉSENTÉ EN 2017 - OPTION: RAPPORT D'AVANCEMENT)

14. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE AJOUTÉES, EN FONCTION DU CONTENU ET DES OBJECTIFS DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [ARTICLE 111, PARAGRAPHE 4, DEUXIÈME ALINÉA, POINTS A), B), C), D), G) ET H), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

14.1. Progrès de la mise en œuvre de l'approche intégrée de développement territorial, y compris le développement des régions confrontées à des défis démographiques et des handicaps permanents ou naturels, les investissements territoriaux intégrés, le développement urbain durable et le développement local mené par les acteurs locaux, relevant du programme opérationnel

14.2. Les progrès accomplis dans la réalisation d'actions visant à renforcer les capacités des autorités nationales et des bénéficiaires à gérer et à utiliser les Fonds

14.3. Les progrès accomplis dans la réalisation d'éventuelles actions interrégionales et transnationales

14.4. Le cas échéant, la contribution aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes

Comme le prévoit le règlement (UE) n° 1303/2013, au paragraphe 3 de l'article 27, «Contenu des programmes», au paragraphe 3, point e), de l'article 96, «Contenu, adoption et modification des programmes opérationnels présentés au titre de l'objectif "Investissement pour la croissance et l'emploi"», au paragraphe 3 et au paragraphe 4, point d), de l'article 111, «Rapports de mise en œuvre pour l'objectif "Investissement pour la croissance et l'emploi"», et à l'annexe 1, section 7.3, «Contribution des programmes principaux aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes», ce programme contribue à la/aux stratégie(s) macrorégionale(s) et/ou aux stratégies relatives aux bassins maritimes:

- Stratégie de l'UE pour la région de la mer Baltique (EUSBSR)
- Stratégie de l'UE pour la région du Danube (EUSDR)
- Stratégie de l'UE pour la région de l'Adriatique et de la mer Ionienne (EUSAIR)
- Stratégie de l'UE pour la région alpine (EUSALP)
- Stratégie par bassin maritime: plan d'action pour l'Atlantique (ATLSBS)

14.5. Les progrès accomplis dans la réalisation des actions en matière d'innovation sociale, le cas échéant

--

14.6. Les progrès accomplis dans l'exécution des mesures visant à répondre aux besoins spécifiques des zones géographiques les plus touchées par la pauvreté ou des groupes cibles les plus menacés de pauvreté, de discrimination ou d'exclusion sociale, et particulièrement des communautés marginalisées et des personnes handicapées, des chômeurs de longue durée et des jeunes sans emploi, en précisant, le cas échéant, les ressources financières utilisées

--

PARTIE C RAPPORTS PRÉSENTÉS EN 2019 ET RAPPORT FINAL DE MISE EN ŒUVRE
[article 50, paragraphe 5, du règlement (UE) n° 1303/2013]

15. INFORMATIONS FINANCIÈRES AU NIVEAU DE L'AXE PRIORITAIRE ET DU
PROGRAMME [ARTICLE 21, PARAGRAPHE 2, ET ARTICLE 22, PARAGRAPHE 7, DU RÈGLEMENT (UE) N°
1303/2013]

16. CROISSANCE INTELLIGENTE, DURABLE ET INCLUSIVE (OPTION: RAPPORT D'AVANCEMENT)

Informations et analyses concernant la contribution du programme à l'application de la stratégie de l'Union pour une croissance intelligente, durable et inclusive.

--

17. PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES — CADRE DE PERFORMANCE [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

Lorsque l'évaluation des progrès accomplis concernant les valeurs intermédiaires et cibles définies dans le cadre de performance démontre que certaines valeurs intermédiaires et cibles n'ont pas été atteintes, les États membres doivent donner les raisons sous-jacentes de cet échec dans le rapport de 2019 (pour les valeurs intermédiaires) et dans le rapport final de mise en œuvre (pour les valeurs cibles).

--

DOCUMENTS

Intitulé du document	Type de document	Date du document	Référence locale	Référence de la Commission	Fichiers	Date d'envoi	Envoyé par
Synthèse_Eval flash Corse_VF	Résumé à l'intention des citoyens	17 mai 2021	Synthèse_Eval flash Corse_VF	Ares(2021)6644150	Synthèse_Eval flash Corse_VF	28 oct. 2021	n002rha7
Résumé à l'intention des citoyens	Résumé à l'intention des citoyens	27 oct. 2021	Résumé à l'intention des citoyens	Ares(2021)6644150	Résumé à l'intention des citoyens	28 oct. 2021	n002rha7
Note réponses aux observations RAMO de la CE - 27 octobre 2021	Résumé à l'intention des citoyens	27 oct. 2021	Note réponses aux observations RAMO de la CE - 27 octobre 2021	Ares(2021)6644150	Note réponses aux observations RAMO de la CE - 27 octobre 2021	28 oct. 2021	n002rha7

RÉSULTATS DE LA DERNIÈRE VALIDATION

Gravité	Code	Messages
Info		La version du rapport de mise en œuvre a été validée.
Avertissement	2.19	Instrument financier [ADIE] : La somme [620 000,00] de tous les montants (3.1) de Objectif thématique doit être égale à 14.1 : 1 500 000,00
Avertissement	2.28	Instruments financiers FEMUI QUI Venture, [Fonds d'amorçage]: 25 doit être égal à 25.1 + 25.2 + 25.3
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 1b, objectif spécifique: 1, indicateur: 8, catégorie de région: T, année: 2019 (0,00 < 22 500 000,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 1b, objectif spécifique: 1, indicateur: 8, catégorie de région: T, année: 2020 (6 000 000,00 < 22 500 000,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 4, priorité d'investissement: 4a, objectif spécifique: 1, indicateur: 14, catégorie de région: T, année: 2018 (596,00 < 850,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.49	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 excède la valeur cible pour l'axe prioritaire: 3, priorité d'investissement: 3a, objectif spécifique: 1, indicateur: 11, catégorie de région: T, année: 2018 (19 549,00 > 2 200,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.49	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 excède la valeur cible pour l'axe prioritaire: 3, priorité d'investissement: 3a, objectif spécifique: 1, indicateur: 11, catégorie de région: T, année: 2019 (4 105,00 > 2 200,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.49	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 excède la valeur cible pour l'axe prioritaire: 3, priorité d'investissement: 3a, objectif spécifique: 1, indicateur: 11, catégorie de région: T, année: 2020 (4 265,00 > 2 200,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.49	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 excède la valeur cible pour l'axe prioritaire: 3, priorité d'investissement: 3d, objectif spécifique: 1, indicateur: 12, catégorie de région: T, année: 2018 (1 166,09 > 1 100,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.49	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 excède la valeur cible pour l'axe prioritaire: 3, priorité d'investissement: 3d, objectif spécifique: 1, indicateur: 12, catégorie de région: T, année: 2020 (1 166,09 > 1 100,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.49	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 excède la valeur cible pour l'axe prioritaire: 4, priorité d'investissement: 4e, objectif spécifique: 1, indicateur: 16, catégorie de région: T, année: 2018 (17,00 > 14,50). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.49	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 excède la valeur cible pour l'axe prioritaire: 4, priorité d'investissement: 4e, objectif spécifique: 1, indicateur: 16, catégorie de région: T, année: 2019 (17,00 > 14,50). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.49	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 excède la valeur cible pour l'axe prioritaire: 5, priorité d'investissement: 5b, objectif spécifique: 1, indicateur: 17, catégorie de région: T, année: 2019 (18,03 > 16,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.49	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 excède la valeur cible pour l'axe prioritaire: 5, priorité d'investissement: 5b, objectif spécifique: 1, indicateur: 17, catégorie de région: T, année: 2020 (18,03 > 16,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.49	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 excède la valeur cible pour l'axe prioritaire: 5, priorité d'investissement: 5b, objectif spécifique: 1, indicateur: 18, catégorie de région: T, année: 2019 (26,06 > 25,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.49	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 excède la valeur cible pour l'axe prioritaire: 5, priorité d'investissement: 5b, objectif spécifique: 1, indicateur: 18, catégorie de région: T, année: 2020 (26,06 > 25,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 1 211,11 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 5, priorité d'investissement: 6c, indicateur: 25, catégorie de région: T, année: 2017. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 1 211,56 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 5, priorité d'investissement: 6c, indicateur: CO09, catégorie de région: T, année: 2017. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 1 288,89 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 5, priorité d'investissement: 6c, indicateur: 25, catégorie de région: T, année: 2018. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 1 288,89 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 5, priorité d'investissement: 6c, indicateur: 25, catégorie de région: T, année: 2019. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 1 288,89 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 5, priorité d'investissement: 6c, indicateur: 25, catégorie de région: T, année: 2020. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 1 617,81 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 5, priorité d'investissement: 6c, indicateur: CO09, catégorie de région: T, année: 2018. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 1 676,15 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 5, priorité d'investissement: 6c, indicateur: CO09, catégorie de région: T, année: 2019. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 1 676,15 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 5, priorité d'investissement: 6c, indicateur: CO09, catégorie de région: T, année: 2020. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 101,78 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 3, priorité d'investissement: 3a, indicateur: CO01, catégorie de région: T, année: 2018. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 108,25 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 4, priorité d'investissement: 4a, indicateur: CO30, catégorie de région: T, année: 2017. Veuillez vérifier.

Gravité	Code	Messages
		du programme sont à exclure. Instrument financier: FRANCE ACTIVE.
Avertissement	2.163	L'élément 39.1 ne doit pas être nul. Instrument financier: ADIE, produit: Micro-crédits.
Avertissement	2.163	L'élément 39.1 ne doit pas être nul. Instrument financier: CADEC, produit: Fonds de garantie.
Avertissement	2.163	L'élément 39.1 ne doit pas être nul. Instrument financier: CAPI, produit: Prêts d'honneur.
Avertissement	2.163	L'élément 39.1 ne doit pas être nul. Instrument financier: FRANCE ACTIVE, produit: Fonds de garantie.
Avertissement	2.165	Données potentiellement manquantes à l'élément 24 (dès lors que dans le RAMO précédent figurent le même IF et le même produit, l'élément 24 doit être > 0). Instrument financier: Fonds de garantie dédié aux PME, produit: Garantie.